ESTIMATES

Department of Justice Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-20
ISBN: 0-660-62256-4

103-04585/

Department of Justice

2003-2004
Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

Martin Cauchon
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I: Messages 4
Minister's Message 4
Management Representation 5

Section II: Departmental Overview 6
2.1 Mandate 6
2.2 Planning Overview 7

Section III: Plans and Priorities by Strategic Outcome 11
3.1 Summary 11
3.2 Serving Canadians 13
3.2.1 Enhancing Security for Canadians 13
Public Safety and Anti-terrorism 13
Firearms Program 15
National Crime Prevention Strategy 19
Fighting Organized Crime 20
Criminal Code Reform 21
3.2.2 Ensuring a Relevant, Accessible and Fair Justice System 22
Legal Aid Program 22
Youth Justice Renewal 23
Aboriginal Justice Strategy 24
Child-Centred Family Law 25
Victims of Crime Initiative 26
Official Languages 27
Public Legal Education and Information 28
Other Initiatives Aimed at Helping Ensure a Relevant, Accessible and Fair Justice System 28
3.3 Providing High Value and Making Choices 30
Legal Services to Client Departments and Legal Risk Management 30
Federal Prosecution Service 33
Legislative Services 34
International Law 35
Other Initiatives, Aimed at Providing High Value and Making Choices 36
3.4 Capitalizing on Our Strengths 37
Communications Program 37
Human Resource Management 38
Information Management / Information Technology (IM/IT) 39
Finance Management and Administration 40

Section IV: Organization 41
4.1 Organizational / Accountability Structure 41
4.2 Total Planned Spending: 2003-04 42
4.3 Three-Year Spending Plan 42

Section V - Annexes: Financial Information, Key Government Themes and Management Initiatives, Horizontal Initiatives 43
5.1 Details on Major Capital Project Spending – Canadian Firearms Centre 43
5.2 Summary of Transfer Payments 44
Table 5.2.1: Transfer Payments by Business Line 45
5.3 Source of Respendable and Non-respendable Revenue 47
Non-Respendable Revenue 47
5.4 Net Cost of Program for the Estimates Year (2003-04) 47
5.5 Alternative Service Delivery – Canadian Firearms Centre 48
5.6 Major Regulatory Initiatives – Canadian Firearms Centre 49
5.7 Key Government Themes, Management and Horizontal Initiatives 50
5.8 Sustainable Development Strategy 51
5.9 Relationship Between Business Line Structure and Strategic Outcomes for Total Planned Spending 52

Section VI: Other Information 53
6.1 Contacts for Further Information 53
6.2 Legislation Administered by the Department of Justice 54
6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports 55

Section I: Messages

Minister's Message

In the coming year, the Department of Justice will continue to provide a fair, accessible and responsive justice system for all Canadians. To ensure that the Canadian justice system is as fair and efficient as possible, we are working more closely with partners at all levels of government and beyond - with community and business leaders, with academics and other experts, and directly with the Canadian public. We are also collaborating with other countries' governments to effectively address global justice issues and transnational crimes.

In this planning period the Department will be focusing on three particular areas: ensuring safe and secure communities, providing accessible and inclusive justice for all Canadians, and improving governance.

Last year, we supported detection and early action on suspected terrorist activities. We are now looking at substantial changes to the *Criminal Code* to promote community safety and to protect the most vulnerable members of our society, especially our children. We are also increasing help to many communities to develop the tools they need to improve their own safety and security.

Canadians want a legal system that operates fairly and is available to all members of our society when they need it. The Department and its partners have taken important steps to enable Canadians to have access to justice in the official language of their choice. We now face the considerable challenge of extending this access to all communities across Canada. At the same time, we will continue our efforts to respond to the needs of families in crisis, to victims of crime, to the unique needs of our Aboriginal people, and to financially disadvantaged Canadians who count on the support of legal aid services. My Department is working closely with its provincial and territorial partners to assess legal aid needs and to develop a renewal strategy to address these needs.

Finally, it is clear that Canadians want to be more involved in the governance of the justice system and its affects on their daily lives. They want to participate in the processes that lead to policy decisions on such fundamental social issues as same-sex marriage and protection of personal information.

Canadians want – and deserve – an effective justice system that reflects Canadian values, while balancing individual rights with the interests of society. I am committed to provide such a system to our citizens while ensuring that my Department is accountable for its allocated resources and that these resources are used responsibly, efficiently and are focused on priorities that make the most difference in the management of Canada's justice system.

Martin Cauchon
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Management Representation

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2003-2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Department of Justice.

To the best of my knowledge, the information:

- accurately portrays the Department's mandate, priorities, strategies and planned results;
- is consistent with the disclosure principles contained in the guidelines for preparing a report on plans and priorities;
- is comprehensive and accurate;
- includes accountability for results; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers, and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Morris Rosenberg
Deputy Minister

March 14, 2003
Date:

Section II: Departmental Overview

2.1 Mandate

The role of the Department of Justice is to:

- Provide the Government of Canada and federal departments and agencies with high-quality legal services;
- Have superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada, which are not within provincial or territorial jurisdiction; and
- Implement policy and program initiatives in this context with a view to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice.

The duties and responsibilities of the Department are set out in the *Department of Justice Act*. The Department provides a full range of legal services to the Government of Canada: provision of legal advice, preparation of legal documents, drafting of legislation, and regulations, or conduct of litigation. The Department ensures that the administration of public affairs is carried out in accordance with the law. It also has the lead responsibility in the government for the substantive criminal law and criminal procedure, reflecting the Constitution's assignment of these legislative powers to the federal government. As such, the Department has a general responsibility for stewardship of Canada's criminal justice system.

The Department is also involved in the administration of the *Canadian Bill of Rights*, *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. The *Canadian Bill of Rights* and the *Department of Justice Act* require that the Minister of Justice examine all bills introduced by Ministers in the House of Commons, as well as all regulations submitted to the Clerk of the Privy Council for registration, to ensure that the provisions of these submissions are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In both cases, the Minister must report any inconsistency to Parliament. The *Statutory Instruments Act* requires that regulations be examined on the basis of the criteria set out in that Act. The *Statute Revision Act* provides for periodic revision and consolidation of public statutes of Canada and any related regulations.

The Department's work reflects the Minister's dual role as Attorney General of Canada and as Minister of Justice.

The **Attorney General** protects the interests of the Crown within the framework of existing legislation. He or she also prosecutes for violations of all federal legislation other than the *Criminal Code* in the provinces and for violations of all federal legislation, including the *Criminal Code*, in the territories.

The **Minister of Justice** deals with policy considerations in those areas of law that he or she is directly responsible for. The Minister has general responsibility for federal policies related to criminal justice, except for policing, corrections and parole. He or she has lead or shared responsibility for policy in the following areas:

- Criminal justice;
- Family and youth law;
- Public safety;
- Administrative law;
- Aboriginal justice;
- Access to information and privacy and human rights;
- Official languages;
- The government's mandate for courts and judges; and
- Canada's participation in the development and unification of private international law.

The **Minister** is also responsible for:

- Implementation of policy objectives through legal mechanisms, programs and services;
- Issues relating to accessibility, fairness and equality in the justice system;
- Legal mechanisms used by departments and agencies to achieve the overall government objectives;
- Drafting of government bills and regulations;
- Examination of regulations; and
- Ensuring that the government's legislation and regulations comply with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and with other government policy and legislation.

The portfolio of the Minister of Justice also includes the following independent organizations, which have a distinct mandate and prepare their own annual reports to Parliament:

- Canadian Human Rights Commission
- Canadian Human Rights Tribunal
- Commissioner for Federal Judicial Affairs
- Office of the Information Commissioner of Canada
- Office of the Privacy Commissioner of Canada
- Law Commission of Canada
- Supreme Court of Canada
- Federal Court of Canada
- Tax Court of Canada

2.2 Planning Overview

The Department of Justice funds its services and programs through operating expenditures and through grants and contributions, in approximately the same proportion. The Government Client Services and Law and Policy business lines represent the Department's core functions in providing quality legal advice and services to other federal government departments and agencies, and in leading the planning, development and implementation of government policies related to the administration of justice. This work is achieved through a network of teams in headquarters, regions and legal services units, which are co-located with the client government departments and agencies. In addition, the Department dedicates a significant portion of its resources to ongoing and new priorities that support its mission to enhance the security of Canada's citizens and provide them with an accessible and fair justice system that meets their diverse needs. These priorities are described in more detail in the next section of this report.

The Department's work continues to be driven by its five-year Strategic Plan, which focuses on longer-term commitments and helps the organization to concentrate on long-term benefits for Canadians. The Plan's three strategic directions, outlined below, continue to guide the Department's efforts to serve Canadians, provide high-value legal and policy services, and to use its unique expertise in supporting the administration of justice in Canada. To monitor and report on the results of the Department's activities and to better link plans and priorities to performance results, more efforts will be dedicated in the planning period to improve the existing performance measures and to develop new ones.

To improve its efficiency and to concentrate further on its service to the government and to Canadians, the Department underwent a substantial organizational change in 2001-02. The resulting new senior management structure has increased accountability and introduced a more effective decision-making process in the organization. At the same time, the Department is increasing its presence in regions across Canada to bring some of the programs and services to other government organizations and directly to Canadians in their communities. The Department's regional offices are now more involved in the justice policy and program agenda.

STRATEGIC DIRECTIONS

Serving Canadians
We will strive to make justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians, and we will provide effective stewardship of that system.

Providing High Value and Making Choices
In an environment where our workload is increasing and the needs of the government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

Capitalizing on Our Strengths
We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will use our presence across Canada and in all departments and agencies to generate timely and strategic legal service for the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.

What Will Affect Our Work in this Planning Period? Are we Ready to Tackle Our challenges?

Government's Commitment to More Responsible Spending and a Focus on Results

As outlined in the last Speech from the Throne and the last Federal Budget, the Department of Justice, along with other government departments and organizations, will take steps to better set priorities, build capacity, establish individual and team accountability mechanisms and reallocate its resources to those priorities that are of greatest importance to the government and to Canadians. Greater accountability for results in the Department will be achieved through specific financial commitments, outlined in the senior managers' accountability accords with their superiors. The biggest challenge will be to try to meet increased demand for its services with limited resources. The Department will work on reassigning its existing resources to meet new commitments, while striving to maintain the expected high quality of legal services to Canadian government and providing ongoing support to communities in areas such as legal aid, crime prevention and Aboriginal justice programs.

Concurrently, the department will continue its ongoing efforts to strengthen its performance management and measurement systems. These will provide Canadians with more explicit and comprehensive information about the effectiveness of departmental programs and services. These measures will evolve with experience with the result that, over time, the Department will be better able to quantify results, link future resources to these results, and better describe risks associated with resource reallocations. This type of information will be presented in future departmental performance reports.

Continued Concerns About Safety and Security

Continued concern around the world about the threat of terrorism requires the Department to remain vigilant and work closely with other federal agencies to detect, prevent and prosecute terrorist activity. The Department will continue to monitor the use and impact of the *Anti-terrorism Act* and to fulfill its responsibilities for federal prosecution, civil litigation, advisory services, and others, as necessary. It will also continue to work with the legal systems of other countries to ensure consistency of anti-terrorist measures, as outlined by the United Nations. Canadians continue to expect leadership from the Department of Justice in many other areas of public safety, such as challenges posed by organized crime, child pornography, and the need to improve the efficiency and cost-effectiveness of criminal procedures and the legal aid system.

Canadians' Needs

Canadians continue to call for a more active role in the making of justice policy. The Department is investing more efforts in informing the public about how the justice system works. The aim of this is to show Canadians how they can be more active in the system by participating in community-based justice activities and by supporting other government and non-governmental organizations in the administration of programs designed to promote a more secure environment in people's homes and communities.

One of the Department's main goals is to continue to maintain an accessible, fair, and efficient justice system in Canada, in partnership with other federal departments and with provincial, municipal, international and non-governmental partners, including non-profit and volunteer organizations.

A major piece of legislation to renew youth justice in Canada is scheduled to come into force in April 2003. The *Youth Criminal Justice Act* will introduce a number of specific measures to address young offenders' issues, to help rehabilitate them and reintegrate them into society.

Government Demand for High Quality and Prompt Legal Services

With the constant changes in the legal system in Canada and around the world, the pressure continues for more frequent and sophisticated legal advice, coordination of legal issues and services. The Department of Justice is becoming involved in more areas related to the administration of justice. The Department's legal expertise is sought in managing large and complex legal cases and assisting to address international crime. The increasing complexity of legal work and rising costs of services require that we build a team of highly skilled, specialized legal professionals. Recruitment and retention of these professionals represent an ongoing challenge for the Department.

Changes Within and Outside Canada

The advance of information technology, globalization, and emerging social issues demand faster and more integrated responses with new and revised policies and legislation that respect the needs and values of Canada's diverse society. The Department of Justice continues to play a significant role in international justice and legal matters. Partnerships with other countries' legal administrations are being strengthened and new ones are being forged.

Strategic Directions → Strategic Outcomes

Serving Canadians

Enhancing Security for Canadians
- Public Safety and Anti-terrorism
- Firearms Program
- National Crime Prevention Strategy
- Fighting Organized Crime
- Criminal Code Reform

Ensuring Relevant, Accessible and Fair Justice System
- Legal Aid Program
- Youth Justice Renewal
- Aboriginal Justice Strategy
- Child-Centred Family Law
- Victims of Crime Initiative
- Official Languages
- Public Legal Education and Information

Providing High Value and Making Choices

Providing High Value, Timely Policy and Legal Services to Government
- Legal Services to Client Departments and Agencies and Legal Risk Management
- Federal Prosecution Service
- Legislative Services
- International Law

Capitalizing on Our Strengths

Enhancing Enabling Work Environment
- Communications Program
- Human Resource Management
- Information Management/Technology
- Finance Management and Administration

Section III: Plans and Priorities by Strategic Outcome

3.1 Summary

The Department of Justice focuses on ensuring that Canadians have a fair and accessible justice system that responds to the needs of all segments of our diverse society and that ensures that Canada is a just and law-abiding society. This is achieved through provision of high-quality legal services and advice to other government organizations, through leadership in the administration of federal justice, and through implementation of policies and programs.

Priorities for 2003-2004:

- Ensuring safe and secure communities. This is directly related to our Strategic Outcome of **Enhanced Security for Canadians.** The specific results associated with this priority are outlined below.
- Providing accessible and inclusive justice for all Canadians. This is related to our Strategic Outcome of providing a **Relevant, Accessible and Fair Justice System**. The specific results associated with this priority are outlined below.
- Providing a focus on governance, by improving the Department's **outreach** to all Canadians on the justice issues that affect their daily lives. This priority is supported by all strategic outcomes.

The following chart and the subsequent sections of this report provide an overview of the key objectives and expected key results of the ongoing and new initiatives, managed by the Department of Justice.

MANDATE OF THE DEPARTMENT OF JUSTICE

Provision of high-quality legal services to government departments and agencies
Implementation of policy and program initiatives to ensure that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice
Superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada, not within provincial or territorial jurisdiction

KEY RESULTS BY DEPARTMENTAL STRATEGIC OUTCOME

ENHANCED SECURITY FOR CANADIANS

- Safer communities, borders
- Safer travel
- Reduced gun-related crime
- Communities more involved in crime prevention
- Organized crime cases prosecuted more effectively
- Police better able to investigate organized crime
- Reduced fear of crime, increased confidence in the criminal law as an effective means of addressing public concerns

RELEVANT, ACCESSIBLE AND FAIR JUSTICE SYSTEM

- Economically disadvantaged Canadians have access to criminal legal aid services
- Young offenders rehabilitated
- Reduced crime and victimization among Aboriginal people
- Children protected against violence and abuse and in family break ups
- Victims of crime have a voice in justice system
- Canadians have access to justice system in language of choice
- Exploration of decriminalization of cannabis
- Measures introduced to protect children and other vulnerable groups

DELIVERY OF HIGH VALUE, TIMELY POLICY AND LEGAL SERVICES TO GOVERNMENT

- Greater consistency across government in managing legal issues
- High quality legal advice to government
- Modern, integrated civil litigation practice
- Ability to anticipate and respond quickly to emerging legal issues
- Well crafted and responsive federal laws
- Full capacity to meet international legal challenges
- Support to other countries in improving their justice systems
- Choices and alternatives to traditional approaches to administration of justice
- Integrated government approach to litigation

AN ENHANCED AND ENABLED WORK ENVIRONMENT

- Department recognized for its unique expertise
- High quality staff training and development
- Canadians have faster, easier access to information on justice system
- More and better information-sharing with partner organizations
- Mechanisms in place for more efficient management of public funds

CHALLENGES AND RISKS BY DEPARTMENTAL STRATEGIC OUTCOME

ENHANCED SECURITY FOR CANADIANS

- Lack of tools for monitoring success in building safer communities and supporting safer travel
- Complexity of cases, police perceptions of disclosure obligations, expansive judicial interpretation, and associated costs make disclosure obligations increasingly difficult to comply with
- Resource and litigation difficulties often pose health issues for prosecutors involved in organized crime and mega-case prosecutions.
- Effective management of demands on prosecution resources

RELEVANT, ACCESSIBLE AND FAIR JUSTICE SYSTEM

- Getting full support for alternatives to prosecution
- Improving access to criminal legal aid for economically disadvantaged Canadians
- Effectively reducing crime rate among Aboriginal people
- Difficulties in measuring success in protecting children against violence and abuse
- Building victims' confidence in justice system
- Providing access to Justice system in client's language o choice in all communities across Canada

DELIVERY OF HIGH VALUE, TIMELY POLICY AND LEGAL SERVICES TO GOVERNMENT

- Ensuring consistency in all government organizations in managing legal issues
- Providing high-quality legal services with limited resources to client departments
- Building tools to respond quickly to new issues
- Building capacity to address international legal challenges in a timely and efficient manner
- Managing and controlling client demand for legal services
- Increasing efficient management of law practice to provide better choices to traditional approaches to litigation and to prosecution

AN ENHANCED AND ENABLED WORK ENVIRONMENT

- Measuring effectiveness of communication with Canadians and client organizations
- Ensuring that Department is recognized and approached for its unique expertise
- Attracting highest quality staff
- Putting mechanisms in place to give the public faster and easier access to information on justice system
- Implementing financial framework for more efficient resource distribution and better reporting on expenditures

3.2 Serving Canadians

The Department of Justice is dedicated to making the justice system relevant, accessible to all Canadians, and responsive to the needs of the diverse parts of our society. Resources are being directed at helping Canadians to better understand their justice system and giving them more opportunities to participate directly in making policy. Efforts are also being dedicated to giving all Canadians better access to the justice system and to making the system fair for all who depend on it. The Department will continue to have a key role in ensuring greater safety and security for Canadians.

3.2.1 Enhancing Security for Canadians

Terrorist events in the United States and around the world emphasized the need for enhanced safety and security measures, both within Canada and internationally. As one of the first responses to the events of September 11, 2001, the Department developed a major set of legislative measures to address a range of terrorist activities. It is undertaking a number of further initiatives to support the Canadian government in enhancing protection of our citizens and to support the suppression of terrorist activities in partnership with other democracies of the world.

Public Safety and Anti-terrorism

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$14.1 million	$18.2 million	$18.2 million

Canada must remain vigilant in the face of terrorist threats. The Department will continue to play a key role in the government's overall anti-terrorism efforts. The goals of the *Anti-terrorism Act*, which came into force on December 24, 2001, are to detect, deter and prosecute terrorism, and remain valid. The Department of Justice was instrumental in the efforts to pass a comprehensive package of amendments to the *Criminal Code* and other statutes, intended to enhance existing measures to investigate and punish those who would disrupt personal and economic security of Canadians. The counsel for the Minister of Justice and the Attorney General of Canada will continue to assist in the implementation of legislation in a manner that protects the rights enshrined in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Special litigation capacity will continue to be developed and enhanced to deal quickly and effectively with any cases that may threaten public security or that may challenge the validity of the legislation. Leading up to the mandatory, comprehensive parliamentary review of the legislation, the Department will monitor the use and impact of the act and will reach out to all groups in our society who have concerns and views on its impact. It will also continue to provide legal and policy advice and expertise on privacy and human rights to other government organizations engaged in public security and anti-terrorism initiatives.

Long Term Benefits

- *Effective legislation in place to improve public security and prevent terrorist threats*
- *Safer borders, safer society*
- *Fulfillment of the Department's legal advisory mandate for criminal law, human rights and litigation*
- *Tools in place to detect and combat terrorist activities*
- *Canada's commitment met to the United Nations, Organization of American States and Commonwealth regarding anti-terrorism laws and international conventions*

Measures of Success: Implementation of new investigative and monitoring tools to detect and prevent terrorist activity; successful detection of illicit activity by partner organizations

Strategy

- *Increase awareness of provisions of* Anti-Terrorism Act *among governmental, non-governmental sectors and public.*
- *Increase capacity to address civil and criminal litigation.*
- *Promote effective cooperation among governmental and non-governmental sectors.*
- *Monitor and review* Anti-terrorism Act *as well as address concerns of Canadians, in anticipation of the Parliamentary review of the Act.*
- *Provide comprehensive and consistent legal services, related to issues of public safety and anti-terrorism.*
- *Increase awareness among Justice counsel of the effects that advice may have on matters of national security, even when given in areas not directly related to public safety and anti-terrorism.*
- *Support legislative amendments to introduce anti-terrorism measures in other countries, consistent with international conventions and facilitate cooperation with other countries on criminal matters related to public safety and anti-terrorism.*
- *Provide advice on a range of legal issues by civil litigation, federal prosecution and human rights litigators.*

Activities

- *Outreach meetings with ethno-cultural and civil liberties groups and with other legal system stakeholders.*
- *Monitor use of* Bill C-36 *measures.*
- *Work with Solicitor General Canada and the Canada-U.S. Cross-Border Crime Forum to ensure effective coordination of anti-terrorism and anti-crime measures.*
- *Enhance sharing of legal information with clients and partners and provide better information to support partners in their efforts to protect citizens.*
- *Fulfill statutory responsibilities of the Attorney General in relation to the* Anti-Terrorism Act.
- *Support and provide ongoing training for police, prosecutors and litigators, incorporating best practices and lessons learned.*
- *Expand number of counsel who have operational familiarity with the implementation of the* Anti-Terrorism Act *and related legislation.*
- *Opinions provided on a range of legal issues, affecting public safety and anti-terrorism.*
- *Participate in Commonwealth, G-8,Organization of American States, Council of Europe efforts.*
- *Provide international assistance in relation to particular criminal matters, including requests made under the* Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act and the Extradition Act.
- *Options provided to ensure the legislation continues to reflect solid principles and is Charter-compliant.*
- *Build capacity to provide ongoing legal expertise on terrorism issues and address inquiries about* Bill C-36.

Risks / Challenges

- *Close monitoring required of the use of the* Anti-Terrorism Act, *an extensive package of new measures.*
- *Combating terrorism is a complex effort of the government and non-governmental participants, based on cooperation and confidence, with an understanding of the full range of legislative and non-legislative measures available.*
- *The Department needs to prepare for the mandatory parliamentary review of* Bill C-36 *in three years.*

Lessons Learned

- *To prevent terrorism and to ensure safety for Canadians and their communities, ongoing review of anti-terrorism legislation is necessary and other broad public safety and anti-terrorism measures must be maintained.*
- *The Department must continue to develop strong partnerships with other federal, provincial and territorial departments and agencies, as well as with other countries' governments, to effectively contribute to the reduction of terrorist activities.*

Firearms Program

	2003 –04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$113.1 million	$94.9 million	$75.7 million

Note 1: Above planned spending amounts reflect the plan of action announced by the Minister of Justice on February 21, 2003. Declining planned spending is based on: steady state of licensing intake; implementation of ASD; administration efficiency measures and the passage of C-10A by the start of the 03-04 fiscal year.

Note 2: The Alternate Service Delivery contractor has indicated that the scope of work to achieve certification exceeds the estimated efforts, due to unanticipated requirements. The additional work may cost as much as $15 million and is not included in the planned spending. The scope of this work and the potential costs are currently being reviewed by the government contract authority, Public Works and Government Services Canada.

The government remains committed to the Canadian Firearms Program (CFP), which includes licensing of firearms owners and registration of firearms and will continue to aim to keep firearms from those who should not have them, while encouraging safe and responsible gun use by legitimate firearm owners. As of mid-January 2003, over 1.9 million firearm owners in Canada have been licensed, with almost 6 million guns registered. (A fuller description of the Canadian Firearms Program can be found at http://www.cfc-ccaf.gc.ca)

The Canadian Firearms Program is a multi-departmental multi-jurisdictional program for which the Department of Justice has lead responsibility. The Department of Justice operates the electronic Canadian Firearms Registry System (CFRS). It also administers the Chief Firearms Officer responsibilities in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Newfoundland and Labrador, Yukon, Northwest Territories and Nunavut. Justice also funds the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST). The Royal Canadian Mounted Police operates the Canadian Police Information Centre, which interfaces with CFRS and the Canada Customs and Revenue Agency is responsible for administering elements of the firearms program at Canada's borders. These federal activities are funded through the Canadian Firearms Program. The provinces of Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, Quebec and Ontario administer the Chief Firearms Officer function within their own jurisdictions in a manner consistent with the *Firearms Act* and the direction from their governments. These provincial operations are also funded by the Government of Canada in accordance with contribution agreements. The Canadian Firearms Centre also works with Aboriginal and other community organizations to ensure that compliance with the legislation is facilitated for all program clients.

The 2002 Auditor General's Report raised a number of concerns about the management and administration of the Program. The government accepted the Auditor General's recommendations and asked an external expert, Raymond Hession, to assess the current systems, procedures, and controls within the CFP, and to recommend improvements to its operational efficiency and cost-effectiveness. Following the tabling of Mr. Hession's report in Parliament in January 2003, the Minister of Justice presented a plan of action on February 21, 2003, based on the recommendations in this report.

The Action Plan is a blueprint for lowering costs and improving management, enhancing service delivery, and increasing transparency and accountability.

Each of these objectives will be specifically advanced by the following activities:

- Reducing costs and improving management by:
    - Moving the National Weapons Enforcement Support Team to the RCMP, to align enforcement operations;
    - Streamlining and consolidating headquarter operations
    - Consolidating processing sites
    - Creating a Continuous Improvement Plan to generate ongoing efficiencies
    - Establishing national work performance measurements and cost standards for opt-in and out-out jurisdictions
    - Limiting computer system changes to those that are necessary to improve program efficiency.

- Enhancing service to the public by:
  - Extending Internet registration
  - Ensuring easy access to 1-800 telephone information services
  - Processing registration applications within 30 days of receipt
  - Implementing a targeted outreach program to help firearm owners comply with licensing and registration

- Strengthening accountability and transparency by:
  - Tabling an annual report to Parliament that provides full financial and performance information on the program
  - Hiring a Comptroller
  - Creating an annual audit and evaluation plan for all major program components, in support of the development, over time, of an overall risk management framework for the program.

The plan's objectives will also be advanced by seeking input from Parliamentarians, stakeholders and the public on how to improve program design and delivery; and by creating a Program Advisory Committee to seek expert advice on cost reductions, quality of service and the continuous improvement plan.

It should be noted that full implementation of the plan depends on passage of Bill C-10A by the beginning of the 03-04 fiscal year, as well as associated regulations thereafter. In addition to the impact on ASD, there are a number of elements within Bill C-10A that would provide for cost savings, without compromising public safety. These include provisions to conduct more types of lower cost electronic transactions and transitional provisions to permit the extension of license expiry dates to allow 'load-leveling'. Renewal of firearms licenses without load leveling will have a clear impact on the program's financial needs as all licenses will come up for renewal at the same time.

Lastly, a plan is being developed to transfer the Program to the portfolio of the Solicitor General of Canada, with a target date of April 1, 2003.

In addition to the restructuring of the CFP, the Department has initiated efforts to report on the full federal government costs of the Program in the upcoming Departmental Performance Report. Reporting on full Program costs to the government will require a close partnership with Treasury Board and with the other government organizations involved in the administration of the Program. The Canadian Firearms Centre proposes to use the chart shown on the next page to disclose the total past CFP expenditures as well as projected costs to the Canadian Firearms Centre and to the federal government as a whole, for the next three years. The chart will also include the past and projected revenues from the Program.

Long Term Benefits	
• *Non-violent character of Canada is maintained* • *Responsible and accountable gun ownership in Canada* • *Health and personal safety of Canadians are preserved* • *Criminal use of firearms is prevented* • *Firearms suicides and accidents are prevented* • *Firearm licensing and registration is managed efficiently and effectively* • *Police has access to critical information to investigate, trace firearms and to identify any illegal activities* • *Firearm crime is reduced and dealt with by combining screening, tracking and sentencing* *(See Note 1 below)*	***Measures of success: Number of revoked and refused licenses; percentage of firearm owners complying with registration; waiting period from application to issuance of registration certificate; number of registered firearms; public support for program; reduction in firearm accidents, robberies and homicides; reduction of missing and stolen firearms; frequency with which police rely on on-line registry*** ***(See Note 2 below)***
Strategy	
• *Review the Canadian Firearms Program (CFP) to make it more efficient, cost-effective and client-oriented, including simplifying compliance requirements and streamlining administrative and systems processes.*	
Activities	
• *Act on all of the recommendations in the Auditor General's report, including preparing an annual report and audit plan to be tabled in Parliament; working with Treasury Board, attempt to obtain program-related costs of other government departments; and implementing activity-based costing.* • *Implement all aspects of the Action Plan, and, subject to Parliament's approval of Bill C-10A and any consequential regulations, finalize development and implementation of alternative service delivery.* • *Continue to process applications for gun registration and issues licenses to legitimate gun owners.*	
Risks / Challenges	**Lessons Learned**
• *Maintain public confidence in the benefits of the Program.* • *Implementation plan announced February 2003.* • *Obtain full cost information from partner organizations and provinces involved in the administration of Program.* • *Clarify responsibility for Program performance management.* • *Address technology risk of assessing capacity and performance impacts of volume surges and growth.* • *Passage and adoption of Bill C-10A and related regulations are dependent on the will of Parliament.*	• *Provide Parliament with more meaningful, complete, accurate and up-to-date financial and management information.* • *Administrative practices need to be refined to improve costing, measurement and reporting of Program activities.*

Note 1: The long term benefits of the Program are not necessarily a direct correlation to many of the activities to be undertaken by the Program in the upcoming fiscal-year. However, over the longer term, CFP activities should impact and contribute towards many public safety benefits.

Note 2: Level of activity and results achieved for each of the measure of success are regularly updated and available on the CFP Web Site http://www.cfc-ccaf.gc.ca

Firearms Program
Full Federal Government Cost History / Planned Spending

ORGANIZATION	PAST SPENDING (1996- March 2002) ($ million)	FORECAST SPENDING 2002-2003	PLANNED SPENDING ($ million) 2003-2004	2004-2005	2005-2006	TOTAL ACTUAL AND PLANNED EXPENDITURES
Department of Justice – Direct Costs	549.1	100.0	113.1	94.9	75.7	932.8
Costs reimbursed to Other Government Departments – Direct Costs:						
Canadian Customs and Revenue Agency	13.6					
Royal Canadian Mounted Police	91.7					
Human Resources Development Canada	32.7					
Public Works and Government Services	1.2					
Sub-total (costs reported by Department of Justice)	688.3	100.0	113.1	94.9	75.7	1,072.0
Department of Justice – Indirect costs not charged to Firearms Program but included in						
International Trade						
Public Works & Government Services Canada						
Canadian Customs and Revenue Agency						
TOTAL PROGRAM COST						
Revenues generated by program	58.7	12.5	16.3	23.5	35.2	146.2
NET PROGRAM COST						

This is for illustrative purposes, only
Full government costs will be reported in the Departmental Performance Report in October 2003

National Crime Prevention Strategy

	2003 –04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$74.4 million	$74.4 million	$76.9 million

The *National Crime Prevention Strategy* (NCPS) is being implemented by the National Crime Prevention Centre in the Department of Justice, in partnership with the Solicitor General of Canada. The NCPS promotes crime prevention through a social development approach, which deals with the social, economic and cultural circumstances that can contribute to an individual becoming an offender or a victim. Efforts are focused on priority groups that are especially vulnerable: children, youths, women, Aboriginal peoples, ethno-cultural groups, seniors, persons with disabilities, gays and lesbians, homeless persons, and official language minority communities. The strategy also aims to increase knowledge of crime prevention by identifying and promoting best practices and by increasing public awareness of the benefits of a social development approach to crime prevention. To meet the goals of the strategy, partnerships with key government (federal, provincial and territorial) and non-government stakeholders are crucial.

Long Term Benefits

- *Safer communities across Canada with reduced crime, victimization and fear of crime*
- *Increased understanding of crime prevention and knowledge of what works to prevent crime*
- *Increased community involvement in crime prevention initiatives*
- *Improved partnerships with other federal departments, provincial and territorial governments, and non-profit and private sector organizations*
- *Effective, sustainable crime prevention practices in place*

Measures of success: Rates of crime, victimization and fear of crime prior to and after the implementation of the strategy in participating communities; public understanding of crime prevention; effectiveness of new measures to prevent crime; number and extent of communities involved in crime prevention initiatives; number and effectiveness of crime prevention information-sharing networks; increased government and private sector involvement in social development approach

Strategy

- *Expand and increase public education and promote crime prevention through social development to better engage and sustain community involvement in local efforts to reduce crime, victimization and fear of crime.*
- *Advance partnerships with provincial and territorial governments.*
- *Develop, implement systems and structures to make good use of knowledge obtained from project results and evaluation.*

Activities

- *Provide funds and support development and implementation of community-based projects by delivering the five programs available under the NCPS.*
- *Invest in public education and awareness activities to increase knowledge of crime, victimization and fear of crime and encourage Canadians to participate in creating a safer environment.*
- *Develop an infrastructure to ensure accountability and provide employees with tools to advance the NCPS.*
- *Implement comprehensive city/community-based strategies at the local level.*
- *Develop knowledge in specific focus areas and disseminate it to partners, stakeholders and Canadians.*
- *Develop policy frameworks for the NCPS priority groups, such as Aboriginal peoples and seniors.*
- *Disseminate United Nations Guidelines for Prevention of Crime and implement them in Canadian context.*
- *Establish comprehensive evaluation and performance measurement strategies for individual funding programs.*
- *Participate in committees and working groups, whose mandates help advance the NCPS.*

Risks / Challenges

- *Effectively tracking and reporting on results and lessons learned from funded projects on an ongoing basis and using what is being learned in ongoing funding and planning decisions.*
- *Having a measurable impact in communities whose needs and risks are significant and unlikely to be measurably improved through individual initiatives.*
- *Effectively implementing a large and recently expanded National Strategy with very limited human resources.*

Lessons Learned

- *Difficult to measure impact in high-risk communities with "one-off" projects/initiatives; more comprehensive and focused approach needed to fund efforts in high-risk communities.*
- *Need to establish comprehensive performance measurement systems to allow for better understanding and sharing of lessons-learned.*
- *Need to better understand and incorporate contributions to "sustainable" crime prevention practices, determining which initiatives to fund, and whom to partner with.*

Fighting Organized Crime

	2003 –04	2004-05	2005-06
Planned Spending	**$6.1 million**	**$8.1 million**	**$8.1 million**

* Planned spending is for the Federal Prosecution Service's portion of fighting organized crime, only

Organized crime has a major effect on Canadian society. Economic crime alone, such as securities fraud and telemarketing scams, is estimated to cost Canadians more than $5 billion each year (source: Auditor General's Report on Criminal Justice System, April 2002). Organized crime groups operating in Canada are heavily involved in drug importation, production and trafficking throughout Canada. The Department introduced a number of new aggressive measures in January 2002 to deal with organized crime, including protection of individuals who participate in the justice process to resolve organized crimes and introduction of new offences and tougher sentences (*Bill C-24*). The Federal Prosecution Service is also enhancing its capacity to efficiently prosecute organized crime. These actions fulfill the commitment announced in the 2001 Speech from the Throne, which made organized crime one of the top priorities on Canada's public safety agenda.

Long Term Benefits

- *Enhanced ability to effectively prosecute organized crime cases*
- *Enhanced ability of police to effectively investigate organized crime*
- *Enhanced cooperation with provincial and territorial authorities to deter and disrupt organized crime activities and to manage major and complex prosecutions*

Measures of Success: Improved understanding and use of legislative tools by prosecutors and police; improved management of disclosure obligations; timely and effective legal assistance and advice to police at investigative stage; greater prosecutor satisfaction with Crown briefs and quality of court preparation; greater integration between investigations and prosecution of cases

Strategy

- *Enhancement of the Federal Prosecution Service's capacity to provide timely and effective advice to police during investigations and to undertake complex organized crime prosecutions flowing from those investigations*
- *Creation of dedicated disclosure units to work in conjunction with prosecution teams and police to manage disclosure obligations effectively*

Activities

- *Staffing and assembly of prosecution and disclosure teams.*
- *Training of police and prosecutors in use of Bill C-24 provisions.*
- *Federal/provincial/territorial consultations on management of large, complex prosecutions.*
- *Development of best practices handbook for management of large, complex prosecutions.*
- *Pilot disclosure projects in Toronto and Vancouver; Justice staff co-located with police to assist in structuring investigations and managing disclosure obligations.*
- *Numerous ongoing prosecutions of large, complex organized crime cases.*

Risks / Challenges

- *Organized crime activities and investigations are increasingly complex and sophisticated.*
- *Complexity of cases, police perceptions of disclosure obligations, expansive judicial interpretation, and associated costs make disclosure obligations increasingly difficult to comply with.*
- *Orders for state-funded counsel increase costs and the litigiousness of prosecutions.*
- *Complexity and length of trials can overwhelm juries.*
- *Involvement of prosecutors at investigative stage risks their disqualification or being called as witnesses.*
- *Resource and litigation difficulties often pose health issues for prosecutors involved in organized crime and mega-case prosecutions.*

Lessons Learned

- *Need to keep cases as manageable as possible (numbers of accused, scope of allegations, number of counts and volume of evidence).*
- *Need for early consultation with police at investigative stage to ensure allocation of sufficient resources and proper preparation of prosecution.*
- *Need to respond to resource requirements for large, complex cases, including prosecution personnel, disclosure and state-funded counsel.*
- *Need for team approaches to allocate tasks and manage risk of prosecutors being disqualified or called as witnesses as a result of pre-charge involvement.*
- *Need for "wellness strategies" to address stress and workload of prosecutors.*

Criminal Code Reform

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$3.9 million	$3.9 million	$3.9 million

* The above represents core funding for the Criminal Law Policy and Community Justice Branch. Funding of $0.5 Million for each fiscal year for the Lawful Access project is also included. The funding, however, excludes funding for Victims of Crime initiative, Youth Justice Renewal, Fighting Organized Crime and other special allocations.

The Department of Justice is involved in an ongoing government agenda of reforms to the *Criminal Code* and related statutes with a view to enhancing public protection and modernizing and streamlining the criminal justice system. The Department is also exploring the possibility of decriminalizing the possession of marijuana (cannabis) as outlined in the Speech from the Throne and as recommended in the Report of the House of Commons Special Committee on Non-Medical Use of Drugs (December 2002). This may involve the use of the *Contraventions Act* to provide for tickets with set fines to be issued to persons found in possession of marijuana, rather than prosecuting them under the *Controlled Drugs and Substances Act*. No consideration is being given to legalizing the possession of small amounts of cannabis as proposed by the Report of the Senate Special Committee on Illegal Drugs in September 2002.

Over the last three years, major new legislation targeting organized crime and terrorism has been passed and implemented. The Department will continue to actively implement and monitor this legislation as well as pursue a range of criminal law reforms, as needed. It will support the passage of *Bill C-20* measures to protect children and other vulnerable groups, as well as other *Criminal Code* amendments, dealing with offences and criminal procedure. The government's Lawful Access initiative, designed to modernize the relationship between investigative powers and new technology, includes the Department's proposals for a new legal framework. The work of the Department on *Criminal Code* reforms complements that of the National Crime Prevention Strategy, the Policy Centre for Victims of Crime and the Youth Criminal Justice Renewal initiative.

<table>
<tr><th colspan="2">Long-Term Benefits</th></tr>
<tr><td>• A modern, streamlined, more cost-effective justice system
• Reduced fear of crime, increased confidence in the criminal law in addressing public concerns</td><td>Measures of success: Reduced crime; more successful prosecution of targeted criminal activity; more efficient criminal procedure</td></tr>
<tr><th colspan="2">Strategy</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Advancement of law reform proposals that respond to public concerns, Uniform Law Conference proposals, new court decisions, provincial government priorities</td></tr>
<tr><th colspan="2">Activities</th></tr>
<tr><td colspan="2">• New legislative packages to address reform priorities
• Legislation to provide a Lawful Access framework</td></tr>
<tr><th>Risks / Challenges</th><th>Lessons Learned</th></tr>
<tr><td>• Monitor the effectiveness of the new legislation targeting organized crime and terrorism.
• Ensure that the Department's law reform agenda is responsive to court decisions and developments in the criminal justice system.</td><td>• The Department has the expertise and capacity to react effectively to emerging issues that require legislative work.</td></tr>
</table>

3.2.2 Ensuring a Relevant, Accessible and Fair Justice System

Canadians continue to be more and more engaged in the justice system, as they become better informed and access and use the system more frequently. The Department provides information and education to increase the public's knowledge of the justice system and the laws that affect them, and to help them make informed justice-related decisions. Providing this information is key to all programs and is an important tool to help meet the Department's objectives. Public consultations on major policy decisions remain a priority, as well as partnerships with other levels of government and communities across Canada to ensure better access to the justice system for all Canadians.

Legal Aid Program

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$126.4 million	$126.4 million	$126.4 million

Legal aid is a pillar of Canada's justice system, providing funding for criminal legal aid services for the economically disadvantaged and young offenders in serious criminal matters. The demand for legal aid services has been growing. The government has announced in the recent Budget that it would increase its funding support for legal aid to the provinces and territories. The Department has undertaken, in collaboration with its provincial and territorial partners, an extensive research program to identify and address factors that affect legal aid service delivery, such as high-cost, complex criminal cases and unmet criminal and civil legal aid needs. The Department is currently looking at the implications of the findings of this research, which will provide a policy base for a legal aid renewal strategy and the negotiation of new legal aid agreements with provinces and territories.

Long-Term Benefits

- *Improved access to legal aid assistance for economically disadvantaged Canadians facing the likelihood of incarceration, and for young offenders*
- *Enhanced federal, provincial, territorial commitment to legal aid*

Measures of success: Ongoing participation of provinces and territories in the development of a criminal legal aid strategy; policy work is informed by research and reflects federal priorities; improved criminal legal aid services

Strategy

- *Provide financial support to provinces and territories for the delivery of legal aid services (This funding is provided to the territories under the Access to Justice Agreements covering criminal and civil legal aid, Aboriginal court work and public legal education and information services).*
- *Address long-term legal aid issues and needs.*
- *Test alternative legal aid delivery mechanisms.*
- *Continue research to inform ongoing federal-provincial-territorial policy development.*

Activities

- *Annual funding to provinces and territories.*
- *Joint policy development with provinces/territories to address long-term criminal and civil legal aid issues, to identify the level of unmet need and to examine major legal aid factors that affect cost.*
- *Attention to legal aid needs of federal priority groups that experience barriers to accessing legal aid (Aboriginal peoples, members of official language minority groups, immigrants, refugees and members of visible minority groups).*
- *Research and pilot projects to test innovative and alternative service delivery methods for criminal and civil legal aid.*

Risks / Challenges

- *Addressing the complex nature of legal aid issues requires a sustained level of participation and co-operation by federal, provincial and territorial partners.*

Lessons Learned

- *Research is needed to keep pace with the changing legal aid environment and to inform future decision-making.*
- *There is an ongoing need to conduct pilot projects to explore innovative service delivery models and improve quality and cost-effectiveness of criminal and civil legal aid services.*

Youth Justice Renewal

	2003 –04*	2004-05	2005-06
Planned Spending	$228.7 million	$215.1 million	$208.3 million

* Resource levels are higher at the time of the initiative coming into force to support its implementation.

The Department will continue to invest in the broad, comprehensive Youth Justice Renewal Initiative (YJRI) in partnership with other government and non-governmental organizations. New legislation will lead to a fairer and more effective youth justice system. The new system will include more appropriate use of courts by addressing less serious cases effectively outside of the court process; fairness in sentencing; effective reintegration of young persons into society; and a clear distinction between serious violent offences and less serious offences. The Department is involving key partners, such as provincial and territorial government representatives, police and members of the defense bar, as well as parties that are not traditionally involved in youth justice matters (school officials, medical experts, etc.), to provide a more integrated approach to youth justice renewal.

Long Term Benefits

- *Fair and effective youth justice system*
- *Young persons in conflict with law rehabilitated and reintegrated into society*
- *Reduced reliance on youth court system on custody and detention*

Measures of success: Responses by youth justice officials proportionate to the severity of the offence; reduced use of courts; reduced number of youths in custody; additional or enhanced rehabilitation and reintegration opportunities developed and used in the youth justice system; new and enhanced alternative approaches to youth justice practices; increased public confidence in the youth justice system

Strategy

- *Provide contribution funding to provinces and territories and other stakeholders (including professional groups, non-governmental organizations, public legal education and information organizations; Aboriginal organizations and community groups) to prepare for and implement the YJRI and new youth justice legislation*
- *Support implementation of the legislation to renew youth justice*

Activities

- *Support and monitor implementation activities in provinces and territories.*
- *Expand and solidify partnerships and approaches to achieve policy objectives for renewal of youth justice.*
- *Work with sectors not traditionally involved in youth justice (education, arts and recreation, child advocates, mental health professionals) to support them in taking on new roles in helping young Canadians in conflict with the law.*
- *Host and participate in roundtables, information sessions, conferences, etc., on the* Youth Criminal Justice Act, *and new partnership and funding opportunities in youth justice renewal.*
- *Support Aboriginal communities and organizations in their attempts to address the disproportionate number of Aboriginal youths in the youth justice system in Canada, especially in the northern territories, which have very high rates of youth crime.*
- *Identify and support innovative approaches to crime prevention, rehabilitation and reintegration of young persons and meaningful consequences for youth offences.*

Risks / Challenges

- *Public misperceptions about youth crime must be identified and removed through increased public awareness.*
- *Challenges are inherent in identifying, contacting and informing all traditional and non-traditional partners about the initiative and the* Youth Criminal Justice Act.
- *Program funding is bound by time limitations, adversely affecting the ability of partners to build capacity and gain momentum in efforts to provide services for youth in conflict with the law.*

Lessons Learned

- *Information sharing must be sustained and continuous to dispel public misperceptions*
- *Successful outcomes require collaboration with other federal government departments, provincial and territorial governments, non-governmental organizations and other stakeholders*
- *Communication must be sustained and continuous to engage and maintain partnerships with various stakeholders*

Aboriginal Justice Strategy

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$11.9 million	$11.8 million	$11.9 million

The disproportionate number of Aboriginal persons in conflict with the law has been observed for some time. It is evident in both the offender and in the victim population. According to the latest available statistics, the proportion of the Aboriginal people in the federal offender population rose from 11% in 1991-92 to 17% in 1998-99. This number is expected to rise significantly in the next decade due to the rate of growth in the Aboriginal population. The Aboriginal Justice Strategy (AJS) seeks to address the over-representation of Aboriginal peoples in contact with the criminal justice system by increasing community participation and reflecting Aboriginal values in the mainstream justice system. This is a direct response to the Speech from the Throne commitments to reduce the rates of incarceration of Aboriginal peoples, and to expand community-based justice approaches, particularly for youth living on reserves and Aboriginal people in the North. Over the long term, along with other justice programs, this approach will contribute to a decrease in the rates of victimization, crime and incarceration among Aboriginal peoples in communities operating AJS programs.

Long-Term Benefits

- *Assist Aboriginal peoples to assume greater responsibility for the administration of justice in their communities*
- *Reflect and include Aboriginal values within the justice system*
- *Over the long-term, along with other justice programs, contribute to a decrease in the rate of victimization, crime and incarceration among Aboriginal peoples in communities operating AJS programs*

Measures of success: Immediate Outcomes: Improved community capacity to deal with justice issues; improved acceptance and collaboration among justice stakeholders; informed and knowledgeable stakeholders; increased public awareness of Aboriginal justice issues; Intermediate Outcomes: improved service delivery, community awareness and participation; positive change in community attitude towards the justice system through outreach; improved justice policy development affecting Aboriginal peoples; Ultimate Outcomes: increased Aboriginal community responsibility for local administration of justice; mainstream justice is responsive to the needs of Aboriginal peoples; reduced victimization, crime and incarceration in communities operating community justice programs.

Strategy

- *Continue to fund community-based programs that provide for increased local responsibility of administration of justice activities to improve social cohesion which will, in turn, contribute to reduction in the crime and victimization rates in the communities operating community justice programs.*
- *Increase coordination and collaboration with local Aboriginal community justice projects and programs to make the mainstream justice system more responsive and better at reflecting Aboriginal values.*
- *Follow the principles of the Social Union Framework Agreement.*
- *Support the federal response to social problems in Aboriginal communities.*
- *Align the strategy with other major initiatives (such as crime prevention & community safety, youth justice renewal).*

Activities

- *Provide direct community justice program funding and support to Aboriginal communities through cost-shared arrangements with provinces and territories.*
- *Negotiate memoranda of understanding with provincial and territorial jurisdictions to address Aboriginal justice issues.*
- *Provide funding to Aboriginal communities and organizations for training and development to build capacity in existing justice projects/programs and in communities wanting to start such projects.*
- *Continue to support negotiation of administration of justice provisions in self-government agreements by providing research and/or pilot project funding to First Nations and Aboriginal groups involved in self-government negotiations.*

Risks / Challenges

- *Program funding recipients require more complete understanding of program requirements and processes.*
- *Lack of compliance to financial and reporting requirements by the recipients of funding.*
- *Overlapping mandate and objectives with other programs and stacking of funding between federal programs.*

Lessons Learned

- *Regular contact with funding recipients and partners helps to reduce the risk of unsatisfactory or incomplete work.*
- *Some program recipients need support to develop skills to ensure that they meet the financial and reporting requirements.*
- *Strong linkages with other programs to ensure funding integrity.*

Child-Centred Family Law

	2003-04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$26.7 million	$26.4 million	$36.7 million

As of 2001, approximately 2 million children (aged 19 and under) had experienced the separation or divorce of their parents, or had been born into a single-parent family. These children represented almost 25% of all children in Canada at that time. The number is increasing, with children experiencing their parents' separation at a younger age. Separation is a major disruption in a family's life with economic and emotional consequences for children. These difficulties are greater if parents become involved in long lasting, high conflict disputes over the terms of separation. The government cannot prevent or eliminate such conflicts, but it can help to address the needs and interests of the affected children through family law reforms dealing with the divorce process.

Long-Term Benefits

- *Strengthened services provided to families experiencing separation or divorce*
- *Parenting arrangements that better meet the needs of children*
- *Reduction of negative impact of the process of separation and divorce on children*
- *Improved compliance with child support obligations to ensure that they are paid in full and on time*
- *Improved decision-making process with judges, expert in family law and familiar with services aimed at expediting the resolution of family disputes*
- *Expensive court proceedings only used for matters that cannot be resolved otherwise*

Measures of success: Family justice services, including pilot projects, are provided by provincial and territorial partners; legislative reforms are passed by Parliament; commitment to creating and expanding UFCs is made by provinces and territories

Strategy

- *Continue to direct funding to provinces and territories to support implementation of family justice activities*
- *Reform to the Divorce Act, including moving away from the concepts of "custody" and "access" and adopting a new model, based on "parental responsibilities" with a list of criteria for children's best interests*
- *Provide judicial resources for new Unified Family Courts (UFC), with resulting provincial judicial salary savings committed to reinvestment in services in their jurisdiction*
- *Raise public awareness of parental responsibility to children in cases of separation and divorce and provide parents with tools to assist them in reaching parenting arrangements that are in the children's best interests*

Activities

- *Draft legislation to make changes to the Divorce Act to implement parenting orders with a list of criteria for determining the best interests of the child, and amendments to other federal legislation (*Family Orders and Agreements Enforcement Assistance, Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, *Criminal Code).*
- *Provide and co-ordinate funding to strengthen child-centred family justice services across Canada.*
- *Develop public education, professional training and communications materials.*
- *Request and review proposals from jurisdictions interested in Unified Family Court (UFC) expansion; negotiate federal, provincial, territorial agreements for provincial reinvestment of judicial salary savings in support services and for a commitment to provide data for evaluation of the UFCs.*
- *Conduct evaluation and data collection to support policy development, implementation of reforms and expansion of the UFCs.*

Risks / Challenges

- *Ensure that shared interest in family law reform is maintained amongst federal, provincial and territorial partners.*
- *Ensure that consolidation of jurisdiction over family law matters within the UFC does not reduce access to courts and family justice services, either geographically or in terms of services offered.*
- *Acknowledge that there has been no comprehensive national evaluation of experience with UFCs; however, current assessments of the UFC support its expansion and use.*

Lessons Learned

- *Consensus building requires time, patience and strong collaboration when developing policy initiatives in areas of shared jurisdiction.*

Victims of Crime Initiative

	2003–04	2004-2005	2005-06
Planned Spending	$1.9 million	$1.9 million	$1.9 million

The Victims of Crime Initiative (VCI) is the Department of Justice's response to the needs and concerns of victims of crime in Canada. The goal of the initiative is to increase the confidence of victims of crime in the criminal justice system. This is achieved through a broad range of activities: consultations, policy development, research, legislative reform and public legal education, as well as projects funded through the Victims Fund. The activities of the VCI are coordinated and implemented by the Policy Centre for Victim Issues (PCVI), established in 1999. The Centre works closely with federal, provincial and territorial partners to identify and prioritize federal activities to build on and to advance important milestones for victims of crime. The VCI, a new initiative, is in year three of a five-year mandate.

Long Term Benefits

- *Victims of crime and their families aware of their role in the criminal justice system and the services and assistance available to them*
- *Increased awareness of criminal justice personnel, allied professionals and the public about the needs of victims of crime, legislative provisions designed to protect them, and services available to support them*
- *Enhanced capacity to develop policy, legislation, and other initiatives, which take into consideration the perspectives of victims*

Measures of success: Improved knowledge of the criminal justice system by victims and their families; increased awareness and knowledge of victim's rights among criminal justice personnel and victims and their families; increased awareness of victim services available by all criminal justice professionals and victims; more integrated approach to victims' policy issues at the federal level; innovative approaches identified and developed to help victims of crime; enhanced capacity among victim service providers to deliver services; responsive federal legislation

Strategy

- *Continue to:*
- *Coordinate and develop federal legislative and policy initiatives on victim issues, including a strong link to the Solicitor General Victim Office jointly established by Correctional Service Canada and National Parole Board;*
- *Encourage and support mutually agreed-upon federal-provincial-territorial initiatives;*
- *Act as a central point of contact for provinces, territories, federal departments, and other agencies;*
- *Identify emerging national and international issues and trends in victim advocacy, legislation and services;*
- *Evaluate the VCI organization and activities and the Victims Fund to ensure objectives are being met;*
- *Develop and disseminate communications and public legal education materials for victims, their families, and criminal justice professionals;*
- *Address the need for greater victim resources, such as Victim Witness Assistants, to respond to high rates of crime and victimisation in the Northern Territories; and*
- *Explore more focused strategies to share information.*

Activities

- *Continue to collaborate on the impact of legislation, policy and programs on victims of crime to ensure victims' perspectives are taken into consideration.*
- *Evaluate Victims Fund projects, respond to recently completed VCI implementation evaluation, and begin VCI summative evaluation.*
- *Administer the Victims Fund and promote it to ensure that it is fully utilized.*
- *Develop new fact sheets on topical issues, key to victims of crime and advance other communications activities.*
- *Develop research work plan to identify needs of Aboriginal victims of crime.*
- *Conduct research, consultations, and case law reviews of Victim Impact Statements.*
- *Continue exploration of restorative justice and other alternatives to the criminal justice system.*
- *Organize and chair regular meetings with provincial and territorial directors of Victim Services through a federal-provincial-territorial working group on victims of crime to discuss emerging issues, solicit input from the jurisdictions on VCI activities, identify implementation challenges, and share information and best practices on victim service delivery across the country.*

Risks / Challenges	Lessons Learned
• *The PCVI must respect the provincial and territorial jurisdiction and responsibility for the delivery of victim services while planning its activities.* • *Work must be coordinated with the Correctional Services Victim Office to ensure clear and consistent federal responses to victims and their families, other levels of government, and service providers.* • *Lack of a strong, representative, national organization dedicated to advocating on behalf of victims poses a challenge in effectively respondi0ng to the needs of victims of crime.*	• *The greatest need of victims of crime is for information about the criminal justice system, their role in it, and their rights.* • *Federal-provincial-territorial network on victims of crime is an invaluable resource for the Department and provincial and territorial directors of victim services, and should continue to be supported.* • *A targeted communications approach is needed to effectively inform criminal justice personnel, victims and their families about victims' rights.* • *Program funding is bound by time limitations, which adversely affects the ability of non-governmental organizations' to build capacity and gain momentum in their efforts to assist victims of crime.* • *Responding to the needs of Aboriginal victims requires a multi-faceted response and close partnerships between all levels of government.*

Official Languages

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$ 8.6 million	$13.1 million	$15.1 million

The Department is committed to finding ways to provide access to the justice system to all Canadians in the official language of their choice. It is doing so through the implementation of Part VII of the *Official Languages Act* and by co-managing with Canadian Heritage a national program for the integration of both official languages in the administration of justice. The focus is on providing services to legal community and to official language minority community groups. Earlier this year, the Department sponsored a study on the availability of access to justice in both official languages in all provinces and territories. The study assessed the range of legal and judicial services available and services needed, bringing to light the main issues, and identifying solutions and best practices that can be applied to deliver these services in minority official languages.

Long-Term Benefits	
• *All Canadians have access to justice system in the official language of their choice, regardless of where they live*	***Measures of success: regular evaluation of initiatives and their expected results; performance indicators in place to measure and report annually on operational outputs***
Strategy	
• *Raise awareness of availability of services among parties to legal proceedings in official language minority communities* • *Work with provinces and territories to improve access to the justice system in both official languages* • *Work with NGOs to better inform linguistic minority communities on the justice system* • *Establish a consultation mechanism with NGOs representing official language minority communities* • *Provide Department's lawyers with training in the field of linguistic rights*	
Activities	
• *Consult with official language minorities to inform them about Contraventions Act.* • *Continue work on providing legislation and regulations that reflect Canada's linguistic and legal duality.*	
Risks / Challenges	**Lessons Learned**
• *Developing federal government's leadership role in this area to encourage and support provincial participation.* • *Increasing capacity of judicial system to provide bilingual services.* • *Transferring responsibility for community language rights to provinces and private sector.*	• *Administration of justice in both official languages is a priority for official language minority communities and has also been identified as such for the Commissioner of Official Languages and Senate Committee on Official Languages.*

Public Legal Education and Information

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$1.0 million	$1.0 million	$1.0 million

* The above represents the funding provided to public legal education and information organizations in the provinces; most of the Department's programs also provide the public with targeted information on specific justice initiatives.

The Public Legal Education and Information (PLEI) program aims to ensure that there is an integrated departmental policy on providing information and education to Canadians on justice issues. The Department will continue to fund one PLEI organization in each province through the Justice Partnership and Innovation Program (in the territories, PLEI is funded, along with legal aid and the Aboriginal Courtwork Program, through the Access to Justice Agreements). These annual contributions provide limited funding to select organizations involved in justice system priorities, in partnership with the government. These organizations play a valuable role in informing Canadians, particularly those who do not have access to other sources of information, of their legal rights and responsibilities.

Long-Term Benefits

- *Better informed and engaged public and legal community*
- *Increased capacity of partners to develop innovative solutions*
- *Contributing to policy development to serve a changing Canadian society*

Measures of success: Extent to which access to information and training has increased; new or additional information on emerging issues; contribution of findings to policy development

Strategy

- *Provide information and education where the department has sole or shared administrative or policy responsibility*
- *Strengthen partnerships with provinces*
- *Place emphasis on needs of those traditionally not having access to justice system*
- *Promote linguistic duality and bijuralism in the justice system*
- *Strengthen links with court system to enhance access to justice*

Activities

- *Annual core funding to designated PLEI providers.*
- *Coordination with provinces to avoid duplication of effort, collaboration on activities, leveraging resources.*
- *Coordination of the PLEI function within DOJ to develop consistent program criteria, outcome measurement and evaluation.*
- *Annual national and regional meetings of designated PLEI organizations and related stakeholders in collaboration with the Public Legal Education Association of Canada.*
- *Evaluations and identification of trends in PLEI domestically and internationally.*

Risks / Challenges

- *How to broaden the PLEI network to include non-traditional PLEI providers.*

Lessons Learned

- *Evaluation of the Grants and Contributions Program (renamed the Justice Partnership and Innovation Program) concluded that fostering partnerships is a successful component of the Program and should continue.*
- *PLEI is a vital mechanism to promote education and information sharing on specific priority areas within the Department (youth justice, child-centred family law, family violence, etc.)*

Other Initiatives Aimed at Helping Ensure a Relevant, Accessible and Fair Justice System

Privacy

The Department of Justice continues to play a critical role in the protection of privacy rights of all Canadians. The Minister of Justice is responsible for the *Privacy Act* and takes a lead on issues relating to the government's

handling of personal information. During last year, the Department has provided extensive advice on a range of privacy matters related to genetics and biotechnology, government-on-line, as well as cross-border, law enforcement and other security operations requiring data collection and data sharing.

Access to Information

The Department of Justice remains committed to ensuring transparency in government as part of the Minister of Justice's overall responsibility for federal access to information legislation. The Access to Information Review Task Force, established in 2000 jointly with the President of the Treasury Board, did a comprehensive review of the access to information regime. The Department is preparing a joint response to this review with the Treasury Board, and will continue to be responsible for vetting any new legislative or regulatory proposals amending the access regime, as well as providing strategic policy advice on such issues to client departments.

Support to the Judicial Compensation and Benefits Commission

The Department coordinates the development of the government's position before the next inquiry of the Judicial Compensation and Benefits Commission. This commission, commonly referred to as "the Quadrennial Commission", is established under the *Judges Act* and meets every four years to determine the adequacy of the compensation of the superior court judiciary in Canada and to make recommendations in this regard to the Government of Canada. Its last inquiry began on September 1, 2002. The mandate of the Commission is to meet the principles of judicial independence, described by the Supreme Court of Canada. The Department's work assists the Commission in fulfilling its public interest mandate.

Pay Equity

Following a number of high profile, lengthy and expensive pay equity cases under Section 11 of the *Canadian Human Rights Act,* Departments of Justice and Labour established a Pay Equity Task Force to conduct an independent review of pay equity provisions. The Department of Justice will be responsible for evaluating the recommendations of the task force and initiating any changes needed to the *Act*.

Canadian Human Rights Act Reform

A comprehensive review of the *Canadian Human Rights Act* (CHRA) is under way to make the *Act* more effective and responsive to the needs of Canadians. Pressure for reform of the *Act* has been growing because of backlogs, insufficient resources for education and promotion and concerns of accessibility. Both procedural and substantive aspects of the *Act* are being examined. A number of policy options, costing and legal risk analyses are also being conducted in ongoing consultations with other departments. Input is also expected from the Canadian Human Rights Commission and the Canadian Human Rights Tribunal, both of which will be significantly affected by any major changes to the *Act*.

Other Programs

The Department manages a number of other programs that use grants and contributions to help meet its broad policy objectives. For example, funding is provided through contribution agreements with provinces and territories to support Native Courtworker services, which help Aboriginal people in conflict with the criminal justice system to obtain fair, equitable and culturally sensitive treatment. Another example is the Justice Partnership and Innovation Program, which includes a fund that allows the Department to promote or support justice system reforms and develop and improve delivery of justice services. Funding is provided to organizations, other levels of government and community members to help them develop and test new approaches to justice-related issues. Among the activities the program supports are the Legal Studies for Aboriginal Peoples Program (available to Métis and Non-Status Indians), and funding for justice-related programs in Nunavut.

3.3 Providing High Value and Making Choices

The Department of Justice helps the government to make the best choices in resolving legal matters related to the laws and policies it administers. It provides high quality, timely, and cost-effective legal and legislative services to some 50 client departments and agencies through a network of 2400 lawyers located across the country. Points of service include approximately 50 Legal Services Units, located within client organizations, 13 regional Justice offices, and 40 offices that serve clients in the National Capital Region. These include specialized advisory offices providing expertise in areas such as constitutional, international, privacy, and human rights law.

High value is provided by working closely and collaboratively with clients, by providing fair and independent advice, and by forging partnerships with clients to determine optimal resource use. In addition, the Department works with central agencies, its client departments and agencies and with provinces and territories to develop choices, alternatives, and innovative methods to the management of legal services and to the more traditional approaches, which can sometimes be less effective. The Department also partners with other countries to deal with issues of international private, public and trade law and to support these countries in the reform of their justice systems.

Legal Services to Client Departments and Legal Risk Management

	2003 –04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$198.4 million	$179.0 million	$177.8 million

* Planned spending for legal services to client organizations is projected to decline as a result of increased shared funding by client organizations.

Legal staff across the country aim to balance their role as client legal service providers with their role as government-wide guardians of the law. Complex policy considerations, risk management, and priority setting are taken into account. Legal services delivered include legal advice, dispute resolution, legislative and regulatory drafting, negotiation and drafting of other legal documents, litigation, and prosecution services (these relate to statutory programs administered by departments and agencies and enforceable in the courts of criminal jurisdiction).

The workload in providing legal services to the government and to client departments and agencies is expected to continue to increase in this planning period. The Department dedicates limited base resources to client services, but will continue to rely on client funding through a shared funding model, established in the Legal Services Policy Framework. The Department intends to continue to satisfy client legal service demand, while client departments and agencies ensure optimal performance of limited legal resources to meet their key priorities.

Demand continues to increase due to greater complexity of legal issues, changes in court rules and procedures, and frequency with which Canadians use the justice system to exercise their rights. Demand is also affected by continued growth in large litigation and advisory files, such as international disputes and class actions. To minimize high costs of litigation, client organizations are asking the Department for greater involvement in the early stages of policy-making, client training, and enhanced use of early dispute resolution processes.

In response to the growth in demand, legal services staff develop new ways to serve clients' needs and remain leaders in their professional practice. Some highlights of priorities and plans for legal service to clients are:

- Practice integrated civil litigation across Canada and develop strategic partnerships with client departments and agencies for resolution of civil disputes;
- Co-ordinate the refinement, development and implementation of strategies aimed at responding to Aboriginal disputes to expedite resolutions and settlements whenever possible, and ultimately to reduce the number of such disputes with First Nations;

- Continue to deliver legal advice to government departments on Aboriginal law issues, such as: Aboriginal rights and title; treaty rights; legislation administered by DIAND; housing, infrastructure and other social economic funding programs and constitutional and *Charter* issues relating to Aboriginal law;
- Represent the government in constitutional, administrative and employment law litigation, including areas of significant intersection between policy and law, such as same sex marriage, medical use of marijuana, the scope of Métis rights, and electoral law reform;
- Continue to provide legal services to the Canada Customs and Revenue Agency to support its work in respect of the development of tax policies and administration, compliance with federal tax laws, trade policies and legislation, customs and border administration, social policy initiatives, collection of tax revenues and resolution of disputes;
- Provide legal advice and litigation services to the Department of Citizenship and Immigration in support of its programs and priorities including the implementation and enforcement of the new *Immigration and Refugee Protection Act;* the government's public security and anti-terrorism agenda; and the War Crimes and Crimes against Humanities Program.
- Provide legal services on a national basis to more than 30 government departments and organizations whose mandates have in common a strong regulatory, public safety or business law component;
- Provide legal expertise and advice related to financial institutions, public service employment law, labour law, tax law, Crown law, financial law, money laundering, terrorism, machinery of government and the federal budget, thus ensuring ongoing management of critical horizontal legal, policy and operational issues related to the central agency functions of government;

The Department continues to pursue the Legal Risk Management (LRM) strategy, aimed at managing legal risks across government, to protect the interests of the Crown and to minimize overall litigation costs. A series of projects are underway to advance the goal of achieving a more effective approach to managing legal risks, by changing behaviors and by removing barriers. These projects include development of legal risk identification processes in each department, preparation and delivery of new training programs, launching of an initiative on instrument choice and research activities. It will be essential to continue to integrate the LRM concepts and practices into the ongoing work of Justice counsel together with client departments.

Long-Term Benefits

- *Excellence in the delivery of legal services to the government of Canada, client departments and agencies, and to Canadians*
- *Leadership in changing domestic and global legal environment*
- *Effective partnerships with client departments and agencies that are based on joint planning, shared funding and shared accountability for performance*
- *Integration of broad policy objectives and legal services functions*
- *Legal risk management that protects the interests of the Crown and minimizes overall cost*

Measures of Success: Client feedback and legal awareness; feedback from legal community and the courts; meeting Justice and client key priorities; implementation of tools such as case management technology; successful recruitment and retention of leading specialists; participation and linkages in international fora; consultation with other jurisdictions, domestic and international stakeholders; matching resources (human and financial) with demand; meeting of performance targets; effective client service plans, funding and accountability frameworks; identification of policy considerations as part of legal issues coordination and pre- and post- litigation process; implementation of a comprehensive program of legal risk management in partnership with clients

Strategy

- *Optimize partnerships with client departments and agencies in fulfilling Justice's service, policy and central agency roles*
- *Create opportunities to develop innovative service strategies and linkages with other jurisdictions and international stakeholders*
- *Continually improve models of cooperation and accountability with client partners*
- *Promote initiatives through which management of the law is integrated with policy analysis*
- *Improve ability to anticipate and react to emerging legal issues*
- *Examine, analyze and avoid or minimize legal risks facing federal government*

Activities

- *Continue consultations with clients to tailor services, determine key priorities, and further develop partnership models.*
- *Train client officials, and promote legal awareness.*
- *Conduct and follow-up on client satisfaction survey.*
- *Continue to promote early dispute resolution.*
- *Extensive use of information management technology and web-based technology for litigation, legal research.*
- *Create internal and external opportunities for knowledge sharing and innovation.*
- *Effective use of case management system and timekeeping to demonstrate performance and accountability for resources.*
- *Develop awareness of policy role for all legal staff and integrate policy analysis in communications with clients.*
- *Integrate LRM concepts and practices into the ongoing work of the department.*

Risks / Challenges

- *Department's ability to respond effectively and efficiently to emerging client legal issues and to increasing litigation will depend on obtaining an appropriate level of resources through a shared funding model.*
- *Continued growth in the volume and complexity of legal files and the avoidance of risk to government resources, policies and programs, or increased contingent liability to the Crown.*
- *Ensure that legal risk management is integrated into the ongoing operations of the department in a timely and effective manner.*

Lessons Learned

- *Dealing with cases on Aboriginal issues in clusters is more efficient than addressing them as single projects.*
- *A focused initiative with a series of special projects yields results to advance a more effective and sustainable approach to the management of legal risks.*
- *Major litigation against the government involving interests of several client departments requires a multi-client funding mechanism to manage these large files effectively.*
- *Policy function integration into all areas of the Department ensures that all organizational units are involved in the development and analysis of new policy.*

Federal Prosecution Service

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$63.4 million	$66.0 million	$ 57.8 million

Federal Prosecution Service (FPS) plays an essential role in making the justice system relevant, accessible and responsive. To enhance this role, the Department has undertaken an extensive review of the Service. A number of priorities were identified, which will be focused on over the next several years. These are: enhance cooperative approaches with provincial and territorial governments to avoid duplication of efforts and to profit from joint expertise, training and policy development to address complex cases; strengthen working relationships within the Department, with other government organizations and with law enforcement agencies to provide more integrated service; develop a more focused capacity to serve the northern region of Canada, recognizing its unique needs and the Department's unique prosecution role in that area; develop and implement alternatives to prosecution (such as diversion, restorative justice and administrative sanctions) in collaboration with partners; and develop a stronger capacity to manage very large and complex cases.

Long Term Benefits

- *Enhanced, cooperative approach with provincial and territorial governments*
- *More integrated service to public*
- *More focused service to the northern region*
- *Alternatives to prosecutions are in place*
- *Greater involvement of federal prosecutors in justice initiatives in northern communities*

Measures of Success: More effective partnerships; demonstrated greater confidence in justice system; improved law processes, especially on large, complex cases; improved measurement and alignment of prosecutions' supply and demand; evaluation of alternative approaches to prosecutions

Strategy

- *Expand partnerships within the Department and with other departments, provinces and communities.*
- *Find and implement alternative ways to deal with prosecution cases.*
- *Concentrate on the management of mega prosecution cases.*

Activities

- *Cooperative approaches with provinces and territories: establish stronger national training capacity and teams or pools of experts on complex prosecution issues; continue development of shared technology tools.*
- *Strengthen relationships: conduct partnership evaluations to identify successes and weaknesses and recommend adjustments.*
- *The North: develop policy framework and harmonize program delivery in the North; finalize Victim-Witness Assistant training manual, implement training program; hold annual Crown-Victim Witness Assistant conference.*
- *Alternatives to drug prosecutions: evaluate deferred prosecution pilot; assess compliance with existing alternative measures, policy, and cost/benefits.*
- *Encourage community and restorative justice community initiatives as an alternative to mainstream prosecutions.*
- *Mega Cases: finalize and circulate best practices handbook; continue discussions with RCMP on mega cases and disclosure; develop training strategy for prosecutors and police.*

Risks / Challenges

- *Developing capacity to manage large/complex cases*
- *Enhancing support to northern region*

Lessons Learned

- *Partnerships with provinces and territories are essential to avoid duplication of efforts.*
- *Prosecution cases are becoming more complex, requiring more expertise and resources.*
- *Alternatives to prosecution are cost-effective and may provide better solutions for all involved.*

Legislative Services

	2003 –04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$16.6 million	$16.6 million	$16.6 million

The Department of Justice provides support to all federal government organizations in the bilingual and bijural drafting, preparation and publishing of legislation (both bills and regulations). In accordance with the *Department of Justice Act*, the *Canadian Bill of Rights Act* and the *Statutory Instruments Act*, the Department ensures that bills and regulations are examined for consistency with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms,* the *Canadian Bill of Rights* and that regulations are examined in respect of use of regulation-making authority.

Long-Term Benefits

Federal law is well crafted, consistent, reflective of a bilingual society based on two systems of law, and presented in easily readable language for the benefit of all Canadians	***Measures of success: Client feedback (formal and informal correspondence); extent of consultations with legal community on specific topics; public feedback on Internet accessibility to the collection of federal laws; effectiveness of judicial interpretation of legislation***

Strategy

- *Ensure sustainable, trained work force through succession planning*
- *Modernize drafting and publishing technology with key partners*
- *Expand existing knowledge base on bijural terminology and bijural issues*
- *Increase client understanding of issues surrounding instrument choice and the legislative process*

Activities

- *Provide training and mentoring arrangements to continuously expand expertise in legislative drafting.*
- *Develop and implement policies on bijural terminology and readability of legislative texts.*
- *Develop and implement policies and provide information to clients regarding the legislative process and instrument choice.*
- *Take advantage of modern technology tools for drafting and publishing of legislation and regulations to facilitate faster access to information on the internet.*

Risks / Challenges

- *Responding to public demand for immediate internet access to laws.*
- *Raising awareness of bijural issues in the private sector and legal community continues to demand significant effort.*
- *Sustainability of work force of legislative drafters is a challenge, given the specialization and aging trends of this group.*

Lessons Learned

- *Despite limited resources, it is possible to achieve important information technology objectives through sound project planning.*

International Law

The Department is very active in the area of international law, providing advisory services, engaging in policy development, litigation, negotiation of various international agreements, and in drafting of legislation. The work covers a full range of issues of interest to Canadians, from public security, anti-terrorism and transnational crime, trade and commerce, human rights and labour, culture, innovation and intellectual property, to transportation, health, environment and agriculture. Activities to address these issues take place in organizational units across the Department, with resources already accounted for in other priorities reported on in this document. The overall goal is to provide an integrated, coordinated and proactive legal and policy support to the Canadian government in support of Canada's foreign policy agenda.

Long-Term Benefits	
• *All new challenges in international law are addressed helping the government to achieve its objectives in accordance with international law* • *All international law areas of importance to Canadians are dealt with in partnership with other countries and international organizations* • *International measures relating to children and their safety are in place and are clarified*	***Measures of success: Increased awareness in the government of the impact of international law on domestic law and activities; enhanced coordination of international legal work and government priorities; effective coordination at federal, provincial and territorial level on private international law issues; more competitive domestic legislation***
Strategy	
• *Greater emphasis on links between the Department's international law work and Canada's foreign policy to ensure better coordination, integration and leadership in dealing with international law issues*	
Activities	
• *Continue to provide international law expertise and advice to government on negotiation and implementation of international legal instruments on human rights and on international and transnational crimes (terrorism, child pornography, organized crime, cyber crime, corruption, etc.).* • *Coordinate operational activities to combat drug trafficking, money laundering and other organized crime activities, including cooperating with other states to bring criminals to justice.* • *Investigate and prosecute modern war crimes and crimes against humanity, in partnership with RCMP and CIC.* • *Coordinate Canada's position in international efforts to improve child support enforcement.* • *Provide legal assistance that contributes to Canada's international policy on economic growth, financial stability and poverty reduction, including coordinating Canada's position on a range of social and commercial private international law initiatives.* • *Continue to represent Canada in international trade litigation under the NAFTA and other trade agreements.* • *Provide legal advice to develop, negotiate, interpret and implement international agreements in Canada, relating to refugees, immigration and citizenship, health, labour and social security, agriculture, energy, environmental protection, conservation and management of fisheries, marine, air and space law, trade, taxation and customs, telecommunications, biotechnology and intellectual property.*	
Risks / Challenges	**Lessons Learned**
• *Diverse specialized international law expertise needs to be more integrated to ensure early identification of issues, development of common positions and leadership in support of the government's foreign policy agenda.*	• *International law activities take place in all areas of the Department and cannot be easily segregated from other activities; these issues must be managed horizontally across the different areas of the Department to provide effective international law leadership.*

Other Initiatives, Aimed at Providing High Value and Making Choices

The International Cooperation Group (ICG)

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$2.5 million	$2.7 million	$2.9 million

The ICG is responsible for developing and implementing all of the Department of Justice's initiatives to help foreign countries reform their systems of justice, as well as for organizing international visits involving the Minister or the Deputy Minister of Justice. The ICG team includes lawyers, notaries and other professionals. It also uses expertise of individuals and institutions within and outside the Department (judges, academics, consultants), depending on the expertise required for particular projects. As a prosperous G-8 country with a well-developed and efficient system of justice and with the two major legal systems of Common and Civil Law, Canada represents a key source for assistance in the area of legal reform. The Department's presence in the field of international cooperation is a natural extension of its leading role in the national system of justice.

Long Term Benefits

- *Support improved justice systems in foreign countries, contributing to greater peace and security*
- *Promote Canadian excellence abroad by providing opportunities for exporting legal expertise*

Measures of success: Client feedback; number and extent of requests for aid; responses from visiting delegations

Strategy

- *Provide content-intensive assistance while respecting the recipient countries' culture and politics*

Activities

- *Conduct research and development activities to support foreign assistance initiatives.*
- *Provide assistance to justice reforms through various projects.*
- *Organize ministerial visits.*

Risks / Challenges

- *Keeping the highest level of quality in substantive matters while meeting the administrative requirements of funding agencies and seeking to achieve a significant degree of financial self-sufficiency.*

Lessons Learned

- *Need to ensure a high substantive content to projects.*
- *Need to avoid initiatives that are inconsistent with Department's longer-term objectives in this area.*

3.4 Capitalizing on Our Strengths

The Department's presence in all other government organizations and in regional centres across Canada facilitates provision of the best quality service to the government and to Canadians. The department capitalizes on its presence across the country by establishing policy and program components in its regional offices. Capitalizing on its strengths also includes providing an effective work environment and flexible working arrangements that enable staff to succeed. The Department's staff has the tools and infrastructure required to provide high quality services and to share information and knowledge among themselves, and with clients and partners. In addition, formal and informal networks facilitate the sharing of ideas and information. As well, the Department's culture promotes creativity, knowledge sharing and the development and continuous improvement of skills.

Communications Program

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$4.0 million	$4.0 million	$3.8 million

The Department has built a solid long-term strategy to improve communications within and outside the Department. A number of initiatives are planned and some are already under way to ensure that all information available at the Department of Justice on the Canadian justice system is provided in an easily accessible, user-friendly and easily understandable format.

Long-Term Benefits

- *Improved communications with government and non-government partners and Canadian public*
- *Useful and easily accessible information on Canada's legal system*
- *Increased public awareness of the roles of the Department, increased participation of Canadians in the policy-making process in Canada*

Measures of success: client satisfaction; more frequent use of Department's web sites; frequent and more informed inquiries; better trained staff and management; work improvements as a result of daily media analysis; assessment of the Department's participation in public events; monitoring of effectiveness of plain language efforts; increased employee awareness of departmental goals

Strategy

- *Introduce better strategic communications planning*
- *Expand departmental management and staff training on communications*
- *Strengthen the Department's capability to anticipate changes that affect its work and Canadians' need for justice support, as well as their safety and security*
- *Improve communications support for high-profile litigation & legislation*

Activities

- *Provide media training to departmental spokespersons and litigators.*
- *Develop and deliver training courses and materials on internal communications for managers and staff.*
- *Launch daily media summary to provide up-to-date information on relevant events to employees.*
- *Conduct client satisfaction surveys.*
- *Track and document best practices in communications.*
- *Enhance the Department's Intranet (internal) and Internet (external) web sites, including a site for parliamentarians, increasing the amount and quality of information available on-line.*
- *Promote the Department's services to Canadians and other government departments.*
- *Promote the Department as workplace of choice; encourage highly skilled professionals to join it.*
- *Establish innovative partnerships to increase the Department's visibility at high-profile public events.*

Risks / Challenges

- *Limited resources to manage increasing demands within and from outside the Department*

Lessons Learned

- *As clients and staff become more aware of the need for more and clearer communication, it is essential that capacity to provide this service be enhanced.*

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	**$6.9 million**	**$6.9 million**	**$6.9 million**

The Department continues to implement its four-year Human Resources Plan, developed in December 2000. The activities set out in this plan will improve the capacity to anticipate human resources needs over a longer period of time, to realign staff within the organization to better meet client needs, and to improve the overall management of human resources in the Department. The HR Plan will also address priorities set out in the Speech from the Throne in October 2002 that support innovation, learning and bilingualism in the federal public service. The Department's prime user status of the legal professionals also brings unique complexities and responsibilities to managing our human resources in the legal stream, which will be addressed through the development and implementation of an integrated framework for the management of the lawyers' group.

Long-Term Benefits

- *More effective recruitment methods and better retention of employees in the Department*
- *A continuous learning organization where employees are better trained and developed and where knowledge is shared*
- *A workplace that fosters diversity and where Employment Equity and Official Language goals have been achieved throughout the organization*
- *More effective and efficient achievement of business objectives through better alignment and allocation of resources*
- *A more stable organization, providing better service to its clients*

Measures of success: Resources better aligned – greater efficiency achieved; improved HR planning and resourcing; improved employee retention; increase in number of persons recruited from outside Department; increase in number of employees using training and development opportunities; improved employee satisfaction; compliance with Employment Equity Act***; achievement of Embracing Change benchmarks; increased use of alternative work arrangements; increased number of employees taking five days each year for their professional development; reduction in complaints about work environment; changes in employee tenure (more indeterminate staff); achievement of service standards***

Strategy

- *Improve capacity to better predict resource needs*
- *Ensure appropriate resource mix in the Department to better achieve business objectives and organizational efficiency*
- *Continue to re-build the HR Management function*
- *Build an integrated human resources framework for management of the lawyers' group that recognizes Justice as a career department and the competencies to achieve the business objectives*
- *Strive toward the creation of an "exemplary workplace" as specified in the Speech from the Throne, which supports innovation, diversity, learning and bilingualism in the federal public service, among other priorities*
- *Continue to develop innovative recruitment and retention strategies to attract and retain a competent work force*

Activities

- *Continue to implement Employment Equity Action Plan, Embracing Change Action Plan, Official Languages and LA Recruitment Strategies.*
- *Develop and implement the integrated Human Resources Management framework for managing the LA Group, based on a competency-based management approach, which includes classification, recruitment and staffing, career development and compensation components.*
- *Implement measures to improve the performance management and performance evaluation systems.*
- *Continue to implement and/or monitor the implementation of the Employee Departure Feedback Program, the Awards and Recognition Program, the Mentoring Program and the corporate objectives.*

Risks / Challenges

- *Continued budgetary restraints and resource freezes within the department, while managing significant growth in the Department's workload.*
- *Shifting resource mix in the LA group and between other occupational categories to better meet the demand is a slow process; a more proactive approach is needed.*
- *Meeting and maintaining the Embracing Change benchmarks requires more innovative and proactive ways to attract and retain visible minority employees.*

Lessons Learned

- *Greater use of technology and innovation in recruitment and retention strategies is required in order to attract and retain the highest quality professionals in the technologically savvy and innovative work force.*
- *All policies, programs and initiatives need to support a culture of diversity that go beyond the goal of achieving employment equity numbers.*
- *Stronger management accountability for human resources management practices is required.*

Information Management / Information Technology (IM/IT)

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$17.6 million	$17.6 million	$17.6 million

In support of the Government on-line initiative, the Department plans to invest $52.8 million over the next three years to modernize its systems and introduce new ones to support its knowledge management requirements. The aim is to make information assets broadly accessible, regardless of source or location. As a knowledge-based organization, the Department will extend its management and sharing of knowledge with staff, legal professionals, partner organizations and citizens, providing support in drafting legislation and policies and tools to analyze and manage information that can be used in addressing public safety issues. Other initiatives will improve secure connectivity and knowledge sharing within the organization and with Canadian citizens and enhance litigation support by proposing standards, tools and best practices for managing the process electronically.

Long-Term Benefits

- *Better service through staff connectivity to their organization, to clients and to partners*
- *Corporate knowledge stored in common databases and shared by different parts of the organization*
- *Effective links to other organizations through modern information technology*
- *Easier and faster access to knowledge, information, services and resources on the justice system and federal laws*

Measures of success: Internal and external client satisfaction; effective and efficient management of and access to knowledge and information (annual client satisfaction surveys and meetings with clients and partners)

Strategy

- *Develop tools and processes to facilitate access to justice information for all users*
- *Promote and enhance sharing of information and knowledge within the Department and with external partners*
- *Implement recommendations of the IM/IT Spending and Governance studies*

Activities

- *Increase access to legal services units in all government departments and agencies.*
- *Promote public understanding of Canada's legal system through easily accessible information and services on the internet.*
- *Develop a strategy for the management of document collections.*
- *Support management of large complex litigation by establishing standards and best practices.*
- *Work with communities of interest through public consultations and an Internet site, including up-to-date on-line access to federal laws.*
- *Improve research through training employees in use of library and other information resources.*

Risks / Challenges

- *Rapid growth of the Department over the last three years, budgetary restraints, and greater need for services will put additional pressure on IM/IT.*

Lessons Learned

- *Despite resource constraints, ongoing operational requirements have been met.*
- *A number of investment decisions for new technology and projects were postponed.*

Finance Management and Administration

	2003 -04	2004-05	2005-06
Planned Spending	$12.5 million	$12.5 million	$ 12.5 million

The Department will increase accountability for financial management decisions at all levels of the organization, by including specific reference to effective management of financial resources in the senior managers' accountability accords. New policies and procedures are in place to support this accountability and to reflect new financial management practices, for accommodations, contracts and materiel services. Financial management courses are also being developed for officers and managers on reporting to Parliament to increase the accuracy and effectiveness of the Department's reports. These and other measures will improve resource allocation process within the Department. Efforts to make the departmental facilities more efficient will continue, while a new employee safety and security guide will raise awareness among staff. Also in the area of general administration, the Department processes requests under the *Access to Information* and *Privacy Acts*, provides advice on disclosure of information under the federal legislation to all other government departments and agencies, as well as reviews records of harassment complaints and investigations.

Long-Term Benefits

- *Greater accountability for decisions made*
- *More responsible management of public funds*

Measures of success: Positive financial audit reports; greater control over financial resources

Strategy

- *Continue to refine financial policies and practices*
- *Promote decision-making and increase individual accountability*
- *Improve the channels of communication and consultation at all levels to ensure a more coordinated approach to resource allocation across the Department*

Activities

- *Implement improved contracting practices and procedures.*
- *Improve cost-recovery regime.*
- *Complete Modern Comptrollership Action Plan, based on results of a recent capacity assessment study.*
- *Implement the Contraventions Act.*
- *Provide security and employee safety awareness training, including protection of sensitive information in the Department.*
- *Continue processing some 700,000 garnishee actions each year, aimed at improving child support and reducing child poverty.*
- *Complete accommodation strategy, including integration of accommodation requirements into Department's business plans.*
- *Make significant effort to provide input to the Department's 2003 Sustainable Development Strategy.*
- *Process requests under the Access to Information and Privacy Acts, provide advice on disclosure of information and review records of harassment complaints and investigations.*
- *Develop financial management training for reporting to Parliament.*

Risks / Challenges

- *Managing limited facilities to accommodate the Department's growth in the past years remains an ongoing challenge.*

Lessons Learned

- *Growth of the Department's workload will require ongoing attention to prudent and effective resource management.*
- *Strong partnerships with central agencies are essential to implementing long-term solutions to financial and administration management challenges.*

Section IV: Organization

4.1 Organizational / Accountability Structure

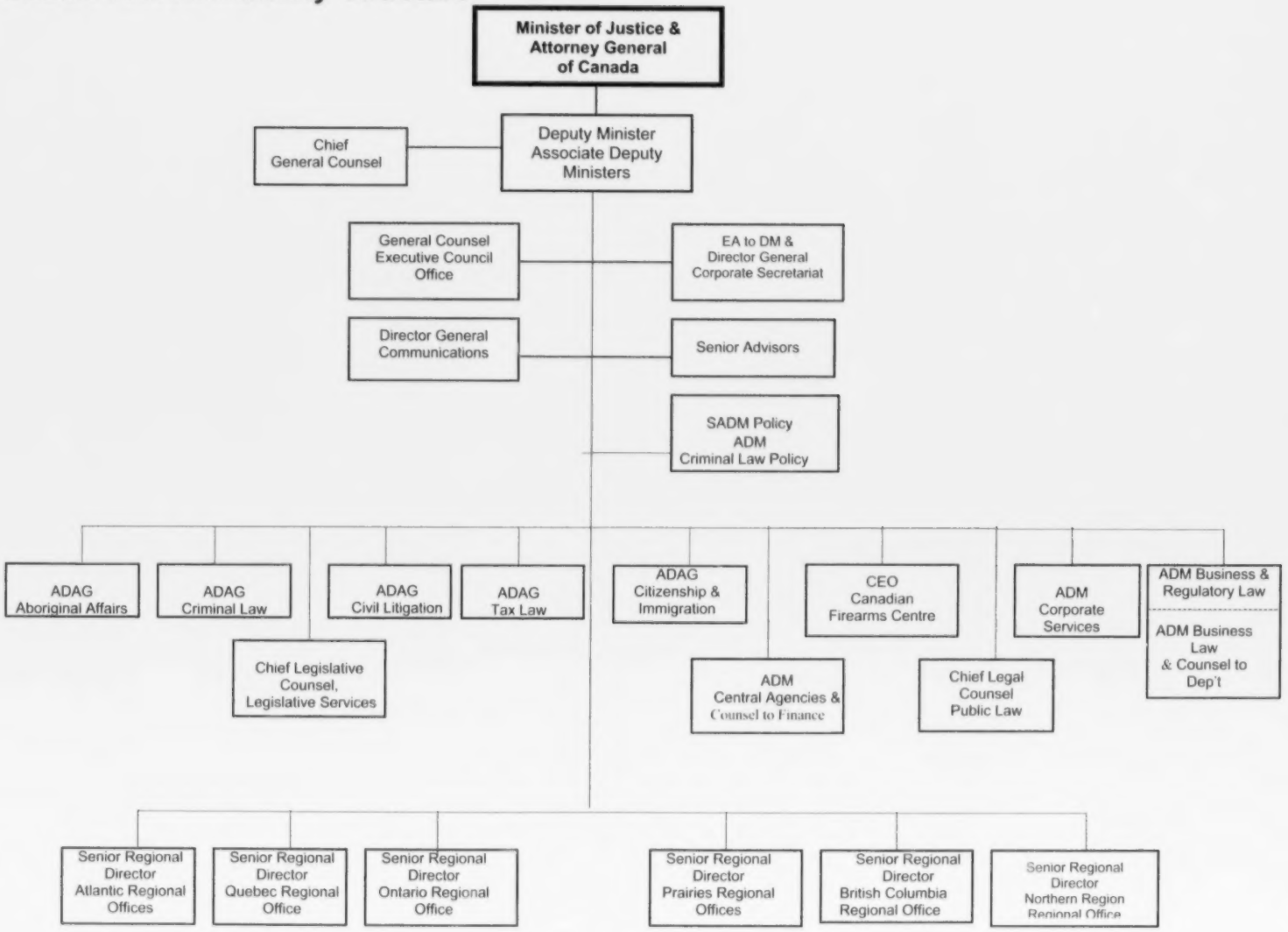

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

4.2 Total Planned Spending: 2003-04

Business Line	Net Planned Spending (2003-04) ($ millions)			2003-04 (FTE)
	Operating Budget	Grants & Contributions	Business Line Total	
Government Client Services	278.4	0.0	278.4	2,263.3
Law and Policy	172.5	461.2	633.7	731.7
Administration	78.3	1.6	79.9	416.2
Total	**529.2**	**462.8**	**992.0**	**3,411.2**

4.3 Three-Year Spending Plan

($ millions)	Forecast Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates (gross)	764.4	885.1	829.0	690.8
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0.0	0.0	0.0	0.0
Less: Respendable revenue	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Main Estimates	764.4	885.1	829.0	690.8
Adjustments**	217.5	105.3	110.5	235.5
Net Planned Spending	981.9	990.4	939.5	926.3
Less: Non-respendable revenue	16.2	20.0	27.2	38.9
Plus: Cost of services received without charge	51.7	50.8	50.1	50.6
Net cost of Program* **	1,017.4	1,021.2	962.4	938.0
Full Time Equivalents* **	3,577.5	3,411.2	3,272.0	3,080.2

** Reflects, as of January 31, 2003, the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.*
*** Adjustments are to accommodate approvals obtained after the Main Estimates and include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.*
**** Excludes FTEs funded by other departments.*

4.2 Total Planned Spending: 2003-04

Business Line	Net Planned Spending (2003-04) ($ millions)			2003-04 (FTE)
	Operating Budget	Grants & Contributions	Business Line Total	
Government Client Services	278.4	0.0	278.4	2,263.3
Law and Policy	172.5	461.2	633.7	731.7
Administration	78.3	1.6	79.9	416.2
Total	**529.2**	**462.8**	**992.0**	**3,411.2**

4.3 Three-Year Spending Plan

($ millions)	Forecast Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates (gross)	**764.4**	**885.1**	**829.0**	**690.8**
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Less: Respendable revenue	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Total Main Estimates	**764.4**	**885.1**	**829.0**	**690.8**
Adjustments**	217.5	**105.3**	110.5	235.5
Net Planned Spending	**981.9**	**990.4**	**939.5**	**926.3**
Less: Non-respendable revenue	16.2	**20.0**	27.2	38.9
Plus: Cost of services received without charge	51.7	**50.8**	50.1	50.6
Net cost of Program* **	**1,017.4**	**1,021.2**	**962.4**	**938.0**
Full Time Equivalents* **	**3,577.5**	**3,411.2**	**3,272.0**	**3,080.2**

** Reflects, as of January 31, 2003, the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.*
*** Adjustments are to accommodate approvals obtained after the Main Estimates and include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.*
**** Excludes FTEs funded by other departments.*

Section V - Annexes: Financial Information, Key Government Themes and Management Initiatives, Horizontal Initiatives

5.1 Details on Major Capital Project Spending – Canadian Firearms Centre

Concept development work for the Canadian Firearms Registration System (CFRS) started in December 1995 when the Canadian Firearms Program was established with the passage of the *Firearms Act (C-68)*. The intent of the work was to develop and establish, in a timely manner, an effective firearms registration, licensing and program management system.

Preliminary Project Approval:

On April 2, 1998 Treasury Board granted Preliminary Project Approval (PPA) for the development of the Canadian Firearms Registration System (CFRS). In granting PPA, Treasury Board noted that the CFRS project was to adhere to TB's Enhanced Management Framework with respect to aspects of the project related to Information Technology.

Effective Project Approval:

On May 28, 1998 Treasury Board granted Effective Project Approval to the Canadian Firearms Registration System (CFRS). Project activities which were deemed to be time limited tasks necessary to put the infrastructures in place for the new firearms control measures, received EPA from TB. On-going program activity components related to the new firearms measures such as policy development, program administration, system maintenance, and management services were not considered part of the CFRS project and subsequently did not require EPA approval.

Delegated Authority:

Contracts were awarded to EDS/System House for the development, implementation and support of the CFRS project through PWGSC as contracting authority. Contract amendments were also handled through PWGSC.

($ millions)	Current Estimated Total Contract Value	Forecast Spending to March 31, 2003	Planning Spending 2003-04
Canadian Firearms Registration System (CFRS)	149.5	142.6	

44-47

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

5.2 Summary of Transfer Payments

($ millions)	Forecast Spending 2002-2003	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
Grants				
Law and Policy	44.7	**51.4**	50.6	50.6
Total Grants	44.7	**51.4**	50.6	50.6
Contributions				
Law and Policy	407.5	**411.4**	405.6	385.1
Total Contributions	407.5	**411.4**	405.6	385.1
Total Grants and Contributions	**452.2**	**462.8**	**456.2**	**435.7**

Objective

The Department of Justice is committed to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective national system of justice. The Department uses a variety of programs that involve grants and contributions to test new approaches to improving Canada's justice system and to help in developing, promoting and implementing legislation, policies, programs and services.

Expected Results

The Department's grants and contributions resources are used, in part, to develop strategic policy and legislative responses to justice issues and to help implement policies and legislation. This is achieved in several ways. For example, the Department enters into long-term funding arrangements with provinces and territories to support its policy directions through public legal education and information, legal aid, youth justice, and Native Courtworker services. In addition, the Department provides project-based funding through such programs as the crime prevention and Aboriginal justice strategies, victims of crime and family violence initiatives, and the Justice Partnership and Innovation Program. (See sections on "Enhancing security for Canadians" and "Ensuring a relevant, accessible, fair justice system", described earlier in this document, for more information on some of these programs).

Among other things, these funds promote experimental projects and research in areas of interest to the Department and Canadians, helping to gather information and experience relevant to current and future departmental and governmental policy priorities. These projects assist the Department in responding to an ever-changing legal environment.

Table 5.2.1: Transfer Payments by Business Line

($ dollars)	Forecast Spending 2002-03	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
GRANTS				
Law and Policy				
Uniform Law Conference of Canada - Administration Grant	18,170	**18,170**	18,170	18,170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1,140	**1,140**	1,140	1,140
Legal Studies for Aboriginal Peoples Program	0	**0**	0	0
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	12,274	**12,274**	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	7,220	**7,220**	7,220	7,220
Hague Academy of International Law	8,620	**8,620**	8,620	8,620
Canadian Human Rights Foundation	26,600	**26,600**	26,600	26,600
National Judicial Institute	268,345	**268,345**	268,345	268,345
Canadian Society of Forensic Science	38,600	**38,600**	38,600	38,600
Canadian Association of Provincial Court Judges	100,000	**100,000**	100,000	100,000
Aboriginal Justice Strategy	170,000	**150,000**	100,000	75,000
Grants to individuals, non-profit professional organizations, societies or associations, other non-profit organizations, and educational institutions for policy, program development or training with respect to child-centred family law	50,000	**50,000**	50,000	50,000
Grants in support of the Justice Partnership and Innovation Fund	510,631	**510,631**	510,631	510,631
Grants to individuals, non-profit organizations, societies or associations, other non-profit organizations and institutions for activities in support of the Victims of Crime Initiative	500,000	**500,000**	500,000	500,000
Grants in support of the Youth Justice Renewal Fund	5,511,441	**2,968,657**	2,210,900	2,210,900
Grants in Support of Legal Aid research	300,000	**0**	0	0
Grants in support of the Safer Communities Initiative	37,132,561	**46,168,061**	46,168,061	46,168,061
Official Languages Initiatives	**0**	**600,000**	**600,000**	600,000
Total grants	**44,655,602**	**51,428,318**	**50,620,561**	**50,595,561**

5.2 Summary of Transfer Payments

(S millions)	Forecast Spending 2002-2003	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
Grants				
Law and Policy	44.7	**51.4**	50.6	50.6
Total Grants	44.7	**51.4**	50.6	50.6
Contributions				
Law and Policy	407.5	**411.4**	405.6	385.1
Total Contributions	407.5	**411.4**	405.6	385.1
Total Grants and Contributions	452.2	**462.8**	456.2	435.7

Objective

The Department of Justice is committed to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective national system of justice. The Department uses a variety of programs that involve grants and contributions to test new approaches to improving Canada's justice system and to help in developing, promoting and implementing legislation, policies, programs and services.

Expected Results

The Department's grants and contributions resources are used, in part, to develop strategic policy and legislative responses to justice issues and to help implement policies and legislation. This is achieved in several ways. For example, the Department enters into long-term funding arrangements with provinces and territories to support its policy directions through public legal education and information, legal aid, youth justice, and Native Courtworker services. In addition, the Department provides project-based funding through such programs as the crime prevention and Aboriginal justice strategies, victims of crime and family violence initiatives, and the Justice Partnership and Innovation Program. (See sections on "Enhancing security for Canadians" and "Ensuring a relevant, accessible, fair justice system", described earlier in this document, for more information on some of these programs).

Among other things, these funds promote experimental projects and research in areas of interest to the Department and Canadians, helping to gather information and experience relevant to current and future departmental and governmental policy priorities. These projects assist the Department in responding to an ever-changing legal environment.

Table 5.2.1: Transfer Payments by Business Line

($ dollars)	Forecast Spending 2002-03	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
GRANTS				
Law and Policy				
Uniform Law Conference of Canada - Administration Grant	18,170	**18,170**	18,170	18,170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1,140	**1,140**	1,140	1,140
Legal Studies for Aboriginal Peoples Program	0	**0**	0	0
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	12,274	**12,274**	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	7,220	**7,220**	7,220	7,220
Hague Academy of International Law	8,620	**8,620**	8,620	8,620
Canadian Human Rights Foundation	26,600	**26,600**	26,600	26,600
National Judicial Institute	268,345	**268,345**	268,345	268,345
Canadian Society of Forensic Science	38,600	**38,600**	38,600	38,600
Canadian Association of Provincial Court Judges	100,000	**100,000**	100,000	100,000
Aboriginal Justice Strategy	170,000	**150,000**	100,000	75,000
Grants to individuals, non-profit professional organizations, societies or associations, other non-profit organizations, and educational institutions for policy, program development or training with respect to child-centred family law	50,000	**50,000**	50,000	50,000
Grants in support of the Justice Partnership and Innovation Fund	510,631	**510,631**	510,631	510,631
Grants to individuals, non-profit organizations, societies or associations, other non-profit organizations and institutions for activities in support of the Victims of Crime Initiative	500,000	**500,000**	500,000	500,000
Grants in support of the Youth Justice Renewal Fund	5,511,441	**2,968,657**	2,210,900	2,210,900
Grants in Support of Legal Aid research	300,000	**0**	0	0
Grants in support of the Safer Communities Initiative	37,132,561	**46,168,061**	46,168,061	46,168,061
Official Languages Initiatives	**0**	**600,000**	**600,000**	600,000
Total grants	44,655,602	**51,428,318**	50,620,561	50,595,561

	Forecast Spending 2002-03	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
CONTRIBUTIONS				
Law and Policy				
Native Courtworker Program and other Native Projects	4,833,240	**4,833,240**	4,833,240	4,833,240
Contributions to the provinces to assist in the operation of legal aid systems	102,577,507	**123,827,507**	123,827,507	123,827,507
Contributions to the provinces and territories in support of youth justice services	196,515,059	**195,702,596**	188,652,100	178,685,747
Youth justice intensive rehabilitative custody and supervision program	1,475,000	**4,897, 100**	9,906,500	14,925,250
Contributions to provinces/territories for the Canadian Firearms Program	19,239,000	**18,000,000**	18,000,000	10,390,330
Contributions under the Justice Partnership and Innovation Fund	2,791,143	**2,101,592**	2,055,345	2,055,018
Contributions under the Aboriginal Justice Strategy Fund	7,400,000	**7,400,000**	7,350,000	7,325,000
Contributions under the Child-Centred Family Justice Fund	17,442,586	**15,950,000**	15,950,000	12,000,027
Contributions for activities in support of the Family Violence Initiative	400,000	**0**	0	0
Contributions to support the implementation of official languages requirements under the *Contraventions Act*	2,610,395	**2,610,395**	2,610,395	2,610,395
Contributions in support of the Safer Communities Initiative	13,134,392	**11,207,531**	11,207,531	11,042,531
Contributions for Access to Justice Services to the Territories (being Legal Aid, Aboriginal Court work and Public Legal Education and Information Services)	3,359,716	**3,359,716**	3,359,716	3,359,716
Contributions in support of the Youth Justice Renewal Fund	21,395,500	**14,694,400**	10,890,500	5,327,600
Contributions for the Victims of Crime Initiative	1,425,000	**1,425,000**	1,425,000	1,425,000
Contributions to the province of British Columbia for the Air India Trial	11,511,117	**3,800,000**	0	0
Contributions in support of legal aid research	900,000	**0**	0	0
Official Languages Initiatives	-	**1,600,000**	5,500,000	7,300,000
Total contributions	407,509,655	**411,409,077**	405,567,834	385,107,361
Total grants and contributions	452,165,257	**462,837,395**	456,188,395	435,702,922

5.3 Source of Respendable and Non-respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2002-2003	Planned Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005	Planned Revenue 2005-2006
Government Client Services Business Line				
❑ Fines and Forfeitures	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Administration Business Line				
❑ Central Registry of Divorce Proceedings	0.8	**0.8**	0.8	0.8
❑ Rent from Dwellings and Utilities	0.1	**0.1**	0.1	0.1
❑ Miscellaneous Revenues	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Law and Policy Business Line				
❑ Firearms Program *	12.5	**16.3**	23.5	35.2
❑ Family Order and Agreements Enforcement Assistance Program	1.7	**1.7**	1.7	1.7
Total Non-respendable Revenue	**16.2**	**20.0**	**27.2**	**38.9**

**Revenues were estimated on the basis of historical volumes of activities involving issuance of licences (new and renewals), transfers (retail sales and newly manufactured) and the import / export of firearms (individuals and business)*

5.4 Net Cost of Program for the Estimates Year (2003-04)

($ millions)	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	990.4
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	37.9
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	12.8
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0.1
	50.8
Less: Non-respendable Revenue	20.0
2003-2004 Net cost of program	**1,021.2**

	Forecast Spending 2002-03	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06
CONTRIBUTIONS				
Law and Policy				
Native Courtworker Program and other Native Projects	4,833,240	**4,833,240**	4,833,240	4,833,240
Contributions to the provinces to assist in the operation of legal aid systems	102,577,507	**123,827,507**	123,827,507	123,827,507
Contributions to the provinces and territories in support of youth justice services	196,515,059	**195,702,596**	188,652,100	178,685,747
Youth justice intensive rehabilitative custody and supervision program	1,475,000	**4,897, 100**	9,906,500	14,925,250
Contributions to provinces territories for the Canadian Firearms Program	19,239,000	**18,000,000**	18,000,000	10,390,330
Contributions under the Justice Partnership and Innovation Fund	2,791,143	**2,101,592**	2,055,345	2,055,018
Contributions under the Aboriginal Justice Strategy Fund	7,400,000	**7,400,000**	7,350,000	7,325,000
Contributions under the Child-Centred Family Justice Fund	17,442,586	**15,950,000**	15,950,000	12,000,027
Contributions for activities in support of the Family Violence Initiative	400,000	**0**	0	0
Contributions to support the implementation of official languages requirements under the *Contraventions Act*	2,610,395	**2,610,395**	2,610,395	2,610,395
Contributions in support of the Safer Communities Initiative	13,134,392	**11,207,531**	11,207,531	11,042,531
Contributions for Access to Justice Services to the Territories (being Legal Aid, Aboriginal Court work and Public Legal Education and Information Services)	3,859,716	**3,359,716**	3,359,716	3,359,716
Contributions in support of the Youth Justice Renewal Fund	21,395,500	**14,694,400**	10,890,500	5,327,600
Contributions for the Victims of Crime Initiative	1,425,000	**1,425,000**	1,425,000	1,425,000
Contributions to the province of British Columbia for the Air India Trial	11,511,117	**3,800,000**	0	0
Contributions in support of legal aid research	900,000	**0**	0	0
Official Languages Initiatives	-	**1,600,000**	5,500,000	7,300,000
Total contributions	407,509,655	**411,409,077**	405,567,834	385,107,361
Total grants and contributions	452,165,257	**462,837,395**	456,188,395	435,702,922

5.3 Source of Respendable and Non-respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2002-2003	**Planned Revenue 2003-2004**	Planned Revenue 2004-2005	Planned Revenue 2005-2006
Government Client Services Business Line				
▪ Fines and Forfeitures	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Administration Business Line				
▪ Central Registry of Divorce Proceedings	0.8	**0.8**	0.8	0.8
▪ Rent from Dwellings and Utilities	0.1	**0.1**	0.1	0.1
▪ Miscellaneous Revenues	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Law and Policy Business Line				
▪ Firearms Program *	12.5	**16.3**	23.5	35.2
▪ Family Order and Agreements Enforcement Assistance Program	1.7	**1.7**	1.7	1.7
Total Non-respendable Revenue	**16.2**	**20.0**	**27.2**	**38.9**

**Revenues were estimated on the basis of historical volumes of activities involving issuance of licences (new and renewals), transfers (retail sales and newly manufactured) and the import - export of firearms (individuals and business).*

5.4 Net Cost of Program for the Estimates Year (2003-04)

($ millions)	**Total**
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	990.4
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	37.9
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	12.8
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	0.1
	50.8
Less: Non-respendable Revenue	20.0
2003-2004 Net cost of program	**1,021.2**

5.5 *Alternative Service Delivery – Canadian Firearms Centre*

Contribution to organization	Status of ASD proposal	Implementation Date	Contact
A contract was awarded to a partnership between CGI Group Inc. and BDP Business Data Services Limited, a unit of the Business Services Division of First Service Corporation for the solution realization phase of the Alternative Service Delivery project including the development, implementation, acceptance testing, and solution certification. Letting of second component of contract for the delivery by the contractor of: ongoing operations covering application processing, call centre administration, and technology provision and maintenance (including hardware and software support, user training and application support) is conditional upon Treasury Board Secretariat concurrence.	A contract amendment for the solution realization phase was issued in January 2003 to modify the Service effective date from January 9, 2003 to June 30, 2003.	Implementation by January 1, 2004 if Bill C-10A and its Regulations are passed by Parliament by December 31, 2003 or sooner.	Lyne Deshaies Manager, Alternative Service Delivery Management Telephone: (613) 946-1666 Fax: (613) 941-1991 e-mail: lyne.deshaies@justice.gc.ca

5.6 *Major Regulatory Initiatives – Canadian Firearms Centre*

Legislation and Regulations	Planned Results
The Department of Justice introduced amendments to the Firearms Act (Bill C-10A) and the Criminal Code that: • Aim to facilitate public compliance with the Firearms Program; • Improve the administrative efficiency of the Act and reduce costs; and • Meet new international obligations. Passage of Bill C-10A and associated Regulations will: • Enable introduction of a staggered renewal application process (load leveling); • Permit issuance of licenses, registration certificates and authorizations by electronic means; • Establish a pre-application process for importation by non-residents; and • Consolidate administrative responsibilities. The Alternative Service Delivery (ASD) model that the Canadian Firearms Centre is developing is dependant on the passage of C-10A and its Regulations.	Passage of Bill C-10A and its Regulations will enable the Firearms Program: • Better alignment of administrative responsibility and authority with establishment of a Commissioner of Firearms and transfer of the Registrar from RCMP; • Simplified license renewal process through load-leveling; • Streamlined import-export requirements, including a pre-processing option for non-residents; • Enabling enhanced use of new technology (ASD) to serve clients better and reduce service delivery costs; • Meeting new international obligations, in particular the marking of imports and regulation of parts; and • Avoidance of additional administrative burden such as extending grandfathering of some handguns.

5.7 Key Government Themes, Management and Horizontal Initiatives

INITIATIVE	GOAL	LEAD ORGANIZATION		PARTNERS	KEY RESULTS
		JUSTICE	OTHER		
Crime prevention	Reduce crime and increase safety for Canadians and their communities	✓		RCMP, Solicitor General	• Joint action of government and non-governmental partners to reduce crime and victimization. • Increased community involvement in initiatives dealing with crime prevention and victimization, particularly as they affect children, youths, personal security of women and girls, and Aboriginal people. • Increased understanding and knowledge of crime prevention activities.
Public Safety and Anti-Terrorism	Build personal and economic safety for Canadians		Solicitor General	RCMP, Health, Transport, Solicitor General	• Enhanced legislation to improve public safety and prevent terrorist threats. • Investigative & monitoring tools in place to detect/prevent terrorist activities. • Department fulfills its legal advisory mandate for criminal law, human rights and litigation.
Youth Justice Renewal	Enhanced support for young Canadians in conflict with the law	✓		RCMP, HRDC, Solicitor General	• Young persons in conflict with law rehabilitated and reintegrated into society. • Fair, effective youth justice system. • Greater engagement of parties not traditionally involved in youth justice matters (school officials, medical experts, etc.).
Firearms Program	Preserve health and personal safety of Canadians	✓		RCMP, HRDC, CCRA, Solicitor General, National Parole Board	• All firearms are registered, providing vital information to law enforcement agencies. • Combined screening, tracking and sentencing help to deter, prevent and prosecute firearm crime.
Government On-Line	Deliver government services on-line by year 2005.			Government-wide	• In 2003-04 and 2004-05, implement tools to provide on-line information. • Expand electronic access to knowledge, information, services and resources to employees, other organizations, and Canadians.
Law Cluster	Create a library of legal services for entire Government	✓		All departments	• Establish a Justice/Law subject cluster site for use by citizens. • Maintain up-to-date access to the Statutes/Regulations of Canada, to program information and services of the Department of Justice and of the partner departments, and provincial and other law-related sources of information.
Modern Comptrollership	Fully Implement Modern Comptrollership in the Department			Government-wide	• Better management • Greater accountability • More responsible management of public funds
Workplace of Choice	Make the Department a workplace of choice for new and established employees			Government-wide	• Implement initiatives to make Justice a progressive workplace • Improve HR processes • Provide opportunities for employee career development

5.8 Sustainable Development Strategy

The Department of Justice contributes to government-wide efforts to use natural and human resources to achieve social and economic goals, while minimizing harm to the environment, by supporting the integration of environmental considerations into economic and social decision-making. The Department also realizes that the law is an important instrument to advance these efforts, in large part through its legal support to client departments and agencies. Social and economic sustainability is addressed through social policy work in key areas that affect Canadians (criminal justice, human rights, justice and families, legal aid, aboriginal justice initiatives, children and youths) and through enabling Canadians to participate in policy decisions that affect them. Environmental responsibility is demonstrated through responsible administration of its operations to reduce the effect of its work on the environment.

As mandated by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, the Department is developing a new Sustainable Development Strategy (SDS) to cover the period from 2003 to 2007. The Department recently commissioned a review of the existing sustainable development strategy by an independent consultant. The review indicated that, although the Department has made a number of efforts to support the government-wide commitment to sustainable development, a number of elements of the planned strategy were not achieved. The Department has learned that there is a need for clearer, more measurable targets, for more focused planning of sustainable development projects and activities and for enhancements to its management systems to provide better information to managers for decision-making, related to sustainable development. The consultant's report includes a number of recommendations to achieve this. These recommendations are being reviewed and will be included in the renewed strategy. They will result in enhanced support to activities already under way and the initiation of new activities to enhance the Department's support of sustainable development.

The following objectives of the original strategy remain valid and will continue to provide focus for future efforts in this area:

Support Sustainable Development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure;

Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the justice policy mandate;

Reduce the direct environmental impact of the Department of Justice's physical environment.

Some of the current and ongoing sustainable development activities in the Department to achieve these objectives include:

- Providing comprehensive legal support to client departments and agencies across the federal government, including development of new and enhanced legal instruments to address sustainable development issues;
- Supporting new sustainable development government legislation, including the implementation of the *Canada National Marine Conservation Areas Act*;
- Supporting international efforts on sustainable development, including the *Kyoto Protocol*;
- Promoting and raising awareness of appropriate dispute resolution mechanisms to address disputes as early and effectively as possible to avoid the courts becoming the only venue of legal recourse;
- Supporting sustainable communities initiatives through crime prevention, Aboriginal Justice and restorative justice activities; a study of several pilot projects, currently under way, will produce practical ideas for communities across Canada to help them in becoming more self-sustained and engaged in the local administration of justice; and
- Reducing the effect of operations on environment, by reducing paper and solid waste, by purchasing and using environmentally friendly materials, as well as increasing environmental awareness among employees across Canada.

5.9 *Relationship Between Business Line Structure and Strategic Outcomes for Total Planned Spending*

	Strategic Outcomes				Total
($ millions)	Enhanced Security for Canadians	Relevant, Accessible and Fair Justice System	Delivery of High Value, Timely Policy and Legal Services to Government	Enhanced and Enabled Work Environment	
Business Line					
GCS			278.4		278.4
Law and Policy	200.8	432.9			633.7
Administration				79.9	79.9
Total	200.8	432.9	278.4	79.9	992.0

Section VI: Other Information

6.1 Contacts for Further Information

The Honorable Martin Cauchon, Minister of Justice and Attorney General of Canada, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 992-4621

Morris Rosenberg, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 957-4998

Sheila Bird, Director General, Communications Branch, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 957-4221, Fax: (613) 941-2329

Wendy Sailman, Director, Public Affairs Division, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 957-4211, Fax: (613) 948-2983

John Sims, QC, Associate Deputy Minister, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 957-4955, Fax: (613) 957-2546

Mario Dion, Associate Deputy Minister, St. Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 941-4073, Fax: (613) 941-4074

Mary Dawson, Associate Deputy Minister, St. Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 957-4898, Fax: (613) 952-4279

Joy F. Kane, Senior Assistant Deputy Minister, St. Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8, Tel: (613) 957-4781, Fax: (613) 957-9949

Monique Collette, Assistant Deputy Minister, Corporate Services, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 941-7890, Fax: (613) 957-6377

Wayne Ganim, Director General, Finance, Administration and Programs, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8; Tel: (613) 941-4095, Fax: (613) 946-1389

Web site: The Department of Justice Web site is at http://canada.justice.gc.ca

6.2 Legislation Administered by the Department of Justice

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Annulment of Marriages (Ontario)	R.S.C. 1970, c. A-14
Canada Evidence	R.S., c. C-5
Canada Prize	R.S.C. 1970, c. P-24
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention	R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights	1960, c. 44
Canadian Human Rights	R.S., c. H-6
Commercial Arbitration	R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Contraventions	1992, c. 47
Crown Liability and Proceedings	R.S., c. C-50
Department of Justice	R.S., c. J-2
Divorce	R.S., c. 3 (2nd Supp.)
Escheats	R.S., c. E-13
Extradition	R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance	R.S., c. 4 (2nd Supp.)
Federal Court	R.S., c. F-7
Firearms	1995, c. 39
Foreign Enlistment	R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures	R.S., c. F-29
Fugitive Offenders Act	R.S., c. F-32
Identification of Criminals	R.S., c. I-1
International Sale of Goods Contracts Convention	1991, c. 13
Interpretation	R.S., c. I-21
Judges	R.S., c. J-1
Law Commission of Canada	1996, c. 9
Legislative Instruments Re-Enactment	
Marriage (Prohibited Degrees)	1990, c. 46
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters	R.S., c. 30 (4th Supp.)
Official Languages	R.S., c. 31 (4th Supp.)
Postal Services Interruption Relief	R.S., c. P-16
Revised Statutes of Canada, 1985	R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences	R.S., c. S-7
Security of Information	
State Immunity	R.S., c. S-18
Statute Revision	R.S., c. S-20
Statutory Instruments	R.S., c. S-22
Supreme Court	R.S., c. S-26
Tax Court of Canada	R.S., c. T-2
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention	R.S., c. 16 (2nd Supp.)
Young Offenders	R.S., c. Y-1

The Minister shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Access to Information	R.S., c. A-1 (President of the Treasury Board)
Bills of Lading	R.S., c. B-5 (Minister of Transport)
Criminal Code	R.S., c. C-46 (Solicitor General of Canada and Minister of Agriculture and Agri-Food)
Garnishment, Attachment and Pension Diversion	R.S., c. G-2 (Minister of National Defence, Minister of Finance and Minister of Public Works and Government Services)
Modernization of Benefits and Obligations	
Privacy	R.S., c. P-21 (President of the Treasury Board)

6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports

	Available Format H = hard copy I = internet
1998-1999 Status Report and Action Plan 1999-2002 for the Implementation of Part VII of the *Official Languages Act*	I
A Guide to the Making of Federal Acts and Regulations	I
A Quick Look at Canada's Firearms Law - (Mini Guide) Questions and Answers about the Firearms Act Regulations and Support Material	H ,I
A Survey of the Preliminary Inquiry in Canada (April 1993)	I
Abuse Is Wrong In Any Language (JUS-P-677E) For immigrant women who are suffering from abuse in a relationship or in a family.	H.I
An Introduction to Canada's Firearms Law For the Aboriginal Peoples of Canada (Questions & Answers)	H.I
Canada's Court System (JUS-P-703) For students and others interested in learning about Canada's court system.	H.I
Canada's Department of Justice (brochure)	H.I
Canada's System of Justice (JUS-P-645) For students and others interested in learning about Canada's justice system.	H.I
Canada's War Crimes Program – Annual Report 2000- 2001	I
Canada's Youth Criminal Justice Act – A New Law, A New Approach	I
Canadian Charter of Rights and Freedoms	I
Canadian Charter of Rights Decision Digest (August 1999)	I
Canadian Custody and Access Provisions: A Legislative Comparison	I
Child Custody and Access in Foreign Jurisdictions: A Legislative Comparison of the United Kingdom, Florida, Indiana, Washington, Minnesota, California, Australia, and New Zealand.	I
Child Support – A Workbook for Parents (February 1998) Helps parents calculate monthly child support payments.	I
Child Support – The Complete Workbook (November 1997) Helps the professional community estimate child support amounts using the Federal Child Support Guidelines.	I
Child Support Initiative: Research Framework (March 1999)	I
Complaint and Redress Mechanisms Relating to Racial Discrimination in Canada and Abroad	I
Constitution Acts 1867 to 1982	I
Current Police Activity, January 2000	I
Estimates, Part III 2001-2002 Report on Plans and Priorities; 2000-2001 Report on Plans and Priorities	I
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: Five or More Children	I
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: One to Four Children	I
Federal Child Support Guidelines: A Guide to the New Approach (JUS-P-725)	H
Firearms Act Regulation – March 1998	H, I

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-20
ISBN 0-660-62256-4

Ministère de la Justice

2003-2004
Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

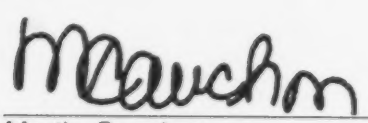

Martin Cauchon
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Section I : Messages 4
Message du Ministre 4
Déclaration de la direction 5

Section II : Vue d'ensemble du Ministère 6
2.1 Mandat 6
2.2 Aperçu de la planification 7

Section III : Plans et priorités par résultats stratégiques 11
3.1 Résumé 11
3.2 Servir les Canadiennes et les Canadiens 14
3.2.1 Renforcer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens 14
Sécurité publique et lutte contre le terrorisme 14
Programme canadien des armes à feu 16
Stratégie nationale pour la prévention du crime 20
Lutte contre le crime organisé 21
Réforme du Code criminel 22
3.2.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable 23
Aide juridique 23
Renouvellement du système de justice pour les jeunes 24
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones 25
Droit de la famille axé sur l'enfant 26
Initiative sur les victimes d'actes criminels 28
Langues officielles 29
Vulgarisation et information juridiques 30
Autres initiatives qui contribuent à garantir que le système de justice est pertinent, accessible et équitable 31
3.3 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix 33
Services juridiques dispensés aux ministères clients et gestion du risque juridique 33
Service fédéral des poursuites 36
Services législatifs 37
Droit international 37
Autres initiatives visant à fournir des services de valeur supérieure et à faire des choix 38
3.4 Tirer parti de nos atouts 40
Programme de communication 40
Gestion des ressources humaines 41
Gestion de l'information / Technologies de l'information (GI/TI) 42
Gestion financière et administrative 43

Section IV : Organisation 45
4.1 Structure organisationnelle / Structure de responsabilisation 45
4.2 Dépenses totales prévues : 2003-2004 46

4.3 Plan des dépenses de trois ans 46

Section V - Annexes : Information financière, thèmes et initiatives de gestion clés du gouvernement et initiatives horizontales 47

5.1 Détails des dépenses sur les principaux projets d'immobilisation – Centre canadien des armes à feu 47

5.2 Sommaire des paiements de transfert 48

Tableau 5.2.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité 49

5.3 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles 51

5.4 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2003-2004 51

5.5 : Nouveau mode de prestation de services – Centre canadien des armes à feu 52

5.6: Principales initiatives relatives aux règlements – Centre canadien des armes à feu 53

5.7 Thèmes principaux du gouvernement, gestion et initiatives horizontales 54

5.8 Stratégie de développement durable 56

5.9 Rapport entre la structure de secteurs d'activité et les résultats stratégiques pour la dépense prévue totale 57

Section VI : Autres renseignements 58

6.1 Personnes-ressources 58

6.2 Lois appliquées par le ministère de la Justice 59

6.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels 60

Section I : Messages

Message du Ministre

Au cours de l'année à venir, le ministère de la Justice demeure déterminé à garantir à toute la population canadienne un système de justice équitable, accessible et adapté à ses besoins. Afin que le système de justice canadien soit aussi équitable et efficace que possible, le Ministère mise davantage sur le partenariat avec les autres ordres de gouvernement, ainsi qu'avec le monde des affaires, les associations communautaires, les universitaires, divers autres spécialistes ainsi qu'avec la population. Le Ministère collabore également avec les gouvernements d'autres pays en vue d'aborder les problèmes de justice dans le monde et du crime transnational.

En ce qui a trait à la période de planification couverte dans ce rapport, le Ministère se concentrera globalement sur trois domaines en particulier : assurer la sûreté et la sécurité des collectivités; garantir l'accessibilité et la pluralité du système de justice pour toute la population et améliorer la gouvernance.

Au cours de l'année qui s'achève, le Ministère a soutenu toute détection et action rapide concernant les activités présumées terroristes. Nous envisageons maintenant une révision substantielle du *Code criminel* afin de favoriser la sécurité des collectivités et de protéger les membres les plus vulnérables de la société, notamment les enfants. En outre, le Ministère s'emploie de plus en plus à aider les collectivités à se doter d'outils dont elles ont besoin pour améliorer leur sécurité.

Les Canadiennes et les Canadiens veulent, au moment où ils en ont besoin, que le système judiciaire soit équitable et accessible pour tous les membres de la société. Le Ministère et ses partenaires ont pris des mesures importantes pour permettre à toute la population d'avoir accès à la justice dans la langue officielle de son choix. Il lui reste un défi de taille : celui d'étendre cet accès à toutes les collectivités du pays. Pendant ce temps, le Ministère continue de chercher à répondre aux besoins des familles en crise, à ceux des victimes d'actes criminels, aux besoins particuliers des peuples autochtones et, enfin, aux besoins des Canadiennes et des Canadiens économiquement défavorisés qui ont besoin de l'aide juridique. Dans ce dernier dossier, le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour analyser les besoins et établir une stratégie de renouvellement.

Enfin, il est évident que les Canadiennes et les Canadiens veulent participer davantage à la gouvernance du système de justice dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie quotidienne. Ils veulent prendre part aux processus qui contribuent à la définition des grandes orientations sur des questions fondamentales comme le mariage entre conjoints de même sexe et la protection des renseignements personnels.

Les Canadiennes et les Canadiens réclament – et méritent – un système de justice efficace qui reflète les valeurs canadiennes tout en respectant l'équilibre entre les droits individuels et les intérêts de la société. J'ai la ferme intention de procurer un tel système à mes concitoyennes et concitoyens et de veiller à ce que le Ministère soit imputable pour les ressources qui lui sont attribuées et qu'il les engage de manière judicieuse et efficace, en se consacrant aux priorités les plus importantes dans la gestion du système de justice du Canada.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,
Martin Cauchon

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et priorités 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats escomptés;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;
- sont complets et exacts;
- comprennent l'imputabilité des résultats escomptés;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Morris Rosenberg
Sous-ministre

le 14 mars, 2003
Date :

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat

Le ministère de la Justice a pour fonction de remplir les objectifs suivants :

- Fournir des services juridiques de qualité au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux fédéraux.
- Superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale.
- Dans ce contexte, mettre en œuvre des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste, respectueuse de la loi et pourvue d'un système judiciaire accessible, équitable, efficient et efficace.

Les obligations et responsabilités du Ministère sont énoncées dans la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le Ministère offre au gouvernement du Canada une gamme complète de services juridiques, à savoir : la prestation de conseils juridiques, la préparation des documents juridiques, la rédaction des projets de loi et de règlement et la conduite des litiges. Il voit à ce que la gestion des affaires publiques s'effectue dans le respect des lois et il assume également la responsabilité première au gouvernement en ce qui concerne les orientations et la procédure du droit pénal, conformément aux pouvoirs législatifs conférés par la Constitution à l'autorité fédérale. À ce titre, le Ministère assume une responsabilité générale de protection du système de justice pénale du Canada.

Le Ministère participe également à l'application de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires* et de la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice* obligent le Ministre de la Justice à examiner tous les projets de loi déposés par les ministres à la Chambre des communes, ainsi que tous les règlements soumis à l'approbation du greffier du Conseil privé, afin de veiller à ce que les dispositions des textes proposés soient conformes aux fins et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le ministre de la Justice est tenu de signaler au Parlement toute incompatibilité constatée. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que tous les règlements soient examinés en fonction des critères qu'elle prescrit. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision périodique et la codification des lois publiques canadiennes et de tous les règlements connexes.

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Le **procureur général** défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. En outre, dans les provinces, il intente des poursuites dans les cas d'infraction aux lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*; dans les territoires, il intente les poursuites dans les cas d'infraction à toutes les lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le **ministre de la Justice** s'occupe des grandes orientations touchant les domaines du droit qui relèvent directement de lui. De plus, il ou elle assume la responsabilité globale des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice pénale, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles. Il ou elle assume ou partage la responsabilité des politiques concernant :

- la justice pénale,
- le droit de la famille et des jeunes,
- la sécurité publique,
- le droit administratif.

- la justice applicable aux Autochtones,
- l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les droits de la personne,
- les langues officielles,
- le mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges,
- la participation du Canada aux activités internationales visant le développement et l'harmonisation du droit international privé.

Le **Ministre** assume également la responsabilité des éléments suivants :

- la réalisation des objectifs de fond par l'entremise de mécanismes juridiques ainsi que de programmes et de services,
- l'accessibilité et l'équité du système de justice et l'égalité des citoyennes et citoyens devant la justice,
- les instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement,
- la rédaction des projets de loi et de règlement du gouvernement,
- l'examen des règlements,
- l'assurance de la conformité des lois et règlements du gouvernement à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois gouvernementales.

Le portefeuille du ministre de la Justice comprend aussi les organismes indépendants suivants, qui ont un mandat distinct et présentent leur propre rapport annuel au Parlement :

- la Commission canadienne des droits de la personne,
- le Tribunal canadien des droits de la personne,
- le Commissaire à la magistrature fédérale,
- le Commissariat à l'information du Canada,
- le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada,
- la Commission du droit du Canada,
- la Cour suprême du Canada,
- la Cour fédérale du Canada,
- la Cour canadienne de l'impôt.

2.2 Aperçu de la planification

Le ministère de la Justice finance ses services et ses programmes au moyen des dépenses de fonctionnement et au moyen de subventions et contributions, dans une proportion à peu près égale. Les secteurs des services aux clients gouvernementaux d'une part, et du droit et des politiques d'autre part, sont au cœur des fonctions du Ministère, lesquelles consistent à prodiguer conseils et services de qualité aux autres ministères et organismes fédéraux et à assurer la planification, l'élaboration et l'exécution des politiques gouvernementales ayant trait à l'administration de la justice. Ce travail est accompli au moyen d'un réseau d'équipes travaillant à l'administration centrale, dans les régions et dans les services juridiques ministériels, lesquels sont hébergés par les ministères et organismes gouvernementaux demandeurs. Au surplus, le Ministère consacre une bonne partie de ses ressources à des priorités permanentes ou nouvelles concourant à sa mission qui consiste à améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens du Canada et à leur procurer un système de justice équitable et accessible qui réponde à leurs divers besoins. Ces priorités sont décrites plus en détail dans la section suivante du présent rapport.

Les travaux du Ministère continuent d'être guidés par son plan stratégique quinquennal qui énonce des objectifs à longue échéance et l'aide à se centrer sur les actions bénéfiques à long terme pour la population. Les trois orientations stratégiques du plan, décrites ci-dessous, continuent de guider les efforts déployés par le Ministère pour servir les Canadiennes et les Canadiens, fournir des services de qualité en matière de droit et de politiques et mettre ses compétences exclusives au service de l'administration de la

justice au Canada. Au cours de la période de planification, on accroîtra les efforts consacrés à l'élaboration de nouvelles mesures du rendement et à l'amélioration de celles qui existent déjà en vue d'assurer le suivi des résultats des activités du Ministère, d'en rendre compte et de mieux mettre en évidence les liens entre les plans et priorités d'une part et les résultats d'autre part. En 2001-2002, afin d'améliorer son efficacité et de se concentrer davantage sur son service au gouvernement et à la population canadienne, le Ministère a procédé à une refonte organisationnelle majeure. La nouvelle structure de la gestion supérieure a augmenté la reddition des comptes et a mis en place un procédé décisionnel plus efficace. Par ailleurs, le Ministère intensifie sa présence dans les régions partout au Canada pour faire bénéficier d'autres organismes gouvernementaux et les collectivités canadiennes de certains programmes et services. Les bureaux régionaux du Ministère participent maintenant davantage à la politique et aux programmes en matière de justice.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Servir les Canadiens
Nous nous emploierons à rendre le système de justice pertinent, accessible et sensible aux besoins de la population, et nous nous occuperons efficacement de ce système.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix
Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous nous efforcerons de fournir, avec efficacité, direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

Tirer parti de nos atouts
Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Pendant cette période de planification, quels facteurs auront une incidence sur notre action? Sommes-nous prêts à relever les défis?

Engagement du gouvernement à dépenser de façon plus responsable et à mettre l'accent sur les résultats

Conformément à ce que le gouvernement fédéral a déclaré dans le dernier discours du Trône et le dernier discours sur le budget, le ministère de la Justice, de même que d'autres ministères et organismes gouvernementaux, prendra des mesures pour améliorer l'établissement des priorités, développer les capacités, instaurer des mécanismes de reddition de comptes individuels ainsi que ceux des équipes et réaffecter ses ressources aux priorités qui présentent la plus grande importance pour le gouvernement et la population. Pour accroître la reddition de comptes, il aura recours à des accords de responsabilité qui seront conclus entre les hauts fonctionnaires et leurs supérieurs et comprendront des engagements financiers précis. Le principal défi consistera à essayer de répondre à la demande croissante malgré des ressources limitées. Le Ministère s'attachera à réaffecter ses ressources en vue de remplir ses nouveaux engagements, tout en s'efforçant de maintenir la qualité exigée par les demandeurs de services juridiques du gouvernement canadien et tout en fournissant un appui permanent aux collectivités locales dans des domaines tels que l'aide juridique, la prévention du crime et la justice applicable aux Autochtones.

De même, le ministère poursuivra ses efforts visant à renforcer la gestion du rendement et ses systèmes de mesure du rendement. Grâce à ceux-ci, la population canadienne aura accès à des renseignements plus explicites et complets sur l'efficacité des programmes et des services ministériels. Ces mesures se

développeront avec l'expérience acquise de sorte qu'avec le temps le Ministère sera mieux renseigné pour quantifier les résultats, affecter les ressources éventuelles en fonction des résultats et pour mieux décrire les risques liés à la réaffectation des ressources. Ce type d'information sera fourni dans les prochains rapports de rendement ministériels.

Persistance des préoccupations en matière de sécurité

La persistance des préoccupations concernant la menace du terrorisme dans divers pays du monde oblige le Ministère à demeurer vigilant et à travailler en étroite collaboration avec les autres organismes fédéraux en vue de détecter et de prévenir les activités terroristes et d'intenter des poursuites en conséquence. Le Ministère continuera de surveiller l'application et l'incidence de la *Loi antiterroriste* et de remplir son mandat en matière de poursuites, de contentieux civil, de services consultatifs et autres, selon les besoins. Il continuera aussi de collaborer avec les réseaux juridiques d'autres pays afin d'assurer la cohérence des mesures antiterroristes conformément aux consignes des Nations Unies. Les Canadiennes et les Canadiens attendent encore du ministère de la Justice qu'il prenne des initiatives dans de nombreux autres dossiers de sécurité publique, comme le crime organisé, la pornographie juvénile ou l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la procédure pénale et du régime d'aide juridique.

Les besoins de la population canadienne

Les Canadiennes et les Canadiens continuent de réclamer un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques relatives à la justice. Le Ministère s'efforce davantage d'informer le public au sujet du fonctionnement du système de justice. Cette activité vise à montrer aux Canadiennes et aux Canadiens comment ils peuvent participer plus activement au système en prenant part aux activités locales et en appuyant d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans l'administration de programmes conçus pour améliorer la sécurité des collectivités et des foyers.

Un des principaux objectifs du Ministère consiste à continuer de maintenir un système de justice qui soit accessible, équitable et efficient au Canada, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et avec ses partenaires provinciaux, municipaux et du monde entier et avec ses partenaires non gouvernementaux, y compris les organismes sans but lucratif et les organismes bénévoles.

Une loi importante visant à renouveler la justice applicable aux jeunes au Canada doit entrer en vigueur en avril 2003. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* instaurera un certain nombre de mesures spécifiques en vue de régler des problèmes liés à la délinquance juvénile et d'aider à leur réhabilitation et à leur réinsertion sociale.

La demande de services juridiques rapides et de qualité au gouvernement

Étant donné l'évolution constante du système juridique au Canada et dans le monde, le ministère de la Justice reçoit des demandes de conseils plus fréquentes et plus pointues, et les exigences en matière de coordination des services et des dossiers augmentent. Le ministère de la Justice joue un rôle dans un nombre croissant de domaines liés à l'administration de la justice. On fait appel à ses compétences pour gérer des dossiers juridiques volumineux et complexes et pour lutter contre la criminalité internationale. La complexité croissante du travail juridique et l'augmentation des coûts du service oblige le Ministère à bâtir une équipe de juristes spécialisés de haut calibre. Le recrutement et la fidélisation de ces professionnels représentent un défi permanent.

Évolution de la conjoncture nationale et internationale

Les progrès de l'informatique, la mondialisation et les nouveaux enjeux sociaux exigent des réactions plus rapides et plus intégrées prenant la forme de lois et politiques nouvelles ou révisées qui respectent les valeurs et les besoins découlant de la pluralité canadienne. Le ministère de la Justice continue de jouer un rôle important dans divers dossiers internationaux. Aussi renforce-t-il ses partenariats avec les administrations d'autres pays tout en concluant de nouveaux.

Orientations stratégiques ➔ Résultats stratégiques

Servir les Canadiens

Renforcer la sécurité des Canadiens

- La sécurité publique et la lutte contre le terrorisme
- Programme canadien des armes à feu
- Stratégie nationale pour la prévention du crime
- Lutte contre le crime organisé
- Réforme du *Code crimminel*

Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable

- Programme d'aide juridique
- Renouvellement du système de justice pour les jeunes
- Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones
- Droit de la famille axé sur l'enfant
- Initiative de soutien aux victimes d'actes criminels
- Langues officielles
- Éducation et information juridiques à la population

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Fournir des services juridiques opportuns et de valeur supérieure au gouvernement

- Services juridiques aux ministères et organismes clients et gestion des risques juridiques
- Service fédéral des poursuites
- Services législatifs
- Droit international

Tirer parti de nos atouts

Créer un milieu de travail privilégié

- Programme de communication
- Gestion des ressources humaines
- Gestion/technologie de l'information
- Gestion financière et administrative

Section III : Plans et priorités par résultats stratégiques

3.1 Résumé

Le ministère de la Justice s'emploie à procurer à la population canadienne un système de justice équitable, accessible, réceptif aux besoins de toutes les couches de notre société diversifiée et qui fait en sorte que la société canadienne soit juste et respectueuse de la loi. Ceci se traduit par la formulation de conseils et la prestation de services de haut calibre aux autres organismes gouvernementaux, par la prise de décisions dynamiques dans l'administration du système de justice fédéral et par la mise en œuvre de politiques et de programmes.

Priorités pour l'exercice 2003-2004

- Assurer des collectivités sûres. Ceci est directement lié au résultat stratégique d'une **sécurité accrue pour les Canadiens.** Les effets particuliers découlant de cette priorité sont décrits ci-dessous.
- Fournir à la population canadienne un système de justice accessible et inclusif. Ceci a trait au résultat stratégique d'un **système de justice juste, accessible et compétent.** Les effets particuliers découlant de cette priorité sont décrits ci-dessous.
- Mettre l'accent sur la gouvernance, en améliorant **le rayonnement** du Ministère auprès de tous les Canadiens pour ce qui est des questions juridiques qui touchent leur vie de tous les jours. Cette priorité est appuyée par tous les résultats stratégiques.

Le tableau ci-dessous et les sections suivantes du présent rapport résument les objectifs et les résultats escomptés cruciaux des initiatives nouvelles ou permanentes gérées par le ministère de la Justice.

MANDAT DU MINISTÈRE

Prestation de services juridiques de qualité aux ministères et organismes gouvernementaux.
Exécution de politiques et programmes faisant en sorte que la société canadienne soit juste et respectueuse de la loi et bénéficie d'un système de justice accessible, équitable, efficient et efficace.
Surveillance de tous les dossiers liés à l'administration de la justice au Canada mais ne relevant ni des provinces ni des territoires.

RÉSULTATS PRINCIPAUX PAR RÉSULTANT STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

SÉCURITÉ ACCRUE POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES	SYSTÈME DE JUSTICE JUSTE, ACCESSIBLE ET COMPÉTENT	PRESTATION EN TEMPS OPPORTUN DE POLITIQUES ET DE SERVICES JURIDIQUES À FORTE VALUE AJOUTÉE, AU GOUVERNEMENT	MILIEU DE TRAVAIL AMÉLIORÉ ET DOTÉ DES OUTILS NÉCESSAIRES
• Sécurité des collectivités et des frontières. • Sécurité des conditions de voyage. • Réduction de la criminalité liée aux armes à feu. • Participation accrue des collectivités à la prévention du crime. • Poursuites plus efficaces dans les affaires de crime organisé • Meilleure capacité des policiers de faire enquête sur le crime organisé • Réduction de la peur de la criminalité, confiance accrue dans le système de justice pénale comme moyen efficace de répondre aux préoccupations du public.	• Accès à l'aide juridique pour les personnes économiquement défavorisées en matière pénale. • Réinsertion sociale des jeunes contrevenants. • Réduction de la criminalité chez les Autochtones. • Protection des enfants contre la violence et les sévices et lors de la séparation des parents. • Importance accrue apportée aux besoins des victimes dans le système judiciaire. • Accès à la justice dans la langue de son choix • Examen de la possibilité de décriminaliser la possession de cannabis • Mesures introduites en vue de protéger les enfants et les membres d'autres groupes vulnérables	• Uniformisation accrue de la gestion des dossiers juridiques à la grandeur de l'administration publique. • Perfectionnement des services de consultation juridique au gouvernement. • Modernisation et intégration de la pratique dans le domaine du contentieux civil. • Capacité de prévoir les nouveaux dossiers et d'y répondre rapidement. • Élaboration de lois fédérales de qualité répondant aux besoins. • Aptitude complète à relever les défis internationaux. • Aide aux autres pays pour l'amélioration de leur système de justice. • Mise en place d'options et de solutions de rechange à l'administration de la justice. • Approche gouvernementale intégrée aux litiges.	• Réputation du Ministère pour ses compétences exclusives. • Qualité supérieure de la formation et de l'information du personnel. • Amélioration de l'accessibilité (rapidité, facilité) à l'information sur le système de justice pour la population. • Amélioration et multiplication des échanges d'information avec les organismes partenaires • Mécanismes d'amélioration de l'efficience de la gestion des deniers publics.

DÉFIS ET RISQUES PAR RÉSULTANT STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

SÉCURITÉ ACCRUE POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES	SYSTÈME DE JUSTICE JUSTE, ACCESSIBLE ET COMPÉTENT	PRESTATION EN TEMPS OPPORTUN DE POLITIQUES ET DE SERVICES JURIDIQUES À FORTE VALUE AJOUTÉE, AU GOUVERNEMENT	MILIEU DE TRAVAIL AMÉLIORÉ ET DOTÉ DES OUTILS NÉCESSAIRES
• Manque d'outil pour suivre les succès obtenus en matière de sécurité des collectivités et des conditions de voyage • La complexité des dossiers, la perception chez les policiers en ce qui concerne les exigences relatives à la communication de la preuve, les coûts élevés de l'interprétation judiciaire et les coûts connexes font en sorte qu'il est plus difficile de se conformer aux obligations en matière de communication de la preuve • Gestion efficace des exigences vis-à-vis des services de poursuite • Les difficultés liées aux ressources et aux litiges entraînent souvent des problèmes de santé chez les poursuivants qui exercent des poursuites judiciaires relativement à des méga dossiers ou à des activités du crime organisé	• Plein soutien à la déjudiciarisation • Amélioration de l'accès à l'aide juridique pénale pour les Canadiennes et les Canadiens économiquement défavorisés • Réduire de façon notable le taux de criminalité chez les Autochtones • Difficultés de mesurer les succès obtenus dans la protection des enfants contre la violence et les abus • S'assurer la confiance des victimes à l'égard du système de justice • Fournir un accès au système de justice dans la langue choisie par le client dans l'ensemble des collectivités partout au Canada	• Assurer une gestion uniforme des dossiers juridiques dans tous les organismes gouvernementaux • Fournir des services juridiques de haut calibre aux clients ministériels malgré des ressources limitées • Créer des outils permettant de réagir rapidement aux nouvelles réalités • Se doter de la capacité d'agir avec rapidité et efficacité dans les dossiers internationaux • Gérer et encadrer la demande de services juridiques • Accroître la gestion efficace de la pratique du droit afin d'offrir de meilleures solutions de rechange aux méthodes traditionnelles de règlement des litiges et des poursuites	• Mesurer l'efficacité de la communication avec la population et les organisations clientes • Voir à ce que le Ministère soit reconnu et consulté pour ses compétences exclusives • Attirer du personnel de calibre supérieur • Mettre en place des mécanismes permettant au public de s'informer plus rapidement et plus facilement au sujet du système de justice • Mettre en place un cadre financier permettant une répartition plus efficiente des ressources et la préparation de meilleurs rapports sur les dépenses

3.2 Servir les Canadiennes et les Canadiens

Le ministère de la Justice a pour fonction première de rendre le système de justice pertinent, accessible à toute la population et réceptif aux besoins des divers segments de notre société. Le Ministère affecte des ressources de manière à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de mieux comprendre leur système de justice et à accroître leur possibilité de participer directement à l'élaboration des politiques dans ce domaine. Il veille également à assurer à la population un meilleur accès au système de justice et à faire en sorte que ce système soit équitable pour tous ceux qui en ont besoin. Le Ministère continuera de jouer un rôle central dans le renforcement de la sécurité de la population canadienne.

3.2.1 Renforcer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens

Les attentats terroristes qui se sont produits aux États-Unis et dans le monde ont fait ressortir le besoin de mesures plus rigoureuses de sécurité au Canada et à l'échelle internationale. Une des premières dispositions prises par le Ministère à la suite des événements du 11 septembre 2001 a été l'élaboration d'un important train de mesures législatives visant toute une série d'actes terroristes. En outre, le Ministère a entrepris la mise en œuvre d'un certain nombre d'autres projets pour aider le gouvernement canadien à mieux protéger les citoyens et à prévenir les actes terroristes en partenariat avec les autres démocraties du monde.

Sécurité publique et lutte contre le terrorisme

	2003 -2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	14,1 M$	18,2 M$	18,2 M$

Le Canada doit demeurer vigilant face à la menace terroriste. Le Ministère continuera de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme menée par le gouvernement. Le but de la *Loi antiterroriste*, entrée en vigueur le 24 décembre 2001, soit de détecter, de dissuader et de poursuivre en justice les terroristes, demeure valide. Le ministère de la Justice a joué un rôle crucial dans les efforts visant à faire adopter un train de modifications au *Code criminel* et à d'autres lois dans le but d'améliorer les mesures existantes visant à faire enquête sur les personnes susceptibles de menacer la sécurité personnelle et économique des Canadiens et à les punir. Les avocats du ministre de la Justice et procureur général du Canada continueront de concourir à l'application de la loi, tout en protégeant les droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. On continuera de développer et d'intensifier les capacités particulières en matière de poursuites dans le but de régler rapidement et efficacement toute situation susceptible de menacer la sécurité publique ou de remettre en cause la validité de la loi. En prévision de l'examen complet et obligatoire de la loi par le Parlement, le Ministère surveillera l'application et l'incidence de la loi et communiquera avec tous les groupes de la société qui ont des préoccupations et des opinions à exprimer à ce sujet. Il continuera également de fournir des avis juridiques et des conseils en matière de politique ainsi que des conseils spécialisés concernant la protection des renseignements personnels et les droits de la personne à d'autres organismes gouvernementaux chargés de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme.

Avantages à long terme

- *Existence d'une loi efficace permettant d'améliorer la sécurité publique et de prévenir le terrorisme.*
- *Sécurité des frontières et des collectivités.*
- *Exécution du mandat du Ministère concernant la formulation de conseils en matière de droit pénal, de droits de la personne et de contentieux.*
- *Existence d'instruments de détection et de lutte contre les activités terroristes.*
- *Respect des engagements du Canada à l'égard des Nations Unies , de l'Organisation des États américains et du Commonwealth au sujet des lois nationales et conventions internationales de lutte contre le terrorisme.*

Mesures de la réussite : Mise en œuvre de nouveaux outils d'enquête et de surveillance permettant de détecter et de prévenir les actes terroristes; détection réussie d'activités illicites par les organismes partenaires.

Stratégie

- *Informer les intervenants du gouvernement, le milieu non gouvernemental et le public à propos de la* Loi antiterroriste.
- *Améliorer la capacité de s'occuper du contentieux civil et pénal.*
- *Favoriser une coopération efficace entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.*
- *Surveiller l'application de la* Loi antiterroriste, *dresser un bilan et répondre aux inquiétudes de la population, en prévision de l'examen parlementaire de la Loi.*
- *Fournir des services juridiques uniformes et complets en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme.*
- *Sensibiliser davantage les avocats du Ministère des effets possibles des conseils juridiques sur la sécurité nationale, même s'ils sont donnés dans des domaines qui ne sont pas liés directement à la sécurité publique, et à la lutte contre le terrorisme.*
- *Appuyer des modifications législatives visant à introduire des mesures antiterroristes dans les autres pays, dans le respect des conventions internationales, et faciliter la coopération avec les autres pays dans les affaires criminelles liées à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme.*
- *Formuler des conseils sur un éventail de dossiers juridiques en passant par les services de plaideurs spécialisés en contentieux civil, en poursuites fédérales et en droits de la personne.*

Activités

- *Rencontrer des groupes ethnoculturels, des groupes de défense des droits civils et d'autres intervenants du système de justice.*
- *Collaborer avec le Solliciteur général du Canada et le Forum sur le crime transfrontalier Canada-États-Unis afin d'assurer la coordination efficace des mesures antiterroristes et anti-criminelles.*
- *Surveiller l'application des mesures découlant de la loi C-36.*
- *Multiplier les échanges d'information avec les clients et les partenaires et communiquer des informations de meilleure qualité en vue d'aider nos partenaires dans leurs efforts visant à protéger le citoyen.*
- *Respecter des obligations conférées au procureur général par la* Loi antiterroriste.
- *Soutenir et organiser des cours de formation permanente permettant aux policiers, aux avocats du ministère et aux plaideurs de connaître les pratiques optimales et les leçons apprises.*
- *Augmenter le nombre d'avocats ayant une connaissance pratique de l'application de la* Loi antiterroriste *et des lois connexes.*
- *Formuler des opinions sur toutes les questions juridiques ayant un lien avec la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme.*
- *Participer aux efforts du Commonwealth, du G-8, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe.*
- *Participer aux mesures d'entraide internationale concernant des affaires criminelles particulières, y compris les demandes présentées en vertu de la* Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle *et de la* Loi sur l'extradition.
- *Formuler des options permettant de veiller à ce que la loi continue de respecter des principes solides conformes à la Charte.*
- *Développer la capacité d'offrir une expertise juridique permanente en matière de terrorisme et de répondre aux questions concernant la loi C-36.*

Risques / Défis

- *Il faudra surveiller de près l'application de la* Loi antiterroriste *et de nombreuses nouvelles mesures.*
- *La lutte contre le terrorisme est une opération complexe qui fait appel aux efforts conjugués d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, repose sur la collaboration et la confiance et nécessite une connaissance de toute la gamme de mesures législatives et non législatives envisageables.*
- *Le Ministère doit se préparer à l'examen parlementaire obligatoire de la loi C-36 qui aura lieu dans trois ans.*

Leçons apprises

- *Un examen continu de la législation antiterroriste est nécessaire et d'autres mesures générales de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme doivent être maintenues pour prévenir le terrorisme et pour garantir la sécurité de la population canadienne et de ses collectivités.*
- *Le Ministère doit continuer d'intensifier des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les gouvernements d'autres pays, pour contribuer efficacement à la réduction des activités terroristes.*

Programme canadien des armes à feu

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	113,1 M$	94,9 M$	75,7 M$

Nota 1 : Les montants des dépenses prévues correspondent au plan d'action annoncé par le ministre de la Justice le 21 février 2002 et doivent être approuvés. La dépense prévue en baisse est basée dessus : état d'équilibre d'autoriser la prise : exécution de projet de diversification des modes de prestation des services : mesures d'efficacité d'administration et l'adoption du projet de loi C-10A par le début de l'année fiscale 03-04.

Nota 2 : Dans la perspective de la diversification des modes de prestation des services, l'expert-conseil a indiqué que l'importance des travaux requis pour mener à bien le processus d'enregistrement excédait les estimations – certaines exigences n'ayant pas été prévues. Le travail supplémentaire pourrait coûter jusqu'à 15 millions de dollars et n'est pas inclus dans les prévisions de dépenses. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'autorité contractante du gouvernement, examine présentement l'envergure de ce travail et le coût éventuel.

Le gouvernement demeure résolu à mettre en œuvre le Programme canadien des armes à feu (PCAF), qui englobe l'émission de permis et l'enregistrement des armes à feu, et qui continuera de tenir les armes à feu loin des personnes potentiellement dangereuses tout en sensibilisant les propriétaires légitimes d'armes à feu à l'usage responsable et sécuritaire de leurs armes. À la mi-janvier 2003, plus de 1,9 millions de propriétaires canadiens d'armes à feu avaient obtenu un permis, et presque 6 millions d'armes à feu avaient été enregistrées. (Une description complète du Programme canadien des armes à feu est disponible au site web http://www.cfc-ccaf.gc.ca).

Dans son rapport de 2002, la vérificatrice générale a soulevé certaines préoccupations concernant la gestion et l'administration du programme des armes à feu. Le gouvernement a accepté les recommandations de la vérificatrice générale et a demandé à un expert-conseil de l'extérieur, monsieur Raymond Hession, de procéder à une évaluation des systèmes, procédures et contrôles actuels du PCAF et de recommander des moyens d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ses opérations. Suivant la présentation au parlement, en janvier 2003, du rapport de M. Hession, le ministre de la Justice a présenté, le 21 février 2003, un plan d'action basé sur les recommandations de l'expert-conseil.

Plan d'action pour l'année qui vient

Le plan d'action vise à renforcer la gestion et les opérations du programmes de contrôles des armes à feu. Ces améliorations rendront le programme plus efficace et moins onéreux, tout en bonifiant la transparence et le service aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Chacun de ces objectifs sera spécifiquement avancé par les activités suivantes:

- Réduction des coûts et amélioration de la gestion du programme par
    - L'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi* sur les armes à feu (ENSALA), sera transférée du Centre canadien des armes à feu aux Services nationaux de police qu'administre la Gendarmerie royale du Canada au nom des forces policières du Canada.
    - Les administrations centrales seront rationalisées
    - Les sites de traitements seront réunis
    - Un plan d'amélioration continue sera élaboré
    - Des mesures nationales de rendement de travail et des normes des coûts pour tous les éléments du programme de contrôle des armes à feu seront établis en consultation avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires

- Les changements au système informatique seront limités à ceux qui sont cruciaux pour la mission fondamentale du programme de contrôle des armes à feu et pour la réduction des coûts

- Amélioration des services au public
  - L'enregistrement gratuit par Internet des armes à feu sera prolongé
  - L'accès du public aux renseignements sur l'enregistrement des armes à feu sera amélioré grâce à la disponibilité de services de renseignements sans frais sur une ligne téléphonique 1-800
  - Les retards du traitement des demandes d'enregistrement seront réduits avec comme objectif de traiter les demandes d'enregistrement dûment remplies dans les 30 jours suivant la date de réception de celles-ci
  - Un programme de vulgarisation bien ciblé sera mis en oeuvre pour éduquer et aider les propriétaires d'armes à feu à observer les exigences qui les touchent en matière de permis et d'enregistrement

- Renforcement de l'imputabilité et de la transparence
  - À compter de 2003-2004, le ministère responsable, de concert avec ses partenaires fédéraux du programme de contrôle des armes à feu, fera rapport au Parlement de tous les coûts du programme à l'échelle de l'administration fédérale
  - Un poste de contrôleur sera doté
  - Un plan annuel de vérification et d'évaluation permettra d'examiner les principaux éléments du programme appuyant l'élaboration, avec le temps, d'une stratégie globale de gestion du risque pour le programme

Les objectifs du plan seront également avancés en cherchant l'entrée des parlementaires, des dépositaires et du public sur la façon dont améliorer la conception et la livraison de programme; et en créant un Comité consultatif de programme pour chercher l'adivce expert sur des réductions des coûts, la qualité du service, et le plan continu d'amélioration.

Ces activités amélioreront l'efficacité du programme, en même temps qu'elles en diminueront les coûts, et devraient à long terme occasionner des économies. Il faut souligner que de nombreux éléments du plan d'action dépendent de l'adoption du projet de loi C-10 et du règlement connexe. Le projet de loi C-10A comprend des amendements à la Loi sur les armes à feu. Ceux-ci incluent des dispositions de conduire plus de types de transactions plus à prix réduit et des dispositions transitoires de permettre à la prolongation des dates d'échéance de permis de laisser la charge-mise à niveau. Le renouvellement des permis d'armes à feu sans mise à niveau de charge aura un impact clair sur les besoins financiers du programme car tous les permis monteront pour le renouvellement en même temps.

On élabore concurremment un plan pour le transfert du Programme au Solliciteur général du Canada, la date visée étant le 1er avril 2003.

Meilleurs rapports sur les coûts

En plus de la restructuration du PCAF, le gouvernement déploie des efforts pour rendre compte des dépenses globales du gouvernement fédéral dans le prochain rapport sur le rendement. Pour ce faire, il devra travailler en étroite collaboration avec le Conseil du Trésor et avec les autres organisations gouvernementales qui participent à l'administration du programme. Le ministère de la Justice propose d'utiliser le graphique ci-dessous pour dévoiler les dépenses totales déjà effectuées au titre du PCAF ainsi

que les coûts prévus pour le ministère de la Justice et le gouvernement fédéral dans son ensemble pour les trois prochaines années. Le graphique inclura également les recettes passées et à venir du programme.

Avantages à long terme	
• *Maintien du caractère non violent du Canada* • *Possession responsable d'armes à feu au Canada* • *Protection de la santé et de la sécurité personnelle des Canadiens.* • *Prévention de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles* • *Prévention des suicides commis à l'aide d'armes à feu et des accidents impliquant des armes à feu.* • *Gestion efficace et économique de la délivrance des permis et de l'enregistrement des armes à feu.* • *Accès à l'information cruciale pour les policiers en vue des enquêtes, du dépistage des armes à feu et de l'identification des activités criminelles.* • *Réduction et traitement des crimes commis à l'aide d'armes à feu grâce au recours combiné à la vérification, au dépistage et aux sanctions pénales.* *(voir nota 1)*	***Mesures de la réussite : Nombre de permis suspendus ou refusés; pourcentage des propriétaires d'armes à feu ayant enregistré leur arme; délai écoulé entre la présentation d'une demande et l'émission d'un certificat d'enregistrement; nombre d'armes à feu enregistrées; appui du public au programme; réduction du nombre d'accidents mettant en cause des armes à feu; réduction du nombre de vols à main armée et du nombre d'armes à feu volées ou manquantes.*** *(voir nota 2)*
Stratégie	
• *Revoir le Programme canadien des armes à feu (PCAF) de façon à le rendre plus efficient, moins coûteux et plus axé sur le client, en simplifiant, entre autres, les exigences relatives à la conformité ainsi que les processus et systèmes administratifs pertinents.*	
Activités	
• *Examiner et mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport de la vérificatrice générale concernant le Programme des armes à feu, dont divulguer le coût total du programme dans le prochain rapport sur le rendement du Ministère.* • *Analyser et mettre en œuvre les recommandations des experts-conseils indépendants qui ont été chargés d'examiner le plan de restructuration actuel du Programme et de trouver des moyens plus efficaces et plus économiques de gérer le programme, y compris d'examiner les options envisagées au titre de la diversification des modes de prestation de service.* • *Continuer de traiter les demandes d'enregistrement d'armes à feu et de délivrer des permis aux propriétaires légitimes d'armes à feu.*	
Risques et défis	**Leçons apprises**
• *Préserver la confiance du public à l'égard des avantages du programme.* • *Plan de mise en oeuvre annoncé en février 2003* • *S'assurer l'entière collaboration des organismes partenaires et des provinces qui participent à l'administration du programme.* • *Préciser les responsabilités à l'égard de la gestion du rendement du programme.* • *Se pencher sur les risques technologiques liés à l'évaluation de la capacité et des incidences des hausses soudaines et de l'augmentation du volume sur le rendement.* • *Présenter et faire adopter le projet de loi C-10A et ses règlements.*	• *Fournir au Parlement de l'information financière et de l'information de gestion encore plus significatives, complètes, exactes et à jour.* • *Il faut améliorer les pratiques administratives afin d'améliorer la comptabilisation des coûts,la mesure des activités du programme, et le reportage.*

Nota 1: Les avantages à long terme du programme ne sont pas nécessairement une corrélation directe à plusieurs des activités à entreprendre par le programme dans le prochain exercice financier. Cependant, à moyen ou à long terme, les activités du PCAF devraient avoir un impact et contribuer à plusieurs avantages de sûreté publique.

Nota 2: Le niveau de l'activité et les résultats réalisés pour chacune des mesures de succès sont régulièrement mis à jour et disponibles sur le site Web du PCAF http://www.cfc-ccaf.gc.ca.

Programme canadien des armes à feu
Historique des dépenses engagées par le gouvernement fédéral et dépenses prévues

ORGANISME	DÉPENSES PASSÉES (1996 à mars 2002) (millions de dollars)	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES (millions de dollars)			TOTAL DÉPENSES ACTUELLES ET PRÉVUES
			2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Ministère de la Justice – Coûts directs	549,1	100				*932,*
Remboursement des frais - Autres ministères fédéraux – Coûts directs						*8*
Agence des douanes et du revenu du Canada	13,6					
Gendarmerie royale du Canada	91,7					
Développement des ressources humaines Canada	32,7					
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1,2					
Sous-total (coûts signalés par le ministère de la Justice)	688,3	100	113,1	94,9	75,7	1 072,0
Ministère de la Justice – Coût indirect non imputé au Programme canadien de contrôle des armes à feu, mais inclus dans les coûts totaux pour le ministère.						
Autres coûts non inclus pour le gouvernement fédéral						
Solliciteur général du Canada						
Services correctionnels du Canada						
Développement des ressources humaines Canada						
Gendarmerie royale du Canada						
Commissariat à l'information						
Commissariat à la protection de la vie privée						
Commission nationale des libérations conditionnelles						
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international						
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada						
Agence des douanes et du revenu du Canada						
COÛT TOTAL DU PROGRAMME		**$$**	**$$**		**$$**	**$$**
Recettes générées par le Programme	$8,7	12,5	16,3	23,5	35,2	146,2
COÛT NET DU PROGRAMME						

À des fins d'exemple seulement;
le cout total pour le gouvernement sera indiqué dans le Rapport ministériel sur le rendement en octobre 2003

Le Programme canadien des armes à feu est un programme interministériel et intergouvernemental dont le ministère de la Justice a la responsabilité principale. Le ministère de la Justice exploite le système électronique d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). En outre, il gère les responsabilités du contrôleur des armes à feu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le ministère de la Justice finance également l'Équipe de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA). La Gendarmerie royale du Canada exploite le Centre d'information de la police canadienne qui est relié au SCEAF et l'Agence canadienne des douanes et du revenu est chargée de gérer des éléments du programme des armes à feu aux postes frontaliers du Canada. Ces activités fédérales sont financées par le Programme canadien des armes à feu. Les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de l'Ontario gèrent le poste de contrôleur des armes à feu dans leur administration respective, conformément à la *Loi sur les armes à feu* et sous la direction de leurs gouvernements. Ces opérations provinciales sont également financées par le gouvernement du Canada, conformément aux accords de contribution. Le Centre canadien des armes à feu travaille aussi de concert avec les collectivités autochtones et d'autres organismes communautaires afin qu'il soit plus facile, pour tous les clients du programme, de se conformer à la loi.

Stratégie nationale pour la prévention du crime

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	74,4 M $	74,4 M $	76,9 M$

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) est mise en œuvre par le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice, de concert avec le ministère du Solliciteur général du Canada. La SNPC valorise la prévention du crime par le développement social, approche qui consiste à s'intéresser aux conditions sociales, économiques et culturelles pouvant contribuer à faire d'une personne un contrevenant ou une victime. Les efforts sont centrés sur certains groupes considérés comme particulièrement vulnérables : les enfants et les adolescents, les femmes, les Autochtones, les groupes ethnoculturels, les personnes âgées, les handicapées, les gais et lesbiennes, les sans-abri et les minorités linguistiques parlant une langue officielle. La Stratégie vise aussi à développer les connaissances en matière de prévention du crime et à promouvoir les pratiques optimales en informant le public des avantages d'une approche sociale. Les partenariats avec divers intervenants gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et non gouvernementaux sont indispensables à la réussite de cette Stratégie.

Avantages à long terme

- *Amélioration de la sécurité des collectivités au Canada grâce à la réduction de la criminalité, de la victimisation et de la peur du crime.*
- *Meilleure connaissance des mécanismes et des pratiques optimales de prévention du crime.*
- *Participation accrue de la société à la prévention du crime.*
- *Amélioration des partenariats avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'entreprise privée et les organismes sans but lucratif du secteur privé.*
- *Existence de pratiques efficaces et durables de prévention du crime.*

Mesures de la réussite : Taux de criminalité, de victimisation et de la peur de crime avant et après la mise en œuvre de la Stratégie dans les collectivités participantes; compréhension par le public des principes de prévention du crime; efficacité des nouvelles mesures de prévention; nombre et taille des collectivités participant à des initiatives de prévention; nombre et efficacité des réseaux de partage d'information pour la prévention du crime; accroissement de la participation du gouvernement et du secteur privé à l'approche de développement social.

Stratégie

- *Accroître les mesures de sensibilisation du public et promouvoir la prévention du crime par le développement social afin de favoriser, d'optimiser et de rendre durable la participation de la collectivité aux efforts locaux visant la réduction du crime, de la victimisation et de la peur du crime.*
- *Faire progresser les partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.*
- *Mettre au point et exécuter des systèmes et des structures visant à profiter au maximum des connaissances tirées des résultats et évaluations de projet.*

Activités

- *Fournir des fonds et favoriser la mise sur pied de projets communautaires en exécutant les cinq programmes qui constituent la SNPC.*
- *Investir dans la sensibilisation du public en matière de criminalité, de victimisation et de peur du crime et encourager les Canadiennes et les Canadiens à se doter de collectivités plus sûres.*
- *Créer une infrastructure qui garantisse la reddition de comptes et fournisse aux employés les instruments nécessaires pour faire progresser la SNPC.*
- *Mettre en place des stratégies à l'échelle communautaire ou municipale.*
- *Développer les connaissances dans des domaines précis et diffuser les résultats auprès des partenaires, des intéressés et de la population.*
- *Établir des cadres de politiques pour les groupes prioritaires de la SNCP, comme les Autochtones et les personnes âgées.*
- *Diffuser les lignes directrices de l'ONU en matière de prévention du crime et les appliquer dans le contexte canadien.*
- *Établir des stratégies complètes d'évaluation et de mesure du rendement pour les programmes de financement individuels.*
- *Participer à des comités et groupes de travail ayant pour mandat de faire progresser la SNPC.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Assurer en permanence le suivi des résultats et des leçons tirées des projets financés, en rendre compte et tenir compte des connaissances ainsi acquises dans les décisions relatives au financement et à la planification.* • *Mener une action dont les effets sont mesurables dans les collectivités où les besoins ou risques sont très élevés et où des initiatives isolées risquent de ne pas donner de résultats mesurables.* • *Mettre en œuvre efficacement une stratégie nationale ambitieuse et élargie récemment malgré des ressources humaines très limitées.*	• *Il est difficile de mesurer l'incidence d'une initiative ou d'un projet ponctuel dans un milieu à risque élevé; dans ces situations, il faut une approche plus exhaustive et plus ciblée.* • *Il faut se doter de systèmes de mesure du rendement exhaustifs pour mieux comprendre et diffuser les leçons apprises.* • *Il faut mieux comprendre les contributions et les intégrer aux pratiques de prévention « durables » en choisissant les partenaires et les initiatives à financer.*

Lutte contre le crime organisé

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**6,1 M$**	**8,1 M$**	**8,1 M$**

* Ces dépenses ne concernent que la partie des efforts de lutte contre le crime organisé qui échoit au Service fédéral des poursuites.

Le crime organisé a une incidence majeure sur la société canadienne. On estime qu'à elle seule, la criminalité économique (comme les fraudes en valeurs mobilières ou en télémarketing) coût aux Canadiennes et aux Canadiens plus de 5 milliards de dollars par année (source : rapport de la vérificatrice générale du Canada sur le système de justice pénale d'avril 2002). Les groupes de crime organisé qui fonctionnent au Canada sont fortement impliqués dans l'importation, la production et le trafic de la drogue à la grandeur du pays. En janvier 2002, le Ministère a instauré un train de mesures rigoureuses pour s'attaquer à ce problème, notamment la protection des personnes qui participent au processus judiciaire pour combattre le crime organisé et l'introduction de nouvelles infractions et de peines plus sévères (projet de loi C-24). Le Service fédéral des poursuites tente également d'accroître sa capacité de poursuivre efficacement le crime organisé. Ces mesures répondent à l'engagement pris dans le discours du Trône de 2001, où il a été annoncé que la lutte contre le crime organisé constituait l'une des plus grandes priorités du Canada en matière de sécurité publique.

Avantages à long terme	
• *Meilleure aptitude à poursuivre efficacement les membres de gangs criminalisés.* • *Amélioration des moyens dont dispose la police pour faire des enquêtes efficaces.* • *Amélioration de la coopération avec les autorités provinciales et territoriales en vue de dissuader et de vaincre les activités du crime organisé et de gérer les poursuites judiciaires dans des dossiers imposants et complexes.*	***Mesures de la réussite : Meilleure connaissance et meilleure utilisation des instruments législatifs par les procureurs et la police; amélioration de la gestion des obligations de communication de la preuve; prestation d'aide et de conseils juridiques rapides et efficaces aux policiers pendant les enquêtes; satisfaction accrue des poursuivants à l'égard des mémoires de la Couronne et de la qualité de la préparation des causes; intégration accrue des mesures policières et judiciaires.***
Stratégie	
• *Augmentation de la capacité du Service fédéral des poursuites de formuler des conseils rapides et efficaces à la police pendant les enquêtes et de mener des poursuites complexes par la suite.* • *Créer des équipes spécialisées ayant pour mandat de se concerter avec les équipes des poursuites et avec la police pour gérer efficacement les obligations en matière de communication de la preuve.*	
Activités	
• *Constituer les équipes de poursuite et de communication de la preuve.* • *Former les policiers et les avocats à l'application des dispositions du projet de loi C-24.* • *Mener des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur la gestion des grands dossiers judiciaires complexes.* • *Rédiger un guide des pratiques optimales pour la gestion des grandes affaires complexes.* • *Mener des projets pilotes de divulgation à Toronto et à Vancouver; détacher du personnel du ministère de la Justice dans des services policiers pour aider ceux-ci à structurer leurs enquêtes et à respecter les obligations relatives à la communication de la preuve.* • *Mener de nombreuses poursuites importantes et complexes dans le domaine du crime organisé.*	

Risques et défis	Leçons apprises
• *Le crime organisé devient de plus en plus complexe et spécialisé, de même que les enquêtes dans ce domaine.* • *Il est difficile de respecter les obligations relatives à la communication de la preuve en raison de la complexité des dossiers, des perceptions de la police, des interprétations judiciaires et des coûts.* • *Les ordonnances de rémunération d'avocats par l'État augmentent les coûts et le caractère litigieux des poursuites.* • *La complexité et la durée des procès peuvent s'avérer intenables pour les jurés.* • *Si les poursuivants participent aux enquêtes, ils risquent d'être récusés ou appelés comme témoins.* • *En raison du manque de ressources et de la complexité des causes, les poursuivants affectés à des mégaprocès ou à des dossiers de crime organisé éprouvent souvent des problèmes de santé.*	• *Il faut limiter autant que possible la taille des dossiers de poursuite (nombre d'accusés, portée des allégations, nombre de chefs d'accusation, volume de la preuve).* • *Il importe de se concerter avec la police dès l'enquête afin de veiller à ce que les ressources allouées soient suffisantes et la préparation des poursuites adéquate.* • *Il faut des ressources importantes pour gérer les grandes affaires complexes, communication de la preuve, avocats rémunérés par l'État.* • *Il faut une approche concertée pour répartir les tâches et limiter le risque de voir un poursuivant récusé ou appelé comme témoin parce qu'il a participé aux mesures précédant la mise en accusation.* • *Il faut adopter des « stratégies de mieux-être » pour diminuer le stress et la charge de travail des poursuivants.*

Réforme du Code criminel

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	3,9 M$	3,9 M$	3,9 M$

* Les données financières ci-contre reflètent le financement de base de la Direction générale de la politique en matière de droit pénal et de justice communautaire. Ils comprennent également, pour chacun des exercices, un montant de 500 000 $ accordé au programme « accès légal ». Cependant, les données excluent le financement accordé à la politique concernant les victimes, au renouvellement du système de justice pour les jeunes, à la lutte contre le crime organisé et à d'autres affectations spéciales.

Le ministère de la Justice participe à un programme fédéral permanent des réformes du *Code criminel* et des lois connexes ayant pour objet d'améliorer la protection du public et de moderniser et rationaliser l'appareil judiciaire. Le Ministère examine également la possibilité de décriminaliser la possession de cannabis, tel que mentionné dans le discours du Trône et recommandé dans le rapport du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou de médicaments de la Chambre des communes (décembre 2002). À cette fin, il faudra peut-être avoir recours à la *Loi sur les contraventions* pour prévoir des contraventions assorties d'amendes pour les personnes trouvées en possession de cannabis, plutôt que d'entamer des poursuites contre elles aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. On ne songe pas à légaliser la possession de petites quantités de cannabis, tel que l'a proposé le Comité spécial sur les drogues illicites en septembre 2002.

De nouvelles lois importantes visant le crime organisé et le terrorisme ont été adoptées au cours des trois dernières années. Le Ministère continuera de veiller activement à la mise en œuvre et à la surveillance de ces mesures législative en plus de procéder, au besoin, à l'adoption d'une série de nouvelles mesures visant à réformer le droit criminel. Il appuiera l'adoption du projet de loi C-20, qui prévoit des mesures pour protéger les enfants et d'autres groupes vulnérables, ainsi que d'autres modifications au *Code criminel* ayant trait aux infractions et à la procédure pénale. L'initiative d'« accès légal » du gouvernement, qui a pour but de moderniser les relations entre les pouvoirs d'enquête et la nouvelle technologie, comprend des propositions du Ministère visant un nouveau cadre juridique. Ce travail complète celui de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, du Centre de la politique concernant les victimes et de l'Initiative de renouvellement de la justice pénale pour les adolescents.

Avantages à long terme	
• *Système de justice moderne, rationalisé et plus économique.* • *Réduction de la peur du crime, amélioration de la confiance envers le droit pénal comme moyen de s'occuper des préoccupations du public.*	***Mesures de la réussite : Réduction de la criminalité; taux de réussite accru des poursuites visant certaines activités criminelles; efficacité accrue de la procédure pénale.***

Stratégie
• *Promouvoir les propositions de réformes juridiques qui répondent aux préoccupations du public, les propositions de la Conférence pour l'harmonisation des lois, les nouvelles décisions des tribunaux et les priorités des gouvernements provinciaux.*
Activités
• *Adopter de nouvelles lois concourant aux priorités de réforme.* • *Adopter des lois définissant un cadre d'accès légal.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Surveiller l'efficacité des nouvelles lois ciblant le crime organisé et le terrorisme.* • *Veiller à ce que le programme de réforme du droit du Ministère tienne compte des décisions judiciaires et de l'évolution du système de justice pénale.*	• *Le Ministère dispose des compétences et des capacités nécessaires pour réagir efficacement aux questions de l'heure qui appellent une intervention législative.*

3.2.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable

Les Canadiennes et les Canadiens continuent de s'intéresser de plus en plus au système de justice en s'informant davantage et y recourant plus souvent. Le Ministère exécute des programmes d'information et de vulgarisation afin de permettre aux citoyennes et citoyens de mieux connaître le système de justice et les lois qui les touchent et afin de les aider à prendre des décisions éclairées. La diffusion de cette information constitue un élément fondamental de tous les programmes et demeure un moyen utile de réaliser les objectifs du Ministère. La consultation du public demeure une priorité dans les décisions de fond, de même que les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et collectivités du Canada, afin de garantir un meilleur accès au système de justice pour toute la population.

Aide juridique

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	126,4 M $	126,4 M $	126,4 M $

L'aide juridique est un pilier du système de justice canadien. Le gouvernement canadien finance les services d'aide juridique en matière pénale dispensés aux contrevenants et aux personnes économiquement défavorisées qui ont commis des infractions graves. La demande dans ce domaine s'intensifie. Le gouvernement fédéral a déclaré dans le dernier discours sur le budget d'augmenter le soutien financier pour l'aide juridique aux provinces et aux territoires. De concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le Ministère a lancé un vaste programme de recherche visant à définir et à régler les problèmes qui nuisent à la prestation des services d'aide juridique, comme les coûts élevés, la complexité des affaires pénales et les besoins non satisfaits dans les domaines pénal et civil. Le Ministère est en train d'examiner les conclusions de cette étude, qui fournira un point de départ pour l'élaboration d'une stratégie de renouvellement et pour la négociation de nouvelles ententes avec les provinces et territoires en matière d'aide juridique.

Avantages à long terme	
• *Accès amélioré à l'aide juridique pour les personnes économiquement défavorisées, pour celles qui risquent l'incarcération et pour les jeunes contrevenants.* • *Amélioration des engagements fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'égard de l'aide juridique.*	***Mesures de la réussite : Participation continue des provinces et des territoires à l'élaboration d'une stratégie d'aide juridique en matière pénale; élaboration des politiques fondées sur les priorités fédérales; amélioration des services d'aide juridique en matière pénale.***

Stratégie
• *Fournir un soutien financier aux provinces et aux territoires pour la prestation des services d'aide juridique (ce financement est fourni aux territoires dans le cadre des ententes d'accès à la justice, qui portent sur l'aide juridique en matière civile et en matière pénale, les programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les activités d'information et de vulgarisation juridiques).* • *Se pencher sur les problèmes et besoins à long terme.* • *Mettre à l'essai de nouveaux mécanismes de prestation d'aide juridique.* • *Poursuivre les recherches en vue d'orienter l'élaboration des politiques au niveau fédéral et provincial.*
Activités
• *Procurer un financement annuel aux provinces et aux territoires.* • *Élaborer des politiques de concert avec les provinces et les territoires afin de s'attaquer aux problèmes de l'aide juridique à long terme en matière criminelle et civile, d'estimer l'ampleur des besoins non satisfaits et d'examiner les principaux inducteurs de coûts.* • *Se pencher sur les besoins des groupes prioritaires du gouvernement fédéral qui font face à des obstacles lorsqu'ils veulent profiter de l'aide juridique (Autochtones, membres des minorités parlant une langue officielle, immigrants, réfugiés et membres des groupes minoritaires visibles).* • *Mener des recherches et exécuter des projets pilotes pour expérimenter des méthodes nouvelles ou originales d'offrir les services d'aide juridique en matière civile et pénale.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Pour s'attaquer à un problème aussi complexe que celui de l'aide juridique, il faut un bon degré de coopération et de participation de la part des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.*	• *Il faut mener des études pour suivre l'évolution des réalités du monde judiciaire et prendre des décisions éclairées.* • *Il faut constamment mener des projets pilotes pour expérimenter des modèles originaux de prestation des services et pour améliorer la qualité et l'efficacité économique des services d'aide juridique en matière pénale et en matière civile.*

Renouvellement du système de justice pour les jeunes

	2003-2004*	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	228,7 M $	215,1 M $	208,3 M $

* Les niveaux de ressources sont plus levés au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* afin d'en faciliter la mise en application.

Le Ministère continuera d'investir dans la vaste Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes (IRSJJ) en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les nouvelles dispositions législatives mèneront à un système de justice plus équitable et plus efficace pour les jeunes. On fera un usage plus approprié des tribunaux en déjudiciarisant les cas les moins sérieux, en instaurant un système de justice équitable au moment de l'imposition des sentences, en assurant une réinsertion sociale efficace des jeunes et en établissant une distinction nette entre les actes avec violence graves et les infractions moins graves. Le Ministère a fait appel à la participation d'intervenants importants tels que des fonctionnaires provinciaux et territoriaux, des représentants des services de police, des avocats de la défense et d'autres parties qui ne s'occupent pas habituellement de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.), ce qui permet une approche plus intégrée.

Avantages à long terme	
• *Système de justice équitable et efficace pour les jeunes.* • *Réadaptation et réinsertion sociale des jeunes contrevenants.* • *Réduction du recours aux tribunaux pour adolescents, à la détention préventive et à la garde.*	***Mesures de la réussite : Réaction des fonctionnaires du système de justice pour les jeunes proportionnelle à la gravité de l'infraction; diminution du recours aux tribunaux; réduction du nombre de jeunes sous garde; multiplication des moyens de réadaptation et réinsertion sociale des jeunes offerts par le système de justice; mesures améliorées de déjudiciarisation; amélioration de la confiance du public à l'égard du système de justice pour les jeunes.***

Stratégie
• *Fournir des fonds aux provinces, aux territoires et aux autres intéressés (associations professionnelles, organisations non gouvernementales, organismes d'information et de vulgarisation juridiques, organisations autochtones, groupes communautaires, etc.) pour leur permettre de mettre en œuvre la IRSJJ et la* nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. • *Appuyer la mise en application de la loi afin de renouveler la justice pour les jeunes.*
Activités
• *Soutenir et contrôler les activités mises à exécution par les provinces et les territoires.* • *Développer et consolider les partenariats et les méthodes visant à réaliser les objectifs du fond de renouvellement du système de justice pour les jeunes.* • *Travailler de concert avec des groupes qui ne s'occupent pas habituellement de la justice pour les jeunes (intervenants du monde de l'éducation, des arts et des loisirs, défenseurs des droits des enfants, professionnels de la santé mentale) afin de les aider à assumer des tâches nouvelles pour prêter assistance aux jeunes Canadiennes et Canadiens en conflit avec la loi.* • *Participer à des tables rondes, séances d'information, colloques, etc., et en organiser, sur la* Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, *et chercher les occasions de partenariat et de financement pour le renouvellement du système de justice applicable aux jeunes.* • *Aider les collectivités et les organisations autochtones qui s'efforcent de réduire le nombre disproportionné de jeunes Autochtones pris en charge par le système de justice au Canada, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ont un taux de criminalité juvénile très élevé.* • *Repérer et encourager les démarches originales de prévention du crime, de réadaptation et réinsertion sociale ainsi que les conséquences significatives pour leurs jeunes délinquants.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Il faut recenser et corriger les perceptions erronées du public au sujet de la criminalité juvénile.* • *La seule nécessité de recenser tous les partenaires traditionnels et non traditionnels, de communiquer avec eux et de les informer de l'initiative et de la* Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents *constitue en soi un défi.* • *Le financement du programme est temporarisé, alors que les partenaires pourraient avoir besoin d'un certain temps pour acquérir les capacités nécessaires et se donner une vitesse de croisière.*	• *Il faut diffuser de l'information sans relâche pour corriger les perceptions du public.* • *La réussite de cette entreprise nécessite la collaboration des autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des autres intéressés.* • *Il faut une communication constante pour conclure et maintenir des partenariats avec divers intervenants.*

Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	11,9 M$	11,8 M $	11,9 M $

Le nombre disproportionné d'Autochtones qui se trouvent en conflit avec la loi est un problème que l'on observe depuis déjà un bon moment. Cette disproportion se manifeste tant parmi les contrevenants que parmi les victimes. Selon les toutes dernières statistiques dont nous disposons, pour la période allant de l'exercice 1991-1992 à l'exercice 1998-1999, le pourcentage d'Autochtones dans la population des délinquants sous responsabilité fédérale est passé de 11 p.100 à 17 p.100. De plus, tout indique que ce nombre augmentera considérablement au cours de la prochaine décennie en raison du taux élevé de croissance démographique chez les Autochtones. La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (SJA) vise à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, en accroissant la participation des collectivités autochtones dans le système de justice canadien et en faisant en sorte que le système de justice officiel tienne compte des valeurs autochtones. Cette stratégie répond directement à l'engagement pris dans le discours du Trône de réduire le taux d'incarcération chez les Autochtones et de recourir davantage aux approches fondées sur la justice communautaire, particulièrement dans le cas des jeunes qui vivent dans des réserves et chez les Autochtones du Nord. À long terme, cette initiative ainsi que d'autres programmes connexes du ministère de la Justice contribueront à réduire les taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités où la SJA est mise en œuvre.

Avantages à long terme	
• *Accroissement des responsabilités des collectivités autochtones dans l'administration de la justice.* • *Un système de justice qui reflète et inclut les valeurs autochtones.* • *À long terme, conjointement avec d'autres programmes de justice, diminution du taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités où la SJA est mise en œuvre.*	***Mesures de la réussite : <u>Résultats immédiats</u> : Amélioration de la capacité des collectivités de s'occuper de questions qui ont trait à la justice; collaboration et approbation accrues de la part des intervenants du système de justice; intervenants informés; sensibilisation de la population aux questions touchant la justice applicable aux Autochtones. <u>Résultats à moyen terme</u> : Amélioration de la prestation des services, une collectivité plus sensibilisée et une participation accrue; grâce aux activités de liaison, un changement positif dans l'attitude de la collectivité envers le système de justice; amélioration des politiques qui touchent les Autochtones. <u>Résultats à long terme</u> : Des collectivités autochtones chargées de l'administration locale de la justice; un système de justice officiel attentif aux besoins des Autochtones; diminution du taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération dans les collectivités où un programme de justice communautaire est mis en œuvre.***

Stratégie
• *Continuer de financer les programmes communautaires qui permettent d'accroître les responsabilités locales dans les fonctions d'administration de la justice, afin de renforcer la cohésion sociale et de contribuer ainsi à réduire les taux de criminalité et de victimisation dans les collectivités qui mettent en œuvre des programmes de justice communautaire.* • *Rehausser la coordination et la collaboration avec les responsables de programmes ou de projets de justice communautaire autochtone locaux, en vue de rendre le système de justice canadien plus réceptif aux valeurs autochtones et plus représentatif de ces valeurs.* • *Suivre les principes de l'Entente-cadre sur l'union sociale.* • *Soutenir l'action du gouvernement fédéral face aux problèmes sociaux des collectivités autochtones.* • *Harmoniser la Stratégie avec les autres grandes initiatives (prévention du crime et sécurité communautaire et renouvellement du système de justice pour les jeunes, par exemple).*

Activités
• *Financer directement les programmes de justice communautaire et soutenir les efforts des collectivités autochtones au moyen d'ententes de partage des coûts conclues avec les provinces et les territoires.* • *Négocier des protocoles d'entente avec les administrations provinciales et territoriales en vue de régler les questions touchant la justice chez les Autochtones.* • *Affecter des fonds aux collectivités et aux organisations autochtones pour qu'elles dispensent des activités de formation et de perfectionnement grâce auxquelles elles pourront renforcer leurs capacités au chapitre des programmes et des projets existants et aider les collectivités qui entendent mettre de tels projets sur pied.* • *Continuer de soutenir la négociation de dispositions sur l'administration de la justice dans les ententes d'autonomie gouvernementale en accordant aux Premières nations et aux groupes autochtones qui négocient de telles ententes un financement applicable à la recherche ou à la poursuite de projets pilotes.*

Risques/Défis	Leçons apprises
• *Travail incomplet ou insatisfaisant de la part du bénéficioire du financement.* • *Non-respect des exigences fixées au chapitre des finances et du compte rendu par les bénéficiaires du financement.* • *Chevauchement du mandat et des objectifs avec ceux d'autres programmes et accumulation de fonds entre plusieurs programmes fédéraux.*	• *En restant régulièrement en contact avec le bénéficiaire du financement et ses associés, on risque moins d'obtenir des résultats incomplets ou insatisfaisants.* • *Certains bénéficiaires ont besoin de soutien pour perfectionner leurs compétences pour garantir qu'ils respectent les exigences fixées au chapitre des finances et de la reddition des comptes.* • *En établissant des liens étroits avec d'autres programmes dans le but d'assurer l'intégrité du financement.*

Droit de la famille axé sur l'enfant

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	26,7 M $	26,4 M $	36,7 M $

En 2001, il y avait environ deux millions d'enfants (de 19 ans et moins) dont les parents étaient séparés ou divorcés ou qui étaient issus d'une famille monoparentale. Cela représentait à l'époque près de 25 p.100 des enfants au Canada. Ce nombre augmente et, de plus, la séparation des parents survient lorsque les enfants sont plus jeunes qu'auparavant. La séparation perturbe considérablement la vie familiale et elle a des conséquences économiques et affectives pour les enfants. Ces difficultés sont aggravées lorsque

les modalités de la séparation font l'objet d'un différend entre les parents qui traîne en longueur et qui est une source de graves conflits. Le gouvernement ne peut empêcher ni éliminer ces conflits, mais il peut aider à répondre aux besoins des enfants et à défendre leurs intérêts en réformant le droit de la famille et en modifiant les dispositions sur le divorce.

Avantages à long terme

- *Amélioration des services fournis aux familles qui vivent une séparation ou un divorce.*
- *Ententes sur l'aménagement des responsabilités parentales qui répondent mieux aux besoins des enfants.*
- *Les enfants ressentent moins les répercussions négatives de la séparation et du divorce.*
- *Respect accru des obligations relatives aux pensions alimentaires pour enfants afin de garantir que les pensions sont versées en entier et à temps.*
- *Les juges spécialistes du droit de la famille prennent des décisions plus éclairées et sont au fait des services qui visent à accélérer le règlement des différends familiaux.*
- *On n'a recours aux procédures judiciaires coûteuses que pour les différends qui ne peuvent être réglés autrement.*

Mesures de la réussite: Les services de justice familiale, y compris les projets pilotes, sont assurés par les partenaires provinciaux et territoriaux; le Parlement adopte des réformes législatives; le cas échéant, les provinces et les territoires s'engagent à agrandir les tribunaux unifiés de la famille ou à créer de tels tribunaux.

Stratégie

- *Continuer à accorder un financement aux provinces et territoires pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre d'activités qui favorisent la justice familiale.*
- *Modifier la Loi sur le divorce, notamment supprimer toute mention de la « garde » et de «l'accès » et adopter un autre modèle fondé sur les « responsabilités parentales » en prévoyant une liste de critères pour définir « l'intérêt de l'enfant ».*
- *Fournir des ressources judiciaires pour les nouveaux tribunaux unifiés de la famille (TUF) et réinvestir les économies de salaire qui en résultent au niveau provincial dans les services offerts au sein de l'administration.*
- *Sensibiliser la population à la responsabilité des parents envers leurs enfants dans les cas de séparation et de divorce, et fournir aux parents des outils qui les aident à conclure des ententes parentales qui servent l'intérêt de l'enfant.*

Activités

- *Rédiger une législation modifiant la Loi sur le divorce en vue de mettre en œuvre des ordonnances parentales ainsi qu'une liste de critères servant à déterminer l'intérêt de l'enfant, et apporter des changements à d'autres lois fédérales en conséquence (Loi d'aide à l'exécution* des ordonnances et des ententes familiales, *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de* pensions, *Code criminel).*
- *Accorder des fonds et coordonner leur utilisation afin de renforcer les services de justice axés sur l'enfant dans tout le Canada.*
- *Élaborer du matériel d'éducation publique, de formation professionnelle et de communication.*
- *Demander aux administrations de communiquer des propositions sur l'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) et examiner ces propositions; négocier des ententes fédérales, provinciales et territoriales pour garantir que les provinces réinvestissent les économies de salaire réalisées au chapitre des services de soutien et s'engagent à fournir des données pour qu'on évalue les TUF.*
- *Procéder à des évaluations et à la collecte de données pour soutenir l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de réformes et l'expansion des TUF.*

Risques / Défis

- *Veiller à ce que les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continuent à s'intéresser à la réforme du droit de la famille.*
- *Veiller à ce que le regroupement, au sein des TUF, des compétences dans le domaine du droit de la famille ne réduise pas l'accès aux tribunaux ou aux services de justice offerts aux familles, que ce soit selon les régions ou en fonction des services offerts.*
- *Reconnaître qu'on n'a procédé à aucune évaluation nationale détaillée du fonctionnement des TUF – à l'heure actuelle, les évaluations dont nous disposons appuient l'expansion et l'utilisation de ces tribunaux.*

Leçons apprises

- *Pour en arriver à un consensus, il faut du temps et de la patience; il faut aussi travailler dans un esprit de collaboration lorsqu'on élabore des initiatives qui touchent les politiques mais, dont la compétence est partagée.*

Initiative sur les victimes d'actes criminels

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	1,9 M $	1,9 M $	1,9 M $

L'Initiative sur les victimes d'actes criminels (IVAC) est la stratégie que le ministère de la Justice a adoptée en vue de répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes de la criminalité au Canada. L'objet de l'initiative est d'accroître la confiance des victimes d'actes criminels à l'égard du système de justice pénale. Une vaste gamme d'activités ont été mises sur pied en vue d'atteindre cet objectif : consultations, élaboration de politiques, recherche, réformes législatives et vulgarisation juridique, en plus de projets financés par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes. Le Centre de la politique concernant les victimes (CPCV), mis sur pied en 1999, coordonne et met en œuvre les activités relatives à l'IVAC. Le Centre travaille de près avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux en vue de déterminer et de prioriser les activités fédérales qui permettraient de donner suite aux importantes mesures déjà prises à l'intention des victimes de la criminalité. L'IVAC est une nouvelle initiative qui existe depuis trois ans; son mandat est de cinq ans.

Avantages à long terme

- *Les victimes d'actes criminels et leur famille connaissent leur rôle dans le système de justice pénale, ainsi que les services et l'aide qui leur sont offerts.*
- *Le personnel du système de justice pénale, les membres des professions connexes et le grand public sont plus conscients des besoins des victimes d'actes criminels, des dispositions législatives destinées à les protéger et des services disponibles pour les appuyer.*
- *Le Ministère est plus à même d'élaborer des politiques, des lois et d'autres initiatives qui tiennent compte du point de vue des victimes.*

Mesures de la réussite : Les victimes et leur famille connaissent mieux le système de justice pénale; les victimes, leur famille et le personnel du système de justice pénale connaissent mieux les droits des victimes et en sont plus conscients; les victimes et les membres des professions liées à la justice pénale connaissent mieux les services dont les victimes peuvent se prévaloir; au niveau fédéral, on adopte une approche mieux intégrée pour ce qui est des politiques concernant les victimes; on détermine et élabore des démarches innovatrices pour venir en aide aux victimes d'actes criminels; les fournisseurs de services aux victimes sont plus à même de dispenser des services; la législation fédérale est adaptée à une situation qui évolue.

Stratégie

Continuer à :

- *coordonner et élaborer des initiatives fédérales au chapitre de la loi et des politiques et des programmes qui concernent les questions qui touchent les victimes, dont l'établissement d'un lien étroit avec le Bureau des victimes du ministère du Solliciteur général, mis sur pied conjointement par Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles;*
- *encourager et soutenir des initiatives établies conjointement par les administrations fédérales, provinciales et territoriales;*
- *agir à titre de guichet unique pour les ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux, et les autres organismes;*
- *déterminer les questions et les tendances qui voient le jour à l'échelle nationale et internationale, et qui portent sur la promotion des droits des victimes, la législation et les services pertinents;*
- *évaluer l'organisation et les activités de l'IVAC et le Fonds d'aide aux victimes pour garantir que les objectifs sont atteints;*
- *élaborer et diffuser du matériel de communication et de vulgarisation juridique à l'intention des victimes, de leur famille et des membres des professions liées à la justice pénale;*
- *répondre à la nécessité de fournir plus de ressources aux victimes, notamment au moyen de conseillers auprès des victimes et des témoins, compte tenu du taux élevé de criminalité et de victimisation dans les Territoires du Nord-Ouest;*
- *étudier des stratégies ciblées pour le partage de l'information.*

Activités
• *continuer de collaborer à l'étude des répercussions de la législation, des politiques et des programmes sur les victimes d'actes criminels pour garantir que l'on tient compte du point de vue des victimes;* • *évaluer les projets relatifs au Fonds d'aide aux victimes, répondre à l'évaluation menée récemment de la mise en œuvre de l'IVAC et entamer l'évaluation-bilan de l'IVAC;* • *administrer le Fonds d'aide aux victimes et en faire la promotion afin de garantir que la totalité des ressources sont utilisées;* • *élaborer des fiches de renseignements sur des sujets ponctuels qui intéressent particulièrement les victimes d'actes criminels et mener d'autres activités de communication;* • *élaborer un plan de travail au chapitre de la recherche afin de déterminer les besoins des Autochtones qui sont victimes d'actes criminels;* • *entreprendre des recherches, des consultations et un examen de la jurisprudence concernant la déclaration de la victime;* • *continuer à étudier des mesures de justice réparatrice et d'autres solutions de rechange au système de justice pénale traditionnel;* • *sur une base régulière, organiser et présider des réunions avec les directeurs provinciaux et territoriaux des Services aux victimes, par l'entremise d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels; l'objet de ces réunions est de discuter de questions d'actualité, d'obtenir les commentaires des administrations sur les activités de l'IVAC, de déterminer les défis au chapitre de la mise en œuvre et d'échanger l'information et les pratiques optimales relatives à la prestation de services aux victimes dans l'ensemble du pays.*

Risques/Défis	Leçons apprises
• *En planifiant ses activités, l'IVAC doit respecter le fait que les administrations provinciales et territoriales soient chargées de fournir les services aux victimes.* • *Le travail effectué doit être coordonné avec le Bureau des victimes de Service correctionnel Canada afin de garantir que le fédéral adopte des mesures claires et cohérentes lorsqu'il s'adresse aux victimes et à leur famille, à d'autres paliers de gouvernement et aux fournisseurs de services.* • *Il n'existe aucune organisation nationale qui représente les victimes et qui défende leurs droits; c'est là un obstacle important qui nuit à notre capacité de répondre efficacement aux besoins des victimes d'actes criminels.*	• *Les victimes d'actes criminels ont besoin avant tout d'information sur le système de justice pénale, sur leur rôle au sein de ce système et sur les droits dont elles jouissent.* • *Le réseau fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels est une ressource précieuse pour le Ministère et les directeurs provinciaux et territoriaux des Services aux victimes; il faudrait continuer à le soutenir.* • *Il nous faut adopter une démarche ciblée au chapitre de la communication afin d'informer efficacement le personnel du système de justice pénale, les victimes et leur famille au sujet des droits des victimes.* • *Le financement des programmes est assujetti à des limites de temps, ce qui nuit aux organisations non gouvernementales : en effet, elles ont de la difficulté à répondre efficacement aux besoins et à donner un élan suffisant à leurs efforts en vue d'aider les victimes d'actes criminels.* • *Pour répondre aux besoins des Autochtones qui sont victimes d'actes criminels, il faut prévoir des solutions pluridisciplinaires et tous les paliers de gouvernement doivent collaborer étroitement.*

Langues officielles

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	8,6 M $	13,1 M$	15,1 M $

Le Ministère s'est engagé envers toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à assurer l'accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix. À cette fin, il met en œuvre la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et il gère, conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, un programme national visant à intégrer les deux langues officielles à l'administration de la justice. On cherche principalement à fournir des services à la collectivité juridique et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plus tôt cette année, le Ministère a parrainé une étude sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, pour l'ensemble des provinces et des territoires. Cette étude vise à déterminer les services juridiques et judiciaires qui sont disponibles et à cerner les besoins en soulignant les questions principales ainsi que les solutions et pratiques optimales auxquelles on pourrait avoir recours en vue de dispenser ces services aux groupes de langue officielle en situation minoritaire.

Avantages à long terme	
• *Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix, indépendamment de l'endroit où ils habitent.*	***Mesures de la réussite : Évaluation régulière des initiatives et des résultats auxquels on s'attend; des indicateurs de rendement sont en place et permettront de mesurer annuellement les résultats opérationnels et de rendre compte à ce sujet.***

Stratégie
• *Dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sensibiliser les parties à une instance aux services qui leur sont offerts.*
• *Travailler de concert avec les provinces et les territoires afin d'améliorer l'accès au système de justice dans les deux langues officielles.*
• *Travailler de concert avec les ONG afin de mieux informer les minorités linguistiques au sujet du système de justice.*
• *Mettre sur pied un mécanisme de consultation avec les ONG afin de représenter les communautés de langue officielle en situation minoritaire.*
• *Former les juristes et les avocats du Ministère dans le domaine des droits linguistiques.*

Activités
• *Procéder à des consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de les informer au sujet de la Loi sur les contraventions.*
• *Poursuivre le travail en produisant des lois et des règlements qui reflètent la dualité linguistique et juridique du Canada.*

Risques/Défis	Leçons apprises
• *Accroître le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine pour que, en tant que chef de file, il encourage et soutienne la participation des provinces.* • *Un système judiciaire de plus en plus à même de fournir des services bilingues.* • *Veiller à ce que les provinces et le secteur privé fassent respecter les droits linguistiques des collectivités.*	• *L'administration de la justice dans les deux langues officielles est une priorité pour les collectivités de langue officielle en situation minoritaire et a été identifiée comme telle par le Commissaire aux langues officielles et le Comité du Sénat sur les langues officielles.*

Vulgarisation et information juridiques

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	1,0 M $	1,0 M $	1,0 M $

* L'information financière ci-dessus représente le financement accordé aux organismes dans les provinces qui s'occupent de vulgarisation et d'information juridiques; la plupart des programmes du Ministère fournissent également des renseignements spécifiques au public sur les initiatives juridiques.

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) vise à garantir qu'il existe, au sein du Ministère, une politique intégrée aux termes de laquelle on fournit aux Canadiennes et aux Canadiens de l'information et des services d'éducation sur des questions qui ont trait à la justice. Le Ministère continuera à financer un organisme de VIJ dans chaque province par l'entremise du Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la Justice du Canada (dans les territoires, les activités de VIJ sont financées dans le cadre d'ententes sur l'accès à la justice, à l'instar de l'aide juridique et du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones); le Ministère verse des contributions annuelles en vue de fournir un financement limité à certaines organisations qui contribuent à mettre en œuvre les priorités du système de justice aux termes de partenariats avec le gouvernement. Ces organismes jouent un rôle précieux en informant les Canadiennes et les Canadiens (particulièrement ceux qui n'ont pas accès à d'autres sources d'information) au sujet de leurs droits et obligations juridiques.

Avantages à long terme	
• *La population et la collectivité juridique sont mieux informées et plus engagées* • *Ces partenaires sont davantage à même de trouver des solutions novatrices* • *On contribue à l'élaboration de politiques pour mieux servir une société canadienne en pleine évolution*	***Mesures de la réussite: mesure dans laquelle l'accès à l'information et à la formation a augmenté; accès à de l'information nouvelle ou additionnelle sur les questions émergentes; mécanismes d'intégration des conclusions lors de l'élaboration de politiques***
Stratégie	
• *Fournir de l'information et des services d'éducation dans les domaines (administration ou élaboration de politiques) où le Ministère est seul responsable ou travaille aux termes d'une responsabilité partagée.* • *Raffermir les partenariats avec les provinces.* • *Répondre avant tout aux besoins de ceux qui n'ont pas accès au système de justice.* • *Faire valoir la dualité linguistique et le bijuridisme au sein du système de justice.* • *Renforcer les liens avec le système judiciaire afin d'améliorer l'accès à la justice.*	
Activités	
• *Fournir un financement annuel de base à des fournisseurs d'activités de VIJ désignés.* • *Coordonner les activités avec les provinces afin d'éviter le chevauchement des initiatives; collaborer avec elles en vue de garantir la bonne marche des activités; voir à ce qu'on tire le maximum des ressources.* • *Au sein du MJ, coordonner les activités de VIJ afin d'élaborer des critères cohérents applicables aux programmes, à la mesure des résultats et à l'évaluation.* • *Prévoir la tenue de réunions annuelles, au palier national et régional, où se rencontrent des organismes de VIJ désignés et d'autres participants, en collaboration avec la Public Legal Education Association of Canada (association pour la formation juridique du public du Canada).* • *Procéder à l'évaluation des tendances au chapitre de la VIJ, au Canada et à l'échelle internationale.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Comment élargir le réseau de la VIJ en vue d'y inclure des fournisseurs non traditionnels?*	• *Lors de l'évaluation du programme de subventions et de contributions (qui s'appelle maintenant le Fonds de partenariat et d'innovation du MJ), on a conclu que la création de partenariats est un élément positif du Fonds et qu'on devrait poursuivre les efforts dans ce domaine.* • *La VIJ est un mécanisme essentiel qui encourage l'éducation et l'échange d'information dans des domaines précis qui sont une priorité pour le Ministère (justice pour les jeunes, droit de la famille axé sur l'enfant, violence au foyer, etc.).*

Autres initiatives qui contribuent à garantir que le système de justice est pertinent, accessible et équitable

Protection des renseignements personnels

Le ministère de la Justice continue de jouer un rôle essentiel dans la protection des droits de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens à la protection des renseignements personnels. Le ministre de la Justice est chargé de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et il est un chef de file en ce qui concerne les questions touchant le traitement des renseignements personnels par le gouvernement. L'an dernier, le Ministère a fourni des conseils considérables sur une gamme de questions relatives à la protection des renseignements personnels : il s'agissait de génétique et de biotechnologie, du Gouvernement en direct ainsi que de l'application transfrontalière de la loi et d'autres activités relatives à la sécurité qui exigent la collecte et l'échange de données.

Accès à l'information

Le ministère de la Justice continue d'assurer la transparence des activités gouvernementales dans le cadre des responsabilités générales conférées au ministre de la Justice par la législation sur l'accès à l'information. Le Groupe d'étude de l'accès à l'information, mis sur pied en 2000 conjointement avec la présidente du Conseil du Trésor, a procédé à un examen détaillé du régime propre à l'accès à

l'information. Le Ministère prépare actuellement, avec le Conseil du Trésor, une réponse conjointe à cette étude; il continuera d'assumer la responsabilité d'examiner de manière détaillée toute nouvelle proposition de législation ou de règlements qui modifient le régime et à fournir des conseils en matière de politique stratégique aux ministères clients.

Soutien accordé à la Commission d'examen de la rémunération des juges

Le Ministère coordonne l'élaboration de la position gouvernementale avant la tenue de la prochaine enquête de la Commission d'examen de la rémunération des juges. Cette Commission, appelée couramment « la Commission quadriennale », est établie en vertu de la *Loi sur les juges*; ses membres se rencontrent tous les quatre ans afin de déterminer si la rémunération des juges des cours supérieures du Canada est suffisante et pour formuler des recommandations à ce sujet au gouvernement du Canada. La dernière enquête a débuté le 1er septembre 2002. Le mandat de la Commission est de respecter les principes de l'indépendance de la magistrature décrits par la Cour suprême du Canada. Le Ministère appuie la Commission et l'aide à remplir son mandat d'intérêt public.

Parité salariale

À la suite d'un certain nombre d'affaires très médiatisées, longues et coûteuses fondées sur l'article 11 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les ministères de la Justice et du Travail ont établi le Groupe de travail sur l'équité salariale pour qu'il effectue une étude indépendante des dispositions relatives à l'équité salariale. Le ministère de la Justice sera chargé d'évaluer les recommandations du Groupe de travail et de procéder à toute modification qui doit être apportée à la Loi.

***Réforme de la* Loi canadienne sur les droits de la personne**

On entreprend actuellement une réforme approfondie de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) pour que cette Loi soit plus efficace et réponde mieux aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. On réclame de plus en plus une réforme de la Loi en raison de l'importante accumulation de travail en retard, du manque de ressources consacrées à l'éducation et à la promotion des droits et de diverses préoccupations au sujet de l'accessibilité. Un examen en profondeur, à la fois, du point de vue de la procédure et des aspects de fond de la Loi est effectué. Un certain nombre d'options stratégiques sont élaborées et on procède à des analyses des coûts et du risque juridique dans le cadre de consultations permanentes avec d'autres ministères. On s'attend également à recevoir les commentaires de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne, ces deux organismes étant considérablement touchés par toute modification importante apportée à la Loi.

Autres programmes

Le Ministère gère un certain nombre de programmes additionnels, et il verse des subventions et des contributions pour atteindre ses objectifs en matière de politique. Ainsi, il accorde un financement sous forme d'ententes de contribution aux provinces et aux territoires en vue de soutenir les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, qui vise à ce que les Autochtones qui sont aux prises avec le système de justice pénale soient traités d'une manière juste et équitable, et d'une façon qui respecte leurs différences culturelles. De même, dans le cadre du Programme de partenariats et d'innovation, le Ministère dispose d'un fonds afin de promouvoir ou de soutenir les réformes du système de justice ou d'améliorer la prestation des services de justice. Un financement est accordé à des organismes, d'autres paliers de gouvernement et des membres de la collectivité pour les aider à élaborer et à mettre à l'essai de nouvelles démarches applicables à des questions qui ont trait à la justice. Au nombre des activités appuyées par le Programme, citons le programme d'accès aux études de droit pour les peuples autochtones (offert aux Métis et aux Indiens non inscrits) et les programmes liés à la justice au Nunavut.

3.3 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Le ministère de la Justice aide le gouvernement à faire les meilleurs choix possibles lorsqu'il règle des questions juridiques liées aux lois et aux politiques qu'il administre. Il assure des services juridiques et des services législatifs opportuns, économiques et de grande qualité à quelque 50 ministères et organismes clients grâce à un réseau d'environ 2 400 juristes et avocats qui travaillent dans tout le Canada. Les points de service comprennent environ 50 Services juridiques situés dans les locaux des ministères clients, 13 bureaux régionaux du ministère de la Justice, et 40 bureaux qui desservent la région de la capitale nationale. Ceux-ci comprennent les bureaux de consultation spécialisés qui dispensent des conseils dans le domaine du droit constitutionnel, du droit international, de la protection des renseignements personnels et des droits de la personne.

Le Ministère de la Justice fournit des services de valeur supérieure en travaillant en étroite collaboration avec les clients, en fournissant des conseils équitables et indépendants et en établissant des partenariats avec les clients afin de déterminer le meilleur moyen d'utiliser les ressources. En outre, le Ministère travaille avec des organismes centraux, ses ministères et organismes clients ainsi qu'avec les provinces et territoires à l'élaboration de choix, de solutions de remplacement et de méthodes novatrices pour la gestion des services juridiques ainsi qu'au regard des méthodes traditionnelles qui peuvent être à l'occasion moins efficaces. De plus, il établit des partenariats avec d'autres pays afin de régler des questions touchant le droit international qu'il s'agisse de droit privé, de droit public ou de droit commercial) et de soutenir ces pays dans la réforme de leur système de justice.

Services juridiques dispensés aux ministères clients et gestion du risque juridique

	2003–2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	198,4 M$	179,0 M$	177,8 M$

** On prévoit que les dépenses liées aux services juridiques fournis aux organismes clients diminueront en raison du recours accru au financement partagé par ces derniers.*

Les juristes de tout le pays s'efforcent de s'acquitter de leurs fonctions en tant que fournisseurs de services juridiques tout en assumant leur rôle de gardiens du droit dans l'ensemble du gouvernement. Ils considèrent aussi les politiques juridiques de plus en plus complexes, de gérer le risque et d'établir des priorités. Les services juridiques dispensés comprennent les conseils juridiques, le règlement des différends, la rédaction de lois et de règlements, la négociation et la rédaction d'autres textes juridiques ainsi que des services liés au contentieux et aux poursuites (ces derniers sont liés aux programmes prévus par la loi et administrés par les ministères et organismes et exécutoires dans une cour de justice pénale).

Au cours de la présente période de planification, on s'attend à ce que, dans le domaine des services assurés au gouvernement et aux ministères clients, la charge de travail continue à s'alourdir. Le ministère de la Justice consacre une partie de ses ressources aux services à la clientèle, mais continue de compter sur les clients pour leur financement, par l'intermédiaire d'un modèle de financement partagé établi en vertu du Cadre stratégique des services juridiques. Le ministère de la Justice a l'intention de continuer de répondre à la demande de services des clients tandis que les ministères et organismes clients assurent une utilisation optimale des ressources juridiques limitées dont ils disposent pour mettre en œuvre leurs principales priorités.

La demande ne cesse d'augmenter en raison de la complexité croissante des questions juridiques, des changements apportés aux règles et aux procédures des tribunaux et de la fréquence à laquelle les Canadiens ont recours au système de justice pour faire valoir leurs droits. La demande dépend également de la croissance constante des méga-procès et des dossiers de consultation importants qui découlent entre autres des litiges internationaux et des recours collectifs. Pour s'éviter des poursuites coûteuses, les

organismes clients demandent au Ministère, de participer davantage aux étapes préliminaires de l'élaboration des politiques, dispensent de la formation des clients et favorisent dès le début le recours aux processus de règlement des différends.

Pour répondre à la hausse de la demande, les membres des services juridiques élaborent continuellement de nouvelles façons de répondre aux besoins des clients et demeurent des chefs de file dans leur domaine de pratique. Voici quelques-uns des plans et des priorités établis à l'égard des services juridiques qui seront offerts aux clients :

- Établir des pratiques intégrées dans le domaine du contentieux civil dans tout le Canada ainsi que des partenariats stratégiques avec les ministères et organismes clients en vue du règlement des litiges civils.
- Coordonner l'élaboration, la mise au point et la mise en œuvre des stratégies destinées à répondre aux litiges mettant en cause des Autochtones, d'accélérer autant que possible la résolution des conflits et les règlements et finalement, de réduire le nombre de litiges avec les Premières nations.
- Continuer de dispenser des services juridiques aux ministères fédéraux au sujet de questions touchant le droit des Autochtones, comme les droits autochtones et les titres aborigènes, les droits issus de traités, la législation appliquée par le MAINC; le logement, les infrastructures et les autres programmes de financement socio-économiques; ainsi que les questions constitutionnelles et les questions liées au droit des Autochtones qui sont assujettis à la *Charte*.
- Représenter le gouvernement dans les litiges constitutionnels, administratifs ou les litiges liés à l'emploi, y compris dans les domaines où il y a un chevauchement important entre le droit et les politiques, notamment le mariage entre conjoints de même sexe, l'usage médical de la marijuana, l'étendue des droits des Métis et la réforme de la loi électorale.
- Continuer d'assurer des services juridiques à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour faciliter son travail dans le domaine de l'élaboration de politiques fiscales et de leur administration, la conformité aux lois fiscales fédérales, l'élaboration de politiques et de lois sur le commerce, l'administration aux douanes et à la frontière, les initiatives de politiques sociales, la perception des recettes fiscales et le règlement des conflits.
- Assurer des services d'avis juridiques et de contentieux au ministère de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'appuyer dans l'exécution de ses programmes et de ses priorités, y compris appuyer la mise en œuvre et l'application de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le programme du gouvernement en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme et le programme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.
- Fournir des services juridiques sur une base nationale à plus de 30 ministères et organismes fédéraux dont les mandats sont axés dans une grande mesure sur la réglementation, la sécurité du public et le droit des affaires.
- Donner des conseils juridiques relatifs aux institutions financières, au droit de l'emploi dans la fonction publique, au droit du travail, au droit fiscal, au droit fédéral, au droit financier, au blanchiment d'argent, au terrorisme, aux rouages gouvernementaux et au budget fédéral, afin d'assurer la gestion continue des questions juridiques, stratégiques et opérationnelles horizontales dont s'occupent les organismes centraux du gouvernement.

Le Ministère continue de mettre en œuvre sa Stratégie de gestion des risques juridiques (GRJ) qui vise à gérer les risques juridiques dans l'ensemble du gouvernement, à protéger les intérêts de l'État, à réduire les coûts des poursuites. Une série de projets ont été mis sur pied pour aider le gouvernement à en arriver à un moyen efficace de gérer les risques juridiques, en changeant les attitudes et en éliminant les obstacles. Ces projets comprennent l'établissement de processus de détermination des risques juridiques dans chaque ministère, la préparation et la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation, le lancement d'une initiative sur le choix des outils d'intervention et des activités de recherche. Il sera par

conséquent essentiel de continuer d'intégrer ce concept et les pratiques qui y sont liées dans le travail quotidien des avocats du ministère de la Justice de même que dans celui des ministères clients.

Avantages à long terme

- *Excellence dans la prestation de services juridiques au gouvernement du Canada, aux ministères et organismes clients et aux Canadiens*
- *Leadership dans le milieu juridique canadien et mondial, milieu, qui est en pleine évolution*
- *Partenariats efficaces avec les ministères et organismes clients qui sont fondés sur une planification conjointe, un partage du financement ainsi qu'une responsabilité à l'égard du rendement*
- *Intégration des objectifs stratégiques généraux et des fonctions des services juridiques.*
- *Gestion du risque juridique qui protège les intérêts de l'État et donne lieu à une réduction des coûts.*

Mesures de la réussite: Rétroaction du client et sensibilisation aux questions juridiques; rétroaction du milieu juridique et des tribunaux; mise en œuvre des principales priorités du ministère de la Justice et des clients; mise en œuvre d'outils pratiques comme la technologie de gestion des dossiers; recrutement et maintien en fonction de spécialistes renommés; participation et liens au sein des tribunes internationales; consultation avec les parties intéressées des autres administrations, du Canada ou de l'étranger; jumelage des ressources (humaines et financières) avec la demande; atteinte des objectifs de rendement; plans efficaces de service au client, cadre de financement et de responsabilisation; détermination des considérations stratégiques dans le cadre de la coordination des questions juridiques et des processus préalables et postérieurs aux litiges;
-mise en œuvre d'un programme complet de gestion des risques juridiques en partenariat avec les clients

Stratégie

- *Optimiser les partenariats avec les ministères et les organismes clients afin que tous puissent s'acquitter de leur rôle en ce qui a trait aux services du ministère de la Justice, aux politiques et aux rôles des organismes centraux;*
- *Créer des occasions d'élaborer des stratégies de service innovatrices et des liens avec les parties intéressées des autres administrations et de l'étranger;*
- *Améliorer continuellement les modèles de collaboration et de responsabilisation avec les partenaires clients;*
- *Promouvoir les initiatives permettant d'intégrer la gestion du droit et l'analyse des politiques;*
- *Améliorer la capacité de prévoir les nouvelles questions juridiques et d'y réagir;*
- *Examiner et analyser ainsi qu'éviter ou réduire les risques juridiques auxquels s'expose le gouvernement.*

Activités

- *Poursuivre les consultations avec les clients afin d'adapter les services à leurs besoins, déterminer les priorités clés et développer les modèles de partenariats;*
- *Former les fonctionnaires des clients et promouvoir la sensibilisation aux questions juridiques;*
- *Tenir des sondages sur la satisfaction du client et y donner suite;*
- *Continuer de favoriser le règlement précoce des différends;*
- *Utiliser le plus possible la technologie de gestion de l'information et de la technologie fondée sur le Web pour les litiges et la recherche juridique;*
- *Créer des occasions d'échanger l'information et d'innover au Ministère et à l'extérieur;*
- *Utiliser efficacement le système de gestion des dossiers et la comptabilisation du temps pour rendre compte du rendement et de l'utilisation des ressources*
- *Sensibiliser tout le personnel juridique à l'élaboration des politiques et intégrer l'analyse des politiques dans les communications avec les clients;*
- *Intégrer les concepts et les pratiques de GRJ dans le travail courant du Ministère.*

Risques / Défis

- *La capacité du Ministère de réagir de façon efficace et efficiente aux nouvelles questions juridiques qui se posent chez le client et à l'accroissement du nombre de litiges dépendra de l'obtention de ressources suffisantes grâce à un modèle de financement partagé;*
- *Croissance continue du nombre et de la complexité des dossiers juridiques, évitement du risque sur le plan des ressources, des politiques et des programmes du gouvernement ou augmentation de la responsabilité civile éventuelle;*
- *Intégration opportune et efficace de la gestion du risque juridique dans les activités courantes des ministères.*

Leçons apprises

- *Il est plus efficace de traiter les cas ayant trait aux questions autochtones en groupe qu'individuellement;*
- *Une initiative ciblée accompagnée d'une série de projets spéciaux donne des résultats propices à une gestion plus efficace et durable des risques juridiques;*
- *Lorsque des poursuites importantes intentées contre le gouvernement touchent les intérêts de plusieurs ministères clients, celles-ci exigent des mécanismes de financement où les clients doivent participer au financement pour que ces gros dossiers puissent être gérés efficacement.*
- *L'intégration de la fonction élaboration de politiques à tous les secteurs du Ministère fait en sorte que chacune des unités organisationnelles prend part à l'élaboration et à l'analyse des nouvelles politiques.*

Service fédéral des poursuites

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	63,4 M $	66,0 M $	57,8 M$

Le Service fédéral des poursuites (SFP) joue un rôle essentiel dans un système de justice qui se veut pertinent, accessible et sensible aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Afin de rehausser ce rôle, le Ministère a entrepris un examen approfondi du Service. Il a pu déterminer un certain nombre de priorités sur lesquelles il concentrera ses efforts au cours des prochaines années. Ces priorités sont les suivantes : accroître la collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires afin d'éviter le dédoublement des efforts et de tirer profit de l'expertise commune, de la formation et de l'élaboration de politiques pour aborder les cas complexes; renforcer les relations de travail au sein du Ministère, avec d'autres organismes gouvernementaux et avec les organismes d'application de la loi, en vue d'offrir un service mieux intégré; développer des compétences ciblées pour servir la région du Nord du Canada, en prenant en considération les besoins particuliers de la région et le rôle précis que le Ministère y joue en matière de poursuites; élaborer et mettre en œuvre des solutions de rechange aux poursuites (mesures extrajudiciaires, justice réparatrice et sanctions administratives) en collaboration avec nos partenaires et développer les capacités de gérer les dossiers très complexes et de grande envergure.

Avantages à long terme

- *Démarche davantage axée sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.*
- *Services au public mieux intégrés.*
- *Services ciblés pour la région du Nord.*
- *Solutions de rechange aux poursuites*
- *Plus grande participation des poursuivants fédéraux aux initiatives juridiques dans les collectivités du Nord.*

Mesures de la réussite : Efficacité accrue des partenariats; signes concrets d'un regain de confiance du public envers le système de justice; processus juridiques améliorés, surtout pour les causes de grande envergure et complexes; amélioration de la mesure et de l'harmonisation de l'offre et de la demande en matière de poursuites; évaluation des solutions de rechange aux poursuites.

Stratégie

- *Développer les partenariats au sein du Ministère et avec les autres ministères, les provinces et les collectivités.*
- *Trouver et mettre en œuvre des solutions de rechange aux poursuites.*
- *Se concentrer sur la gestion des méga-procès.*

Activités

- *Se concerter avec les provinces et territoires : accroître les moyens de formation nationale et mettre sur pied des équipes ou des groupes de spécialistes pour les questions complexes liées aux poursuites; poursuivre l'élaboration d'outils technologiques communs.*
- *Resserrer les liens : évaluer les partenariats afin de détecter les points forts et les faiblesses et recommander des améliorations.*
- *Région du Nord : établir un cadre stratégique et harmoniser l'exécution du programme dans le Nord; terminer le guide de formation des assistants auprès des victimes et des témoins, mettre en place le programme de formation; tenir un colloque annuel des assistants auprès des victimes et des témoins.*
- *Solutions de rechange aux poursuites en matière de drogue : évaluer le projet pilote sur le report des poursuites; évaluer le respect des conditions et les coûts dans le cadre des politiques et des mesures de rechange actuelles.*
- *Encourager le recours à la justice communautaire et à la justice réparatrice comme solution de rechange aux poursuites.*
- *Méga-procès : terminer et diffuser le guide des pratiques optimales; poursuivre les pourparlers avec la GRC sur les méga-procès et la communication de la preuve; élaborer une stratégie de formation pour les poursuivants et la police.*

Risques et défis

- *Se doter de la capacité de gérer les grands dossiers complexes.*
- *Améliorer le soutien dans le Nord.*

Leçons apprises

- *Le partenariat avec les provinces et territoires est essentiel pour éviter les dédoublements.*
- *Les causes sont de plus en plus complexes et nécessitent une expertise et des ressources plus développées.*
- *Les solutions de remplacement aux poursuites sont économiques et se traduisent par des résultats plus avantageux pour tous les intéressés.*

Services législatifs

	2003–2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	16,6 M$	16,6 M$	16,6 M$

Le ministère de la Justice aide tous les ministères et organismes fédéraux en se chargeant de l'élaboration, de la rédaction et de l'édition de textes législatifs bilingues et bijuridiques (projets de loi et règlements). Conformément à la *Loi sur le ministère de la Justice*, à la *Déclaration canadienne des droits* et à la *Loi sur les textes réglementaires*, le Ministère examine les projets de loi et les règlements afin de veiller à ce que la teneur de ces textes soit conforme aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Déclaration canadienne des droits*, et de contrôler la validité de l'exercice des pouvoirs réglementaires.

Avantages à long terme	
Des lois fédérales bien conçues, de qualité constante, répondant à toutes les exigences d'une société bilingue dotée de deux systèmes juridiques, et rédigées en termes clairs et simples dans l'intérêt de tous les Canadiens	***Mesures de la réussite : Rétroaction du client (correspondance officielle et non officielle); consultations poussées avec la collectivité juridique sur des sujets précis; commentaires du public sur le fait que les lois fédérales sont accessibles sur Internet; interprétation efficace de la législation par les tribunaux***

Stratégie

- *Veiller à ce que le personnel soit bien formé et à ce qu'il effectue un travail durable; à cette fin, planifier la relève*
- *Moderniser la technologie relative à la rédaction et à la publication en collaboration avec les principaux partenaires*
- *Accroître la base de connaissances actuelle sur la terminologie et les autres questions qui ont trait au bijuridisme*
- *Faire en sorte que les clients comprennent mieux la question du choix des outils d'intervention et le processus législatif*

Activités

- *Offrir de la formation et du mentorat pour continuer d'accroître les compétences en matière de rédaction des lois*
- *Élaborer et mettre en place des politiques sur la terminologie bijuridique et la lisibilité des textes législatifs*
- *Élaborer et mettre en place des politiques et fournir de l'information aux clients concernant le processus législatif et le choix des outils d'intervention*
- *Tirer profit de la technologie moderne pour rédiger et publier les lois et les règlements afin de faciliter davantage l'accès à l'information au moyen d'Internet*

Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Répondre à la demande du public pour ce qui est d'avoir accès aux lois au moyen d'Internet* • *Il est toujours nécessaire de fournir des efforts considérables pour sensibiliser davantage le secteur privé et la collectivité juridique aux questions qui touchent la dualité juridique* • *Chez les rédacteurs législatifs, il faut garantir que le travail se poursuivra malgré le fait que ces employés effectuent une tâche très spécialisée et qu'ils sont relativement âgés*	• *Malgré des ressources limitées, il est toujours possible d'atteindre des objectifs importants au chapitre de la technologie de l'information si l'on planifie les projets correctement*

Droit international

Le Ministère est très actif dans le domaine du droit international, qu'il s'agisse de fournir des services consultatifs, de l'élaboration des politiques, de litiges, de négocier divers accords internationaux ou de rédiger des textes législatifs. Les travaux touchent un vaste éventail d'enjeux intéressant la population canadienne, depuis la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme et le crime transnational, les affaires commerciales, les droits de la personne et le travail, la culture, l'innovation et la propriété intellectuelle, jusqu'au transport, à la santé, à l'environnement et à l'agriculture. Les activités touchant ces domaines sont menées dans divers services du Ministère, grâce à des ressources déjà attribuées à d'autres priorités

mentionnées dans le présent document. Le but général est de fournir au gouvernement un soutien juridique et politique intégré, coordonné et proactif à l'appui de la politique étrangère du Canada.

Avantages à long terme	
• *On est tout à fait en mesure d'évaluer les enjeux nouveaux dans le domaine du droit international et d'aider le gouvernement à relever les défis qui en découlent.* • *Tous les domaines du droit international qui sont important pour la population canadienne sont traités de concert avec d'autre pays et avec les organisations internationales* • *Les mesures internationales qui concernent les enfants et leur sécurité sont plus claires et explicites.*	***Mesures de la réussite : Le gouvernement est sensibilisé davantage aux répercussions du droit international sur les lois nationales et les activités qui ont lieu au Canada; sur le plan international, les activités menées par divers organismes sont mieux coordonnées; il y a coordination aux niveaux fédéral, provincial et territorial pour ce qui touche les questions touchant le droit international privé; législation nationale plus compétitive***
Stratégie	
• *Au Ministère, une plus grande importance est accordée aux liens entre les travaux au chapitre du droit international et la politique étrangère du Canada en vue de mieux coordonner, intégrer et diriger le traitement des enjeux liés au droit international*	
Activités	
• *Fournir encore expertise et conseils au gouvernement sur la négociation et l'application d'instruments juridiques internationaux au chapitre des droits de la personne et de la criminalité internationale et transnationale (terrorisme pornographie juvénile, crime organisé, cybercrime, corruption, etc.).* • *Coordonner les activités opérationnelles visant à lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et d'autres activités liées au crime organisé, y compris la coopération avec d'autres états pour faire comparaître les criminels devant les tribunaux.* • *Mener des enquêtes et des poursuites en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada.* • *Coordonner la position du Canada dans les efforts internationaux visant à améliorer l'application des ordonnances de pensions alimentaires pour enfant.* • *Fournir un soutien juridique contribuant à la politique internationale du Canada en matière de croissance économique, de stabilité financière, et de diminution de la pauvreté, notamment la coordination de la position du Canada visant un large éventail d'initiatives sociales et commerciales et faisant appel au droit privé international* • *Continuer de représenter le Canada pour ce qui est du contentieux lié au commerce international dans le cadre de l'ALENA et d'autres accords internationaux.* • *Prodiguer des conseils juridiques en vue d'élaborer, de négocier, d'interpréter et d'appliquer au Canada des accords internationaux visant les réfugiés, l'immigration et la citoyenneté, la santé, le travail et la sécurité sociale, l'agriculture, l'énergie, la protection de l'environnement, la conservation et la gestion des pêches, le droit aérien et spatial, le commerce, la fiscalité et les douanes, les télécommunications, la biotechnologie et la propriété intellectuelle.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Il faut davantage intégrer les diverses compétences spécialisées en droit international en vue d'assurer la première identification des questions, le développement des positions communes et le leadership à l'appui de la politique étrangère du gouvernement.*	• *Les activités liées au droit international se déroulent dans tous les secteurs du Ministère et ne peuvent pas être facilement séparées de ceux-ci; ces enjeux doivent être gérés horizontalement dans les divers secteurs ministériels afin d'assurer un leadership efficace au chapitre du droit international.*

Autres initiatives visant à fournir des services de valeur supérieure et à faire des choix

Le Groupe de la coopération internationale (GCI)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	2,5 M $	2,7 M $	2,9 M $

Le GCI est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des initiatives du ministère de la Justice qui visent à aider les pays étrangers à réformer leurs systèmes de justice et à organiser les visites internationales auxquelles participent le Ministre ou le sous-ministre de la Justice. L'équipe du GCI comprend des avocats, des notaires et d'autres spécialistes. On fait également appel aux compétences de

particuliers et d'organismes à l'intérieur comme à l'extérieur du Ministère (juges, universitaires et consultants), en fonction de ce qui est requis pour des projets précis. Dans le domaine de la réforme du droit, le Canada est une source d'appui fondamentale : en effet, il s'agit d'un pays prospère qui fait partie du G8, dont le système de justice est efficace et bien développé et qui englobe les deux principaux systèmes juridiques (common law et droit civil). La présence du Ministère dans le domaine de la coopération internationale est le prolongement naturel du rôle de leader qu'il joue au sein du système de justice national.

<table>
<tr><th colspan="2">Avantages à long terme</th></tr>
<tr><td>• Soutien apporté à des systèmes de justice améliorés dans des pays étrangers, aidant à faire régner la paix et la sécurité
• On fait la promotion de l'excellence du Canada à l'étranger en fournissant des occasions d'exporter nos compétences juridiques</td><td>Mesures de la réussite : Rétroaction du client, grand nombre de demandes de soutien de plus en plus complexes, réaction des délégations en visite</td></tr>
<tr><th colspan="2">Stratégie</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Fournir une aide substantielle tout en respectant la culture du bénéficiaire et ses choix politiques</td></tr>
<tr><th colspan="2">Activités</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Mener des activités de recherche et de développement en vue de soutenir les initiatives d'aide étrangère.
• Soutenir la réforme du droit par l'entremise de divers projets.
• Organiser des visites ministérielles.</td></tr>
<tr><th>Risques / Défis</th><th>Leçons apprises</th></tr>
<tr><td>• Veiller à ce que les questions de fond soient toujours de la plus grande qualité possible tout en respectant les exigences administratives des organismes de financement et en cherchant à garantir un degré important d'autonomie financière</td><td>• Il faut que les projets soient substantiels
• Il faut éviter les initiatives qui ne correspondent pas aux objectifs à long terme du Ministère, dans ce domaine</td></tr>
</table>

3.4 Tirer parti de nos atouts

La présence du Ministère auprès de toutes les autres organisations gouvernementales et des centres régionaux de tout le Canada facilite la prestation d'excellents services au gouvernement et à la population canadienne. Le Ministère capitalise sur sa présence un peu partout au pays en établissant des composantes de politique et de programme dans ses bureaux régionaux. Tirer parti de cet avantage inclut la mise en place d'un milieu de travail efficace et de conditions de travail flexibles qui permettront aux employés d'exceller. Les employés du Ministère disposent des outils et de l'infrastructure nécessaires pour assurer des services de grande qualité et pour échanger l'information entre eux ainsi qu'avec les clients et les partenaires. De plus, des réseaux formels et informels facilitent l'échange d'idées et d'information. De même, la culture du Ministère favorise la créativité, l'échange de connaissance, le perfectionnement et l'amélioration continue des capacités.

Programme de communication

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	4,0 M $	4,0 M $	3,8 M $

Le Ministère s'est doté d'une stratégie de communication solide et durable afin d'améliorer ses échanges de renseignements au sein et à l'extérieur de l'administration ministérielle. Nous prévoyons un certain nombre d'initiatives, et quelques-unes sont déjà entamées, pour faire en sorte que tous les renseignements diffusés par le Ministère au sujet du système de justice canadien soient aisément accessibles sous des formes conviviales et faciles à comprendre.

Avantages à long terme

- *De meilleures communications avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et avec les Canadiens en général.*
- *Des renseignements utiles et faciles d'accès sur le système juridique du Canada.*
- *Une population mieux sensibilisée aux rôles du Ministère, la participation accrue des Canadiennes et des Canadiens au processus d'élaboration des politiques gouvernementales au Canada.*

Mesures de la réussite : Satisfaction du client; on recourt plus souvent aux sites Web du Ministère; on présente plus fréquemment des demandes et elles sont plus poussées; le personnel et les gestionnaires sont mieux formés; amélioration du travail grâce à l'analyse quotidienne des médias; évaluation de la participation du Ministère à des événements publics; on surveille l'efficacité des initiatives de rédaction en termes simples et clairs; les employés sont plus au fait des objectifs ministériels.

Stratégie

- *Améliorer la planification stratégique en matière de communication.*
- *Intensifier la formation des gestionnaires et des employés dans le domaine de la communication.*
- *Renforcer la capacité du Ministère à prévoir plus justement les changements à venir qui influeront sur son travail et sur les besoins des Canadiennes et des Canadiens en matière d'aide juridique, de sûreté et de sécurité.*
- *Améliorer le soutien en matière de communication pour les causes et les mesures législatives retenant l'attention du public.*

Activités
• *Offrir aux porte-parole et aux avocats-plaideurs du Ministère des possibilités de formation en matière de communication avec les médias.* • *Élaborer et offrir des cours et du matériel de formation sur la communication à l'interne, destinés aux gestionnaires et au personnel.* • *Procéder au résumé quotidien des médias afin de pouvoir donner aux employés du Ministère des renseignements à jour sur ce qui se passe dans l'actualité.* • *Effectuer des sondages sur le degré de satisfaction des clients.* • *Retracer les pratiques optimales en matière de communication et les étayer par des documents.* • *Améliorer les sites Web interne (intranet) et externe (Internet) du Ministère, y compris un site Web pour les parlementaires, afin d'augmenter la quantité et la qualité de l'information accessible en direct.* • *Faire connaître aux Canadiens et à d'autres ministères les services offerts par le ministère de la Justice.* • *Promouvoir le ministère de la Justice comme milieu de travail privilégié et encourager ainsi des professionnels hautement qualifiés à venir y travailler.* • *Établir des partenariats innovateurs afin de rehausser l'image du Ministère lorsqu'il y a des manifestations publiques à grand rayonnement.*

Risques / Défis	Leçons apprises
• *On dispose de ressources limitées pour gérer une demande croissante à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère.*	• *À mesure que les clients et le personnel sont davantage sensibilisés au fait qu'il faut une communication accrue et plus claire, il est essentiel de renforcer les ressources pour fournir ce service.*

Gestion des ressources humaines

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	6,9 M $	6,9 M $	6,9 M $

Le Ministère continue à mettre en œuvre son plan quadriennal de ressources humaines, élaboré en décembre 2000. Les activités comprises dans ce plan permettront d'améliorer la capacité du Ministère à prévoir à plus long terme ses besoins en ressources humaines, à remanier la dotation de façon à répondre aux besoins des clients et à rehausser globalement la gestion des ressources humaines au Ministère. Le plan relatif aux ressources humaines englobera aussi les priorités énoncées dans le discours du Trône d'octobre 2002, c'est-à-dire l'innovation, l'apprentissage et le bilinguisme au sein de la fonction publique fédérale. Le Ministère est l'utilisateur principal des services dispensés par les avocats et juristes, ce qui signifie que la gestion de ses ressources humaines est complexe et entraîne des responsabilités uniques; le Ministère traitera cette question en élaborant et en mettant en œuvre un cadre de référence intégré applicable à la gestion du groupe des avocats.

Avantages à long terme	
• *Une plus grande efficacité des méthodes de recrutement et amélioration sur le plan du maintien en poste au Ministère.* • *Une organisation où l'apprentissage est continu et où les employés sont mieux formés et perfectionnés, et où le savoir est mis en commun.* • *Un milieu de travail où l'on encourage la diversité et où les objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi et au bilinguisme sont atteints à tous les échelons.* • *Une plus grande efficacité et efficience dans l'atteinte des objectifs en remaniant la dotation et en améliorant la répartition des ressources.* • *Une organisation plus stable qui offrira de meilleurs services à ses clients.*	***Mesures de la réussite : Accroissement de l'efficacité par le remaniement de la dotation; amélioration de la planification des ressources humaines et de la dotation; amélioration sur le plan du maintien en poste; augmentation du nombre d'employés recrutés à l'extérieur du Ministère; augmentation du nombre d'employés qui saisissent les occasions de formation et de perfectionnement professionnel; degré de satisfaction des employés; conformité aux dispositions de la*** Loi sur l'équité en matière d'emploi***; atteinte des résultats visés au chapitre de l'initiative « Faire face au changement »; recours accru à la diversification des régimes de travail; augmentation du nombre d'employés qui bénéficient de cinq jours par année de perfectionnement professionnel; réduction du nombre de plaintes au sujet du milieu de travail; changements en matière de titularisation (plus grand nombre d'employés nommés pour une période indéterminée); respect des normes en matière de services.***

Stratégie
• *Améliorer la capacité de prévoir les besoins en ressources humaines.* • *Veiller à ce que le Ministère dispose d'un effectif bien équilibré qui assure l'efficacité organisationnelle et la réalisation des objectifs.* • *Continuer à restructurer la fonction de gestion des ressources humaines.* • *Créer un cadre de référence intégré applicable aux ressources humaines et qui servira à gérer le groupe des avocats et juristes; reconnaître, ce faisant, qu'il est souhaitable de faire carrière au sein du ministère de la Justice et souligner les compétences qui permettent d'atteindre les objectifs ministériels.* • *Chercher à créer un « milieu de travail exemplaire », selon ce qui est précisé dans le discours du Trône, c'est-à-dire favoriser l'innovation, la diversité, l'apprentissage et le bilinguisme à la fonction publique fédérale, entre autres priorités.* • *Continuer à élaborer des stratégies innovatrices au chapitre du recrutement et de la conservation de l'effectif en vue d'attirer et de conserver du personnel compétent.*
Activités
• *Continuer à mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'équité en matière d'emploi, le plan d'action relatif à l'initiative « Faire place au changement », la stratégie sur les langues officielles et la stratégie de recrutement des LA.* • *Élaborer et mettre en œuvre le cadre de référence intégré relatif à la gestion des ressources humaines (groupe des LA), en fonction d'une démarche axée sur les compétences, ce qui comprend diverses composantes dont la classification, le recrutement et la dotation, le plan d'orientation de carrière et la rémunération.* • *Mettre en œuvre des mesures qui servent à améliorer le système de gestion du rendement et le système d'évaluation du rendement.* • *Continuer à mettre en œuvre le Programme de rétroaction sur la fiche de départ, le Programme de reconnaissance et de récompense, le Programme de mentorat et les objectifs ministériels ou continuer à surveiller la mise en œuvre de ces mesures et objectifs.*

Risques / Défis	Leçons apprises
• *Composer avec les compressions budgétaires et le blocage des affectations au Ministère aussi que gérer la croissance du travail du Ministère.* • *Modifier la composition des ressources au sein du groupe des LA et entre les autres catégories professionnelles en vue de mieux répondre à la demande est un processus fort lent; il est nécessaire d'adopter une démarche plus proactive.* • *Pour satisfaire aux exigences de l'initiative « Faire place au changement » et conserver ce qui a été acquis, il faut songer à adopter des mesures plus innovatrices et proactives; c'est ainsi qu'on attirera et conservera un effectif composé de minorités visibles.*	• *Il faut recourir davantage à la technologie et faire preuve d'innovation dans les stratégies que nous adoptons pour recruter et conserver les professionnels les plus qualifiés qui font partie de la main-d'œuvre innovatrice et férue de technologie.* • *Les politiques, les programmes et les initiatives doivent soutenir une culture de la diversité qui va au-delà du simple respect de l'équité en matière d'emploi* • *Il est nécessaire que les gestionnaires soient davantage responsabilisés au chapitre de la gestion des ressources humaines.*

Gestion de l'information / Technologies de l'information (GI/TI)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	17,6 M $	17,6 M $	17,6 M $

En vue de soutenir l'initiative du Gouvernement en direct, le Ministère a l'intention d'investir 52,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour moderniser ses systèmes et en installer de nouveaux qui répondent à ses exigences au chapitre de la gestion des connaissances. L'objectif est d'accroître l'accès à l'information, indépendamment de la source ou de l'emplacement. En tant qu'organisation axée sur le savoir, le Ministère étendra la gestion et l'échange d'information à son personnel, aux juristes et avocats, aux partenaires et aux citoyens, en fournissant un soutien au chapitre de la rédaction de lois, de politiques et d'instruments qui permettront d'analyser et de gérer l'information qui peut être utilisée pour régler les questions de sécurité publique. Grâce à d'autres initiatives, on fera en sorte que l'entrée en contact et l'échange des connaissances s'effectuent en toute sécurité au sein de l'organisme et avec les citoyens, et on soutiendra davantage le contentieux en proposant des normes, des outils et des pratiques optimales applicables à la gestion électronique du processus.

Avantages à long terme	
• *Les employés en contact avec leur organisme, leurs clients et leurs partenaires peuvent offrir un meilleur service.* • *Les bases de données communes contiennent davantage de renseignements utilisés par diverses sections de l'organisme.* • *La technologie de pointe dans le domaine du traitement de l'information permet des liens efficaces vers d'autres organismes.* • *On a plus facilement et plus rapidement accès aux connaissances, à l'information, aux services et aux ressources qui ont trait au système de justice et aux lois fédérales.*	***Mesures de la réussite : Satisfaction des clients à l'interne et à l'externe; gestion efficace et efficiente des connaissances et de l'information et accès aux connaissances et à l'information (enquêtes annuelles sur la satisfaction du client et réunions avec les clients et les partenaires).***
Stratégie	
• *Élaborer des outils et des processus afin de faciliter l'accès à de l'information sur la justice, pour tous les utilisateurs.* • *Promouvoir et rehausser l'échange d'information et le partage des connaissances au sein du Ministère et avec des partenaires externes.* • *Mettre en œuvre les recommandations qui découlent des études du groupe GI/TI sur les dépenses et la gouvernance.*	
Activités	
• *Accroître l'accès aux services juridiques dans tous les ministères et organismes.* • *Faire en sorte que le public comprenne le système juridique du Canada au moyen de services et d'information facilement accessibles par Internet.* • *Élaborer une stratégie visant la gestion des collections de documents.* • *Soutenir la gestion de dossiers vastes et complexes en définissant des normes et des pratiques optimales.* • *Travailler avec les intéressés au moyen de consultations publiques et d'un site Internet, ce qui comprend l'accès en direct aux lois fédérales à jour.* • *Améliorer la recherche en formant les employés pour qu'ils sachent tirer le maximum des ressources en bibliothèque et des autres ressources.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *La croissance rapide du Ministère au cours des trois dernières années, des contraintes budgétaires et un besoin accru de services exercent une pression additionnelle sur le groupe GI/TI*	• *Malgré les contraintes en matière de ressources, on a réussi à satisfaire aux exigences opérationnelles* • *On a remis à plus tard un certain nombre de décisions concernant l'investissement dans les nouvelles technologies et des projets inédits*

Gestion financière et administrative

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**12,5 M $**	**12,5 M $**	**12,5 M $**

Au chapitre des décisions relatives à la gestion financière, le Ministère augmentera la responsabilisation à tous les niveaux, en incluant une référence précise à la gestion efficace des ressources financières dans les accords de responsabilisation de la haute direction. De nouvelles politiques et de nouveaux procédés sont en place pour soutenir cette imputabilité et pour refléter les nouvelles pratiques relatives à la gestion financière, qu'il s'agisse des installations, des contrats ou des services relatifs au matériel. On élabore également des cours de gestion financière sur la présentation de rapports au Parlement afin d'accroître la précision et l'efficacité des rapports ministériels. Ces mesures, ainsi que d'autres démarches, permettront d'améliorer la répartition des ressources au Ministère. On continuera à faire des efforts pour garantir l'utilisation efficace des installations ministérielles et un nouveau guide sensibilisera le personnel à la sûreté et à la sécurité. Également dans le domaine de l'administration générale, le Ministère traite les demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, fournit aux autres ministères et organismes des conseils ayant trait à la divulgation de renseignements conformément à la législation fédérale, et examine les dossiers de plainte et d'enquête portant sur des cas de harcèlement.

Avantages à long terme

- *Responsabilisation accrue pour les décisions qui sont prises*
- *Gestion des fonds publics plus responsable*

Mesures de la réussite : Rapports de vérification financière positifs; contrôle accru des ressources financières

Stratégie

- *Continuer à améliorer les pratiques et les politiques financières.*
- *Encourager la prise de décision et accroître la responsabilisation individuelle.*
- *Améliorer la communication et la consultation à tous les niveaux afin d'assurer une approche plus coordonnée pour la répartition des ressources dans tout le Ministère.*

Activités

- *Mettre en œuvre des pratiques et des procédés améliorés au sujet de la passation de contrats.*
- *Améliorer le régime de recouvrement des coûts.*
- *Compléter le plan d'action relatif à la fonction de contrôleur moderne, en fonction des résultats d'une étude récente sur l'évaluation de la capacité.*
- *Mettre en œuvre la Loi sur les contraventions.*
- *Offrir une formation sur la sécurité des employés, ce qui comprend notamment la protection des renseignements délicats au Ministère.*
- *Continuer à traiter quelque 700 000 saisies-arrêts chaque année, en vue d'améliorer le régime des pensions alimentaires pour enfants et de réduire la pauvreté chez les enfants.*
- *Compléter la stratégie relative aux installations, ce qui comprend notamment l'intégration aux plans ministériels des exigences relatives aux installations.*
- *S'efforcer le plus possible de faire des commentaires sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2003.*
- *Traiter les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, fournir des conseils sur la divulgation des renseignements et examiner les dossiers de plainte et d'enquête portant sur des cas de harcèlement.*
- *Élaborer des cours de gestion financière sur la présentation de rapports au Parlement.*

Risques / Défis

- *Il n'est pas aisé de gérer des installations limitées et de tenter d'accommoder le Ministère dont la croissance, ces dernières années, reste constante*

Leçons apprises

- *Face à un volume de travail croissant, le Ministère devra s'efforcer de gérer ses ressources d'une façon prudente et efficace*
- *Il est essentiel de former des partenariats solides avec les organismes centraux si l'on veut trouver des solutions à long terme qui permettent de relever les défis associés à la gestion financière et administrative*

Section IV : Organisation

4.1 Structure organisationnelle / Structure de responsabilisation

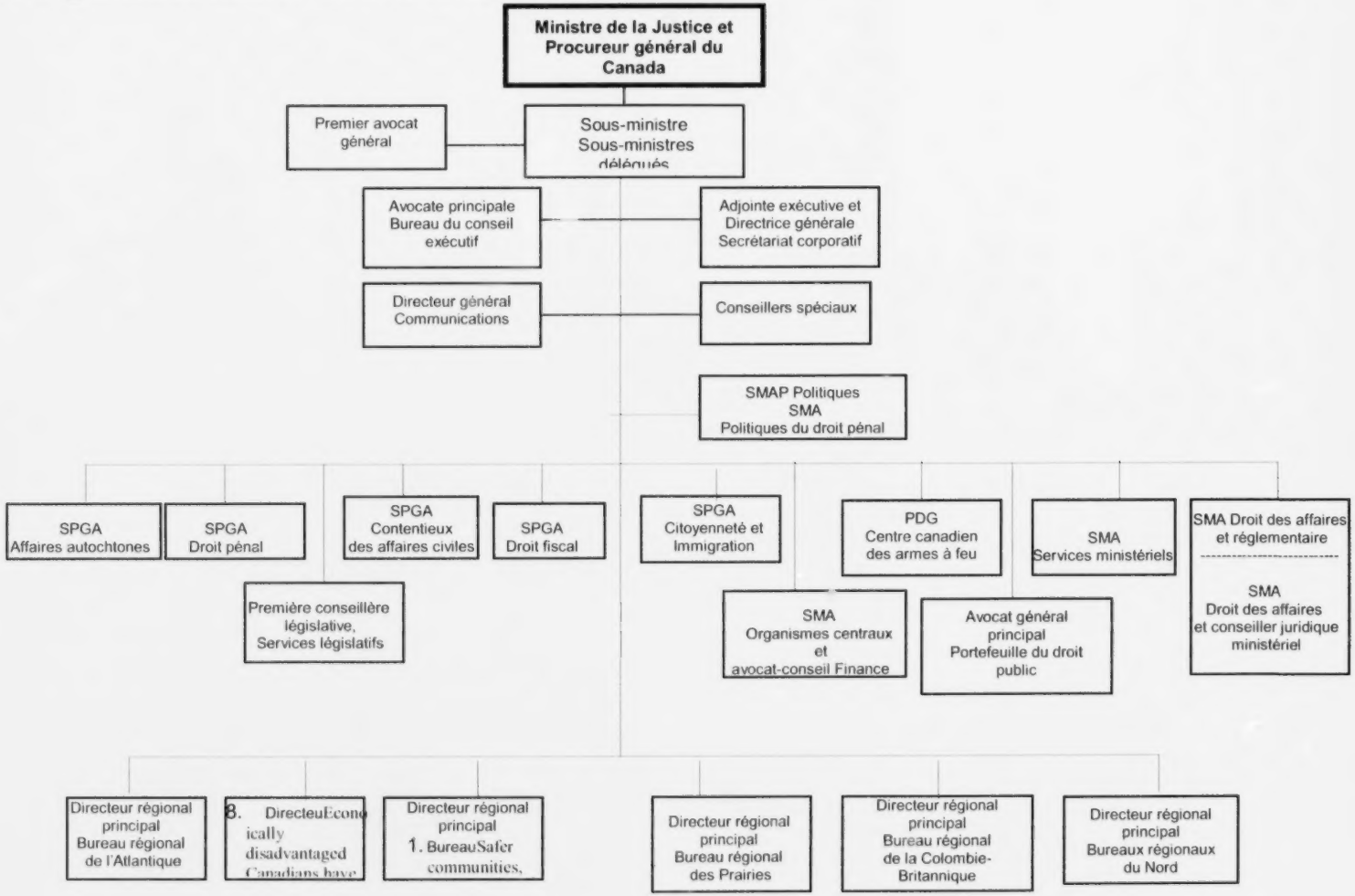

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

4.2 Dépenses totales prévues : 2003-2004

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (2003-2004) (millions de dollars)			2003-2004 (ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions et contributions	Total par secteur d'activité	
Services gouvernementaux aux clients	278.4	-	278.4	2 263.3
Droit et orientation	172.5	461.2	633.7	731.7
Administration	78.3	1.6	79.9	416.2
Total	**529,2**	**462,8**	**992,0**	**3 411,2**

4.3 Plan des dépenses de trois ans

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	764.4	885.1	829.0	690.8
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	764.4	885.1	829.0	690.8
Ajustements**	217.5	105.3	110.5	235.5
Dépenses nettes prévues	981.9	990.4	939.5	926.3
Moins : Recettes non disponibles	16.2	20.0	27.2	38.9
Plus : Coût des services reçus sans frais	51.7	50.8	50.1	50.6
Coût net du programme* **	1 017.4	1 021.2	962.4	938.0
Équivalents temps plein***	3 577.5	3 411.2	3 272.0	3 080.2

** Ce montant reflète, en date du 31 janvier 2003, les prévisions les plus justes des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.*

*** Les ajustements ont pour but de tenir compte des approbations obtenues après le budget principal des dépenses, ils incluent les initiatives du Budget, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.*

**** Ceci exclut les ETP financés par d'autres ministères.*

4.2 Dépenses totales prévues : 2003-2004

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (2003-2004) (millions de dollars)			2003-2004 (ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions et contributions	Total par secteur d'activité	
Services gouvernementaux aux clients	278,4	-	278,4	2 263,3
Droit et orientation	172,5	461,2	633,7	731,7
Administration	78,3	1,6	79,9	416,2
Total	**529,2**	**462,8**	**992,0**	**3 411,2**

4.3 Plan des dépenses de trois ans

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	**764,4**	**885,1**	**829,0**	**690,8**
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	**764,4**	**885,1**	**829,0**	**690,8**
Ajustements**	217,5	**105,3**	110,5	235,5
Dépenses nettes prévues	**981,9**	**990,4**	**939,5**	**926,3**
Moins : Recettes non disponibles	16,2	**20,0**	27,2	38,9
Plus : Coût des services reçus sans frais	51,7	**50,8**	50,1	50,6
Coût net du programme***	**1 017,4**	**1 021,2**	**962,4**	**938,0**
Équivalents temps plein***	**3 577,5**	**3 411,2**	**3 272,0**	**3 080,2**

** Ce montant reflète, en date du 31 janvier 2003, les prévisions les plus justes des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.*

*** Les ajustements ont pour but de tenir compte des approbations obtenues après le budget principal des dépenses, ils incluent les initiatives du Budget, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.*

**** Ceci exclut les ETP financés par d'autres ministères.*

Section V - Annexes : Information financière, thèmes et initiatives de gestion clés du gouvernement et initiatives horizontales

5.1 *Détails des dépenses sur les principaux projets d'immobilisation – Centre canadien des armes à feu*

Les travaux d'élaboration conceptuelle pour le Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF) ont débuté en décembre 1995, avec la création du Programme canadien des armes à feu suivant l'adoption de la *Loi sur les armes à feu (C-68)*. Le but de ces travaux était d'élaborer et de mettre en place, dans un délai raisonnable, un système efficace de gestion de programme, de délivrance des permis et d'enregistrement des armes à feu.

Approbation préliminaire du projet

Le 2 avril 1998, le Conseil du Trésor a accordé son approbation préliminaire au projet (APP) d'élaboration du Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). En accordant son approbation, le Conseil du Trésor a indiqué que ce projet devait adhérer au cadre amélioré de gestion du CT pour les aspects du projet liés à la technologie de l'information.

Approbation effective du projet

Le 28 mai 1998, le Conseil du trésor a accordé l'approbation effective du projet du Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). Les activités du projet, réputées être des tâches à accomplir dans un délai fixé afin de mettre en place infrastructures requises pour les nouvelles mesures de contrôle des armes à feu, ont obtenu l'AEP du CT. Les activités en cours liées aux nouvelles mesures relatives aux armes à feu, notamment l'élaboration de politiques, la gestion du programme, l'entretien du système et les services de gestion, n'étaient pas considérées comme faisant partie du projet SCEAF et, par conséquent, une AEP n'était pas requise à leur égard.

Pouvoir délégué

Des contrats ont été passés avec EDS/System House pour l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien du projet SCEAF, TPSGC agissant comme autorité contractante. Les modifications apportées au contrat ont également été faites par l'entremise de TPSGC.

(en millions de dollars)	**Valeur estimative actuelle totale du contrat**	**Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2003**	**Dépenses prévues 2003-2004**
Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF)	149,5 millions $	142,6 millions $	

48-51

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

5.2 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Droit et orientation	44,7	**51,4**	50,6	50,6
Total des subventions	44,7	**51,4**	50,6	50,6
Contributions				
Droit et orientation	407,5	**411,4**	405,6	385,1
Total des contributions	407,5	**411,4**	405,6	385,1
Total des subventions et des contribution	**452,2**	**462,8**	**456,2**	**435,7**

Objectif

Le ministère de la Justice s'est engagé à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois, dotée d'un système de justice national accessible, équitable et efficace. Il se sert de divers programmes auxquels il verse des subventions et contributions pour faire l'essai de nouveaux moyens d'améliorer le système de justice canadien, ainsi que pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des lois, des politiques, des programmes et des services.

Résultats escomptés

Le Ministère utilise en partie les subventions et les contributions pour élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives pertinentes et soutenir leur mise en œuvre. Par exemple, il conclut des ententes de financement à long terme avec les provinces et les territoires afin d'appuyer ses orientations stratégiques au moyen de services tels que la vulgarisation et l'information juridiques, l'aide juridique, les services de justice pour les jeunes et les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. De plus, le Ministère finance des projets dans le cadre des programmes de prévention du crime, de justice applicable aux Autochtones, d'aide aux victimes et des programmes liés à la violence familiale. Il finance également des projets par l'entremise du Fonds de partenariats et d'innovation du MJ. (Pour plus de renseignements sur certains de ces programmes, voir les sections du présent document intitulées « Renforcer la sécurité des Canadiens » et « Garantir un système de justice pertinent, accessible et équitable ».

Ces fonds servent, entre autres, à promouvoir les projets expérimentaux et la recherche dans les domaines qui intéressent le Ministère et la population canadienne ainsi qu'à recueillir des renseignements sur les priorités stratégiques actuelles et futures du Ministère et du gouvernement ainsi que sur l'expérience acquise dans ce domaine. Ces projets aident le Ministère à répondre à l'évolution constante du milieu juridique.

Tableau 5.2.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(en dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
SUBVENTIONS				
Droit et orientation				
Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada -- Subvention d'administration	18 170	**18 170**	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 140	**1 140**	1 140	1 140
Programme d'accès aux études de droit pour Autochtones	-	**-**	-	-
Association canadienne des chefs de police destinée au comité sur les modifications de la loi	12 274	**12 274**	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	**7 220**	7 220	7 220
Académie de droit international de la Haye	8 620	**8 620**	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	**26 600**	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	**268 345**	268 345	268 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	**38 600**	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	**100 000**	100 000	100 000
Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones	170 000	**150 000**	100 000	75 000
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignements pour élaborer des politiques et pour mettre en œuvre des programmes ou assurer la formation sur le droit de la famille axé sur l'enfant	50 000	**50 000**	50 000	50 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation du MJ	510 631	**510 631**	510 631	510 631
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignement dont les activités contribuent à l'initiative sur les victimes d'actes criminels	500 000	**500 000**	500 000	500 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	5 511 441	**2 968 657**	2 210 900	2 210 900
Subventions pour appuyer la recherche en matière d'aide juridique	300 000	**-**	-	-
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	37 132 561	**46 168 061**	46 168 061	46 168 061
Initiatives concernant les langues officielles	0	**600 000**	600 000	600 000
Total des subventions	**44 655 602**	**51 428 318**	50 620 561	**50 595 561**

5.2 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Droit et orientation	44.7	51.4	50.6	50.6
Total des subventions	44.7	51.4	50.6	50.6
Contributions				
Droit et orientation	407.5	411.4	405.6	385.1
Total des contributions	407.5	411.4	405.6	385.1
Total des subventions et des contribution	452.2	462,8	456.2	435.7

Objectif

Le ministère de la Justice s'est engagé à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois, dotée d'un système de justice national accessible, équitable et efficace. Il se sert de divers programmes auxquels il verse des subventions et contributions pour faire l'essai de nouveaux moyens d'améliorer le système de justice canadien, ainsi que pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des lois, des politiques, des programmes et des services.

Résultats escomptés

Le Ministère utilise en partie les subventions et les contributions pour élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives pertinentes et soutenir leur mise en œuvre. Par exemple, il conclut des ententes de financement à long terme avec les provinces et les territoires afin d'appuyer ses orientations stratégiques au moyen de services tels que la vulgarisation et l'information juridiques, l'aide juridique, les services de justice pour les jeunes et les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. De plus, le Ministère finance des projets dans le cadre des programmes de prévention du crime, de justice applicable aux Autochtones, d'aide aux victimes et des programmes liés à la violence familiale. Il finance également des projets par l'entremise du Fonds de partenariats et d'innovation du MJ. (Pour plus de renseignements sur certains de ces programmes, voir les sections du présent document intitulées « Renforcer la sécurité des Canadiens » et « Garantir un système de justice pertinent, accessible et équitable ».

Ces fonds servent, entre autres, à promouvoir les projets expérimentaux et la recherche dans les domaines qui intéressent le Ministère et la population canadienne ainsi qu'à recueillir des renseignements sur les priorités stratégiques actuelles et futures du Ministère et du gouvernement ainsi que sur l'expérience acquise dans ce domaine. Ces projets aident le Ministère à répondre à l'évolution constante du milieu juridique.

Tableau 5.2.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(en dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
SUBVENTIONS				
Droit et orientation				
Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada – Subvention d'administration	18 170	**18 170**	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 140	**1 140**	1 140	1 140
Programme d'accès aux études de droit pour Autochtones	-	**-**	-	-
Association canadienne des chefs de police destinée au comité sur les modifications de la loi	12 274	**12 274**	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	**7 220**	7 220	7 220
Académie de droit international de la Haye	8 620	**8 620**	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	**26 600**	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	**268 345**	268 345	268 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	**38 600**	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	**100 000**	100 000	100 000
Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones	170 000	**150 000**	100 000	75 000
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignements pour élaborer des politiques et pour mettre en œuvre des programmes ou assurer la formation sur le droit de la famille axé sur l'enfant	50 000	**50 000**	50 000	50 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation du MJ	510 631	**510 631**	510 631	510 631
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignement dont les activités contribuent à l'initiative sur les victimes d'actes criminels	500 000	**500 000**	500 000	500 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	5 511 443	**2 968 657**	2 210 000	2 210 000
Subventions pour appuyer la recherche en matière d'aide juridique	500 000	**-**	-	-
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	37 132 561	**46 168 061**	46 168 061	46 168 061
Initiatives concernant les langues officielles	0	**600 000**	600 000	600 000
Total des subventions	**44 655 602**	**51 428 318**	50 620 561	**50 595 561**

	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
CONTRIBUTIONS				
Droit et orientation				
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et autres projets connexes	4 833 240	**4 833 240**	4 833 240	4 833 240
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	102 577 507	**123 827 507**	123 827 507	123 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice pour les jeunes	196 515 059	**195 702 596**	188 652 100	178 685 747
Programme de justice pour les jeunes – placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	1 475 000	**4 897 100**	9 906 500	14 925 250
Contributions aux provinces et aux territoires pour le Programme canadien des armes à feu	19 239 000	**18 000 000**	18 000 000	10 390 330
Contributions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 791 143	**2 101 592**	2 055 345	2 055 018
Contributions en vertu du Fonds pour la stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	7 400 000	**7 400 000**	7 350 000	7 325 000
Contributions en vertu du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	17 442 586	**15 950 000**	15 950 000	12 000 027
Contributions pour les activités à l'appui du programme de lutte contre la violence familiale	400 000	**-**	-	-
Contribution pour soutenir la mise en œuvre des obligations linguistiques de la *Loi sur les contraventions*	2 610 395	**2 610 395**	2 610 395	2 610 395
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des collectivités plus sûres	13 134 392	**11 207 531**	11 207 531	11 042 531
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	3 859 716	**3 359 716**	3 359 716	3 359 716
Contributions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	21 395 500	**14 694 400**	10 890 500	5 327 600
Contributions à l'appui de l'initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	**1 425 000**	1 425 000	1 425 000
Contribution à la Colombie-Britannique pour le procès lié à l'écrasement d'un avion d'Air India	11 511 117	**3 800 000**	-	-
Contributions pour soutenir la recherche en matière d'aide juridique	900 000	**-**	-	-
Langues officielles	-	**1 600 000**	5 500 000	7 300 000
Total des contributions	407 509 655	**411 409 077**	405 567 834	385 107 361
Total des subventions et des contributions	452 165 257	**462 837 395**	456 188 395	435 702 922

5.3 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Secteur d'activité - Services gouvernementaux aux clients				
❑ Amendes et confiscations	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Secteur d'activité - Administration				
❑ Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,8	**0,8**	0,8	0,8
❑ Loyer sur les habitations et services publics	0,1	**0,1**	0,1	0,1
❑ Recettes diverses	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Secteur d'activité – Droit et orientation				
❑ Programme canadien de contrôle des armes à feu *	12,5	**16,3**	23,5	35,2
❑ Programme d'Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,7	**1,7**	1,7	1,7
Total des recettes non disponibles	**16,2**	**20,0**	**27,2**	**38,9**

* Les recettes ont été estimées à partir des données retrospectives sur le volume des activités liées à la délivrance de permis (nouvelles demandes et demandes de renouvellement), aux transferts (ventes au détail et nouvelles productions) ainsi qu'aux importations et exportations d'armes à feu (particuliers et commerces).

5.4 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2003-2004

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus ajustements)	990,4
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	37,9
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	12,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
	50,8
Moins : Recettes non disponibles	20,0
Coût net du programme pour 2003-2004	**1 021,2**

	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
CONTRIBUTIONS				
Droit et orientation				
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et autres projets connexes	4 833 240	**4 833 240**	4 833 240	4 833 240
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	102 577 507	**123 827 507**	123 827 507	123 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice pour les jeunes	196 515 059	**195 702 596**	188 652 100	178 685 747
Programme de justice pour les jeunes – placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de readaptation	1 475 000	**4 897 100**	9 906 500	14 925 250
Contributions aux provinces et aux territoires pour le Programme canadien des armes à feu	19 239 000	**18 000 000**	18 000 000	10 390 330
Contributions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 791 143	**2 101 592**	2 055 345	2 055 018
Contributions en vertu du Fonds pour la stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	7 400 000	**7 400 000**	7 350 000	7 325 000
Contributions en vertu du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	17 442 586	**15 950 000**	15 950 000	12 000 027
Contributions pour les activités à l'appui du programme de lutte contre la violence familiale	400 000	-	-	-
Contribution pour soutenir la mise en œuvre des obligations linguistiques de la *Loi sur les contraventions*	2 610 395	**2 610 395**	2 610 395	2 610 395
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des collectivités plus sûres	13 134 392	**11 207 531**	11 207 531	11 042 531
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	3 859 716	**3 359 716**	3 359 716	3 359 716
Contributions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	21 395 500	**14 694 400**	10 890 500	5 327 600
Contributions à l'appui de l'initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	**1 425 000**	1 425 000	1 425 000
Contribution à la Colombie-Britannique pour le procès lié à l'écrasement d'un avion d'Air India	11 511 117	**3 800 000**	-	-
Contributions pour soutenir la recherche en matière d'aide juridique	900 000	-	-	-
Langues officielles	-	**1 600 000**	5 500 000	7 300 000
Total des contributions	407 509 655	**411 409 077**	405 567 834	385 107 361
Total des subventions et des contributions	452 165 257	**462 837 395**	456 188 395	435 702 922

5.3 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002-2003	**Recettes prévues 2003-2004**	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Secteur d'activité - Services gouvernementaux aux clients				
⊿ Amendes et confiscations	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Secteur d'activité - Administration				
⊿ Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,8	**0,8**	0,8	0,8
⊿ Loyer sur les habitations et services publics	0,1	**0,1**	0,1	0,1
⊿ Recettes diverses	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Secteur d'activité - Droit et orientation				
⊿ Programme canadien de contrôle des armes à feu *	12,5	**16,3**	23,5	35,2
⊿ Programme d'Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,7	**1,7**	1,7	1,7
Total des recettes non disponibles	**16,2**	**20,0**	**27,2**	**38,9**

* Les recettes ont été estimées à partir des données rétrospectives sur le volume des activités liées à la délivrance de permis (nouvelles demandes et demandes de renouvellement), aux transferts (ventes au détail et nouvelles productions) ainsi qu'aux importations et exportations d'armes à feu (particuliers et commerces).

5.4 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2003-2004

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus ajustements)	990,4
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	37,9
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	12,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
	50,8
Moins : Recettes non disponibles	
	20,0
Coût net du programme pour 2003-2004	**1 021,2**

5.5 : Nouveau mode de prestation de services – Centre canadien des armes à feu

Contribution à l'organisation	État de la proposition relative au NMPS	Date de mise en oeuvre	Personne-ressource
Un contrat a été accordé au partenariat constitué de CGI Group Inc. et BDP Business Data Services Limited, une agence de First Service Corporation, pour l'étape de conception d'une solution dans le cadre du projet Nouveau mode de prestation de services, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, les essais d'acceptation et l'attestation de la solution. Passation d'une seconde partie du contrat pour la prestation, par l'entrepreneur, des opérations courantes de traitement des demandes, de la gestion du centre d'appel, de la fourniture et de l'entretien de la technologie (notamment le soutien du matériel et du logiciel, la formation des utilisateurs et le soutien à l'application) sous réserve du consentement du Secrétariat du Conseil du trésor.	En janvier 2003, le contrat relatif à l'étape de conception d'une solution a été modifié de façon à changer la date de prise d'effet du service, du 9 janvier 2003 au 30 juin 2003.	La mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2004 si le projet de loi C-10A et ses règlements sont adoptés par le Parlement au plus tard le 31 décembre 2003.	Lyne Deshaies Gestionnaire, Nouveau mode de prestation de services Téléphone : (613) 946-1666 Télécopieur : (613) 941-1991 courriel : lyne.deshaies@justice.gc.ca

5.6: *Principales initiatives relatives aux règlements – Centre canadien des armes à feu*

Loi et règlements d'application	Résultats attendus
Le ministère de la Justice a proposé des modifications à la *Loi sur les armes à feu* (projet de loi C-10A) et au *Code criminel* qui visent à : • Faciliter la conformité du public au Programme des armes à feu; • Accroître l'efficacité dans l'application de la loi et réduire les coûts; • Satisfaire aux nouvelles exigences internationales. L'adoption du projet C-10A et ses règlements d'application aura pour effet de : • Permettre l'application d'un processus de renouvellement par tranche (nivellement de la charge); • Permettre la délivrance des permis, des certificats d'enregistrement et des autorisations par voie électronique; • Mettre en place un processus de pré-traitement pour l'importation d'armes à feu par des non-résidents; • Regrouper des responsabilités administratives. Le modèle du nouveau mode de prestation de services (NMPS) que le Centre canadien des armes à feu est en train d'élaborer sera tributaire de l'adoption du projet de loi C-10A et de ses règlements d'application.	Si le projet de loi C-10A et ses règlements sont adoptés, le Programme des armes à feu sera en mesure de : • Mieux aligner le pouvoir et la responsabilité administrative grâce à la création du poste de commissaire aux armes à feu et au transfert du Registre de la GRC; • Simplifier le processus de renouvellement des permis par le nivellement de la charge; • Rationaliser les exigences pour l'importation et l'exportation, notamment au moyen d'une option de pré-traitement des demandes faites par des non-résidents; • Utiliser la nouvelle technologie (NMPS) à bon escient afin de mieux servir les clients et de réduire les coûts de prestation des services; • Respecter les nouvelles obligations internationales, notamment le marquage des importations et la réglementation applicable aux pièces; • Éviter un fardeau administratif additionnel, tel que la prolongation des droits acquis pour certaines armes de poing.

5.7 Thèmes principaux du gouvernement, gestion et initiatives horizontales

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR		PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
		JUSTICE CANADA	AUTRE		
Prévention du crime	Réduire la criminalité et améliorer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et de leurs collectivités	✓		GRC, Solliciteur Général	• Action solidaire des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire la criminalité et la victimisation. • Participation accrue de la collectivité aux initiatives portant sur la prévention du crime et sur la victimisation, particulièrement celles qui visent les enfants, les jeunes, la sécurité des femmes et des jeunes filles, et les Autochtones. • Sensibilisation et soutien accrus du public pour arriver à des méthodes efficaces de prévention du crime.
Sécurité du public et lutte contre le terrorisme	Renforcer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens		Solliciteur général	GRC, Santé, Transports, Solliciteur général	• Modifications de la législation destinées à améliorer la sécurité du public et à prévenir la menace terroriste. • Mise en œuvre de nouveaux outils de recherche et de surveillance permettant de prévoir et d'empêcher les actes terroristes. • Le Ministère s'acquitte de son mandat de donner des conseils juridiques dans le domaine du droit pénal, des droits de la personne et des poursuites.
Justice pour les jeunes	Améliorer l'assistance prêtée aux jeunes Canadiens en conflit avec la loi	✓		GRC, DRHC, Solliciteur général	• Réadaptation et réintégration dans la société des jeunes en conflit avec la loi. • Système de justice pour les jeunes juste et efficace. • Participation accrue d'intervenants qui ne s'occupent habituellement pas de questions de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.).
Programme canadien des armes à feu	Préserver la santé et assurer la sécurité de la population canadienne	✓		GRC, DRHC, ADRC, Solliciteur général, Commission nationale des libérations conditionnelles	• Enregistrement de toutes les armes à feu, communication de renseignements essentiels aux organismes chargés de l'application de la loi. • Recours à la vérification, au repérage et aux sanctions pour prévenir, empêcher les crimes liés aux armes à feu et poursuivre les contrevenants.
Gouvernement en direct (GED)	Offrir des services gouvernementaux en direct d'ici 2005			L'ensemble du gouvernement fédéral	• En 2003-2004 et en 2004-2005, mise en œuvre d'outils d'information en direct. • Accès électronique accru aux connaissances, aux renseignements, aux services et ressources pour les employés, les autres organismes et le grand public.

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR		PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
		JUSTICE CANADA	AUTRE		
Groupe La justice et le droit	Créer une bibliothèque de services juridiques pour toute l'administration fédérale	✓		Tous les ministères	• Mise sur pied d'un site regroupant des sujets sur la justice et le droit, accessible aux citoyens. • Assurer l'accès à des renseignements à jour sur les lois et règlements du Canada, les programmes et services du ministère de la Justice, les programmes et services offerts par les ministères partenaires et les provinces, ainsi que l'accès aux autres sources d'information juridique.
Modernisation de la fonction de contrôle	Mettre en œuvre la modernisation de la fonction de contrôle dans tout le Ministère			L'ensemble du gouvernement	• Amélioration de la gestion • Obligation accrue de rendre compte • Gestion plus responsable des fonds publics
Milieu de travail privilégié	Faire du ministère de la Justice un lieu de travail de choix pour les employés, anciens et nouveaux			L'ensemble du gouvernement	• Mise en œuvre de projets visant à améliorer le milieu de travail du Ministère • Amélioration des processus de RH • Possibilités de perfectionnement professionnel des employés

5.8 Stratégie de développement durable

Le ministère de la Justice participe aux efforts déployés par le gouvernement pour utiliser les ressources naturelles et les ressources humaines d'une façon qui permet de réaliser ses objectifs économiques et sociaux tout en réduisant les torts à l'environnement. Pour ce faire, il appuie l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans le processus décisionnel. Le Ministère est conscient du fait que le droit peut contribuer dans une grande mesure à ces efforts, par le truchement du soutien juridique qu'il apporte aux ministères et organismes clients. Il assure la durabilité sur le plan économique et social en élaborant des politiques sociales dans les principaux domaines qui touchent les Canadiens et Canadiennes (la justice pénale, les droits de la personne, la justice familiale, l'aide juridique, les initiatives de justice applicable aux Autochtones, aux enfants et aux adolescents) et en permettant aux Canadiennes et aux Canadiens de participer aux décisions stratégiques qui les touchent. Il s'acquitte de ses responsabilités dans le domaine de l'environnement en gérant ses activités de façon responsable afin de réduire leurs effets sur l'environnement.

Comme l'a demandé le Commissaire à l'environnement et au développement durable, le ministère de la Justice élabore actuellement une nouvelle stratégie de développement durable (SDD) pour la période allant de 2003 à 2007. Le Ministère a commandé récemment un examen de sa stratégie actuelle. Le rapport d'un expert-conseil indépendant a révélé que, malgré ses efforts pour appuyer le développement durable à l'échelle du gouvernement, le Ministère n'a pu réaliser certains des objectifs de la stratégie prévue. Il a appris qu'il a besoin d'objectifs plus clairs, plus faciles à mesurer, et qu'il doit planifier plus soigneusement ses projets et activités de développement durable et améliorer ses systèmes de gestion afin que les gestionnaires disposent d'une meilleure information au moment de prendre des décisions concernant le développement durable. Le rapport de l'expert-conseil renferme un certain nombre de recommandations sur les moyens d'y parvenir. Le Ministère examine actuellement ces recommandations et les intégrera à sa stratégie renouvelée. Celles-ci permettront de mieux appuyer les activités en cours et d'en entreprendre de nouvelles et aideront le Ministère à mieux appuyer le développement durable.

Les objectifs de la stratégie originale demeurent valide et continueront d'orienter les efforts qui seront déployés dans ce domaine :

Appuyer le développement durable à l'échelle de l'administration fédérale en fournissant des services juridiques de qualité et en développant l'infrastructure juridique;

Étudier les incidences des facteurs sociaux et culturels du développement durable dans le cadre du mandat stratégique du MJ;

Diminuer les répercussions environnementales directes du milieu physique du Ministère.

Voici des exemples d'activités permanentes ou d'activités menées actuellement par le Ministère à l'appui du développement durable :

- Fournir un soutien juridique complet aux ministères et organismes clients de tout le gouvernement fédéral, notamment élaborer des instruments juridiques nouveaux et améliorés en vue d'aborder les questions touchant le développement durable;
- Appuyer de nouvelles lois sur le développement du durable, notamment soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada;*
- Appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale dans le domaine du développement durable, y compris les travaux relatifs au protocole de Kyoto;

- Promouvoir et favoriser les mécanismes de règlement précoce des différends afin que les différends soient réglés le plus rapidement et le plus efficacement possible et d'éviter que les tribunaux ne deviennent le seul recours juridique possible;
- Appuyer les collectivités durables au moyen de la prévention du crime, de la justice applicable aux Autochtones et de la justice réparatrice; un examen de plusieurs projets pilotes actuellement en cours donnera lieu à des idées pratiques qui aideront les collectivités de tout le Canada à devenir plus autonomes et à participer à l'administration locale de la justice; et
- Amoindrir les effets de ses activités sur l'environnement en réduisant les déchets de papier et les déchets solides, en achetant et en utilisant des matériaux écologiques et en sensibilisant davantage les employés de tout le Canada à l'environnement.

5.9 *Rapport entre la structure de secteurs d'activité et les résultats stratégiques pour la dépense prévue totale*

	Résultats stratégiques				Total
(en million de dollars)	Renforcer la sécurité des Canadiens	Garantir un système national de justice pertinent accessible et équitable	Fournir des services juridiques opportuns et de valeur supérieure au gouvernement	Créer un milieu de travail privilégié	
Secteur d'activités					
SGC			278,4		278,4
Droit et orientation	200,8	432,9			633,7
Administration				79,9	79,9
Total	200,8	432,9	278,4	79,9	992,0

Section VI : Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources

L'honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4998

Sheila Bird, Directrice générale, Direction des Communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4221,
Télécopieur : (613) 941-2329

Wendy Sailman, Directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4211,
Télécopieur : (613) 948-2983

John Sims, c.r., sous-ministre délégué, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4955,
Télécopieur : (613) 957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1A 0H8; Tél. : (613) 941-4073, Télécopieur : (613) 941-4074

Mary Dawson, sous-ministre délégué, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa, (Ontario), K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4898, Télécopieur : (613) 952-4279

Joy F. Kane, sous-ministre adjointe principale, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa, (Ontario), K1A 0H8; Tél : (613) 957-4781, Télécopieur : (613) 957-9949

Monique Collette, sous-ministre adjointe, Services ministériels, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa, (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 941-7890, Télécopieur : (613) 957-6377

Wayne Ganim, directeur général, Finance, administration et programmes, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa, (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 941-4095, Télécopieur : (613) 946-1389

Site Web: Le site Web du ministère de la Justice se trouve à l'adresse suivante : http://canada.justice.gc.ca

6.2 *Lois appliquées par le ministère de la Justice*

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	S.R.C. 1970, ch. A-14
Loi sur la preuve au Canada	L.R., ch. C-5
Loi canadienne sur les prises	S.R. 1970, ch. P-24
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale	L.R., ch. C-30
Déclaration canadienne des droits	1960, ch. 44
Loi canadienne sur les droits de la personne	S.R ch. H-6
Loi sur l'arbitrage commercial	L.R., ch. 17 (2e suppl.)
Loi sur les contraventions	1992, ch. 47
Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif	L.R., ch. C-50
Loi sur le ministère de la Justice	L.R ch. J-2
Loi sur le divorce	L.R., ch. 3 (2e suppl.)
Loi sur les biens en déshérence	L.R., ch. E-13
Loi sur l'extradition	L.R., ch. E-23
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	L.R., ch. 4 (2e suppl.)
Loi sur la Cour fédérale	L.R., ch. F-7
Loi sur les armes à feu	1995, ch. 39
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	L.R., ch. F-28
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	L.R., ch. F-29
Loi sur les criminels fugitifs	L.R., ch. F-32
Loi sur l'identification des criminels	L.R., ch. I-1
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises	1991, ch. 13
Loi d'interprétation	L.R., ch. I-21
Loi sur les juges	L.R., ch. J-1
Loi sur la Commission du droit du Canada	1996, ch. 9
Réadoption des textes législatifs	
Loi sur le mariage (degrés prohibés)	1990, ch. 46
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	L.R., ch. 30 (4e suppl.)
Loi sur les langues officielles	L.R., ch. 31 (4e suppl.)
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux	L.R., ch. P-16
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)	L.R., ch. 40 (3e suppl.)
Loi sur les infractions en matière de sécurité	L.R., ch. S-7
Loi sur la protection de l'information	
Loi sur l'immunité des États	L.R., ch. S-18
Loi sur la révision des lois	L.R., ch. S-20
Loi sur les textes réglementaires	L.R., ch. S-22
Loi sur la Cour suprême	L.R., ch. S-26
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	L.R., ch. T-2
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères	L.R., ch. 16 (2e suppl.)
Loi sur les jeunes contrevenants	L.R., ch. Y-1

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)
Loi sur les connaissements	L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)
Code criminel	L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions	L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations	
Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)

6.3 *Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels*

	Format disponible P = copie papier I = Internet
État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2000 : Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	I
Lois et règlements : l'essentiel	I
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui	P,I
Étude de l'enquête préliminaire au Canada (avril 1993)	I
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677E) Brochure destinée aux immigrantes qui sont victimes de mauvais traitements dans leur famille ou dans le cadre d'une relation avec une autre	P.I
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P.I
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P.I
Le ministère de la Justice du Canada - Brochure	P.I
Le système de justice au Canada (JUS-P-645) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P.I
Programme canadien concernant les crimes de guerre - Rapport annuel 2000-2001	I
La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* - Une nouvelle loi, une nouvelle approche	I
La Charte canadienne des droits et libertés	I
Recueil des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (août 1999)	I
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	I
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères du Royaume-Uni, de la Floride, de l'Indiana, de l'État de Washington, du Minnesota, de la Californie, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents (février 1998) - aide les parents à calculer les versements mensuels des pensions alimentaires pour enfants	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé (novembre 1997) - aide les professionnels à faire une estimation des versements des pensions alimentaires pour enfants à l'aide des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants	I
Cadre de recherche sur l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants (mars 1999)	I
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	I
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	I
Principaux dossiers à l'étude en matière d'activités policières, janvier 2000	I
Budget des dépenses, partie III, 2001-2002 Rapport sur les plans et les priorités, 2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : guide des nouvelles lignes directrices	I
Règlements relatifs à la Loi sur les armes à feu - mars 1998	I